



Photo by [veeterzy](#)

Bilan environnemental des entreprises en Wallonie

Volet Dépenses environnementales Enquête Intégrée Environnement

Juillet 2019

Pour le compte du
**Service Public de Wallonie – Agriculture, Ressources naturelles
et Environnement**



ICEDD





Table des matières

Liste de tableaux.....	4
Liste des figures.....	5
1. Introduction	8
2. Contexte et objet du projet.....	9
2.1 Contexte général.....	9
2.2 Cadre européen.....	10
2.2.1 Les caractéristiques des comptes des dépenses de protection de l'environnement (EPEA), 11	
2.2.2 Les caractéristiques des comptes du secteur des biens et services environnementaux (EGSS) 12	
2.3 Historique du projet	12
2.4 Objet du projet.....	14
3. Description et analyse des données de la campagne 2018	16
3.1 Identification et description des différents types de dépenses environnementales	16
3.1.1 Les investissements	16
3.1.2 Les charges.....	18
3.1.3 Les dépenses courantes	18
3.1.4 Gains environnementaux.....	18
3.1.5 Correspondance avec les comptes environnementaux européens	19
3.2 Déroulement de la campagne	21
3.2.1 Le suivi, l'analyse et la validation des réponses.....	21
3.2.2 Le taux de réponses.....	22
3.2.3 La fiabilité et la précision des données.....	24
3.2.4 La motivation.....	25
4. Résultats	26
4.1 Etat des lieux de la campagne 2018	26
4.1.1 Description de la dépense totale.....	26
4.1.2 Description des investissements.....	36
4.1.3 Les charges.....	49
4.1.4 Les dépenses courantes liées à l'environnement.....	59
4.1.5 Les gains environnementaux.....	65
4.2 Analyse de l'évolution des dépenses environnementales.....	66
4.2.1 Introduction.....	66
4.2.2 Evolution de la dépense totale.....	69
4.2.3 Evolution des dépenses courantes.....	72
4.2.4 Evolution des charges.....	74



4.2.5	Evolution des investissements.....	76
4.2.6	Evolution des gains.....	77
5.	Discussion de l'évolution des dépenses	78
5.1	Discussion de l'évolution des dépenses courantes et charges Regine.....	79
5.1.1	Analyse des dépenses courantes et charges par unité de pollution (proxys).....	79
5.1.2	Analyse et comparaison aux données Eurostat	86
5.2	Discussion de l'évolution des investissements environnementaux.....	88
5.2.1	Analyse de l'évolution des investissements totaux.....	88
5.2.2	Analyse et comparaison aux données Eurostat	90
6.	Conclusions	93
7.	Résumé	96



Liste de tableaux

Tableau 1 : Correspondance avec les comptes environnementaux européens	19
Tableau 2 - Taux de réponse par secteur d'activité de la campagne 2018.....	23
Tableau 3 - Facteurs qui conduisent les entreprises à dépenser pour la protection de l'environnement lors de la campagne 2018.....	25
Tableau 4 : Comparaison de la proportion d'entreprises, (hors secteur des services) en termes de nombre dans chaque NACE, au sein de l'échantillon Regine (volet dépenses) et en Wallonie	31
Tableau 5 : Nombre d'entreprises considérées par secteur NACE Rév2 en fonction des ratios analysés.....	35
Tableau 6 : Comparaison de l'échantillon 2016 et de l'échantillon constant 2010-2017.....	68
Tableau 7 : Description des échantillons constants considérés pour chaque proxy.....	80
Tableau 8 : Données Eurostat collectées pour quantifier le ratio « dépenses courantes et charges environnementales par unité de chiffre d'affaire ».....	86
Tableau 9 : Description des données Eurostat utilisées pour quantifier un ratio « investissements environnementaux sur investissements totaux » comparables aux données Regine.....	90
Tableau 10 : Nombre d'entreprises par NACE pour lesquelles un ratio « investissements CEPA sur investissements totaux » peut être calculé.....	90



Liste des figures

Figure 1 – Montants et pourcentages par catégorie de dépense pour la protection de l'environnement en millions d'euros réalisés en 2016 par les entreprises répondantes.....	26
Figure 2 : Caractérisation des domaines environnementaux concernés par les dépenses environnementales totales.....	28
Figure 3 : Caractérisation de profils de dépenses selon le domaine environnemental.....	29
Figure 4 : Contribution de chaque secteur NACE Rév2 à la dépense totale.....	30
Figure 5 : Dépense totale moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2.....	32
Figure 6 : Dépense totale par unité de chiffre d'affaire moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2.....	33
Figure 7 : Dépense totale par ETP moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2.....	34
Figure 8 : Description des investissements environnementaux totaux et ceux concernées par les comptes CEPA et CReMA.....	36
Figure 9 : Description des investissements end-of-pipe par secteur (valeurs < 1M€ non mentionnées comme étiquettes de valeur ; n : nombre d'entreprises sur le total de l'échantillon qui réalisent des investissements end-of-pipe ; pas d'investissements pour les entreprises des secteurs CI+CJ (n=4) et CM (n=2)).....	37
Figure 10 : Répartition des investissements end-of-pipe de l'échantillon Regime 2016 par domaine environnemental.....	38
Figure 11 – Répartition sectorielle NACE Rév2 par domaine environnemental des investissements end-of-pipe pour l'année 2016 (n : nombre d'entreprises sur le total de l'échantillon qui réalisent des investissements end-of-pipe ; pas d'investissements pour les entreprises des secteurs CI+CJ (n=4) et CM (n=2)).....	39
Figure 12 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des investissements intégrés en 2016 (valeurs < 1M€ non mentionnées comme étiquettes de valeur ; n : nombre d'entreprises sur le total de l'échantillon qui réalisent des investissements intégrés ; pas d'investissements pour les entreprises des secteurs B (n=9), CJ (n=3) et S (n=11)).....	42
Figure 13 : Caractérisation des types d'investissements intégrés par secteur NACE Rév2 (pas d'investissements pour les entreprises des secteurs B (n=9), CJ (n=3) et S (n=11)).....	43
Figure 14 : Caractérisation des investissements intégrés selon les domaines environnementaux.....	44
Figure 15 : Description des secteurs concernés par les investissements intégrés par domaine environnemental.....	45
Figure 16 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des investissements liés à la prévention des risques en 2016 (valeurs < 0,2M€ non mentionnées comme étiquettes de valeur ; n : nombre d'entreprises sur le total de l'échantillon qui réalisent des investissements intégrés ; pas d'investissements pour les entreprises des secteurs CB (n=6), CI (n=1) et CK (n=0)).....	48
Figure 17 : Description des charges par type en distinguant les montant totaux Regime et les montants CEPA-CReMA.....	49
Figure 18 : Part de la sous-traitance pour chaque type de charges (% sous-traitance).....	49
Figure 19 : Part de la sous-traitance pour les charges totales dans chaque secteur (% sous-traitance).....	50
Figure 20 – Répartition des charges d'exploitation selon leur nature pour l'année 2016.....	51
Figure 21 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges d'exploitation.....	52
Figure 22 – Charges d'exploitation par domaine environnemental en 2016.....	53



Figure 23 – Répartition proportionnelle des domaines par secteur NACE Rév2 des charges d'exploitation pour l'année 2016.....	54
Figure 24 : Description des charges liées aux investissements de prévention.....	55
Figure 25 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges liées à la prévention des risques en 2016.....	56
Figure 26 : Description des charges de réhabilitation.....	57
Figure 27 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges liées à la réhabilitation du site en 2016.....	58
Figure 28 – Principales dépenses courantes en 2016.....	59
Figure 29 – Répartition sectorielle NACE Rév2 des frais salariaux en 2016 (valeurs < 1M€ non mentionnées comme étiquettes de valeur).....	60
Figure 30 : Caractérisation du montant 2016 des taxes et cotisations environnementales.....	61
Figure 31 : Description des dépenses courantes liées au management environnemental.....	63
Figure 32 : Evolution des dépenses environnementales totales.....	67
Figure 33 : Evolution de la dépense totale selon la nature des dépenses.....	70
Figure 34 : Evolution de la dépense totale par secteur.....	71
Figure 35 : Description de l'évolution des dépenses courantes.....	73
Figure 36 : Evolution des charges d'exploitation.....	74
Figure 37 : Evolution des charges de réhabilitation.....	75
Figure 38 : Evolution des charges de prévention.....	75
Figure 39 : Evolution des investissements.....	76
Figure 40 : Evolution des gains par secteur NACE Rév2.....	77
Figure 41 : Evolution des dépenses courantes et charges environnementales des différentes sous-échantillons utilisés pour discuter l'évolution de l'échantillon constant complet (Etiquettes de valeurs : % de dépenses courantes et charges de l'échantillon complet) pour (a) l'échantillon total et (b) l'échantillon CEPA-CReMA.....	81
Figure 42 : Evolution des dépenses courantes et charges par unité de chiffre d'affaire.....	82
Figure 43 : Evolution du chiffre d'affaire moyen par entreprise (n=111).....	83
Figure 44 : Evolution des dépenses courantes et charges par ETP.....	83
Figure 45 : Evolution du nombre d'ETP moyen par entreprise.....	84
Figure 46: Evolution des dépenses courantes et charges par unité de consommation d'énergie.....	84
Figure 47 : Evolution de la consommation moyenne d'énergie par entreprise.....	85
Figure 48 : Description des dépenses courantes et charges environnementales CEPA de l'échantillon constant par type de producteurs (pour lesquels les données sur le chiffre d'affaire sont disponibles).....	87
Figure 49 : Evolution de la part des dépenses environnementales dans le chiffre d'affaire.....	87
Figure 50 : Evolution des investissements environnementaux de l'échantillon restreint (n=76/139).....	88
Figure 51 : Evolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux.....	89
Figure 52 : Evolution des investissements totaux (moyenne par entreprise).....	89
Figure 53 : Description des investissements environnementaux CEPA des entreprises de la NACE C de l'échantillon constant (et pour lesquels les données sur les investissements totaux sont disponibles) (n=70).....	91
Figure 54 : Evolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux.....	91
Figure 55 : Evolution des investissements totaux moyens par entreprise (NACE Rev2 C, échantillon constant, n=70).....	92





1. Introduction

L'industrie a été un des premiers secteurs touchés par un ensemble de politiques européennes et régionales visant à mieux protéger l'environnement naturel. Une série d'objectifs et de mesures est ainsi imposée par la législation régionale, afin de répondre notamment aux exigences de la législation européenne. C'est le cas notamment de la transposition en droit wallon de la directive IED¹ en matière d'émissions dans l'air et l'eau et du décret sur le Permis Environnement ainsi que ses arrêtés d'exécution. Ils visent, ensemble, un niveau de protection élevé et de performances environnementales efficaces pour les activités industrielles à fort potentiel de pollution.

A ces mesures incitatives ou coercitives s'ajoutent des programmes volontaires motivés par des conventions sectorielles ou la pression des parties prenantes. Par exemple, depuis les années 90, la Région wallonne propose aux secteurs industriels de conclure avec elle des accords volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (définis selon le Protocole de Kyoto) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique : les accords de branche. Plusieurs secteurs industriels particuliers (chimie, papier, sidérurgie, verre, ciment, ...) se sont depuis engagés dans le processus.

Dans ce contexte, les entreprises intègrent de plus en plus des dépenses liées à la protection de l'environnement dans leurs dépenses totales, soit parce qu'elles sont engagées volontairement dans une politique de développement « vert » soit parce qu'elles sont incitées par des mesures réglementaires. La mise en place de ces politiques au sein des entreprises est également source de revenu, généré à la fois par la vente de déchets et d'énergie et par les économies réalisées.

Le présent rapport réunit les principales conclusions des travaux entrepris par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) en matière de dépenses environnementales des établissements industriels potentiellement les plus polluants. Il décrit les résultats obtenus pour l'année 2016 au volet « dépenses environnementales » de l'Enquête intégrée environnement ainsi que l'évolution globale de la dépense environnementale en se basant sur la période 2010-2016. L'objectif est de faire un état des lieux précis de l'année 2016, en comparant les résultats notamment à des références européennes, et d'évaluer l'évolution des dépenses et investissements au sein du secteur industriel entre 2010 et 2016. L'estimation de ces dépenses est une manière d'apprécier l'impact des politiques environnementales sur le mode de fonctionnement des entreprises.

Le chapitre qui suit l'introduction décrit le contexte général, le cadre européen, l'historique et l'objet du projet. Ensuite, le troisième chapitre du rapport présente une description des concepts et des données utilisées. Le quatrième chapitre présente une analyse des données 2016 de la campagne 2017 et l'évolution des dépenses environnementales sur base d'un échantillon constant sur 7 ans allant de 2010 à 2016. Le cinquième chapitre compare des ratios européens aux ratios quantifiés à partir des données de l'Enquête intégrée environnement sur les dépenses et les investissements environnementaux. Le sixième chapitre présente les **conclusions** générales et les leçons tirées des campagnes d'enquête précédentes et expose les orientations futures envisagées. Le septième et dernier chapitre expose un **résumé** du présent rapport.

Nous tenons d'ores et déjà à remercier les entreprises pour leur importante contribution en répondant au questionnaire et en fournissant des données complémentaires.

¹ Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) remplaçant entre autres la directive IPPC (2008/1/CE)

2. Contexte et objet du projet

2.1 Contexte général

La dégradation de la qualité de l'environnement par les déchets, par les effluents liquides ou gazeux et par le bruit, consécutifs aux activités de production ou de consommation, a incité les gouvernements, fédéral et régionaux, à mettre en place une politique de protection de l'environnement plus soutenue. Les dernières décennies ont d'ailleurs apporté leur lot de nouvelles réglementations wallonnes en matière de protection de l'environnement et ce, dans de nombreux domaines environnementaux. Beaucoup de ces dispositions wallonnes sont encouragées par les mesures de plus en plus nombreuses proposées au niveau européen dans le but d'améliorer la gestion de l'environnement.

Cet ensemble de réglementations européennes et wallonnes exerce une influence sur l'évolution des dépenses de l'industrie étant donné qu'elle représente une source ponctuelle facilement identifiable de pollution notamment de l'air, de l'eau et du sol, et qui génère des déchets. Ces dépenses environnementales reflètent l'application du principe du « pollueur-payeur ». Selon ce principe, un « pollueur » doit faire face à des frais liés à la réduction, la prévention, la réparation ou la compensation d'une pollution de l'environnement.

Une entreprise va généralement modifier son comportement de production, source de pollution, en ne prenant en compte que les coûts et bénéfices qui ont une réalité financière. Si l'entreprise intègre l'environnement dans ses critères de choix de production en constatant l'augmentation de ses charges, elle est également susceptible de se tourner vers des technologies vertes pour améliorer son image et in fine pour consolider sa position concurrentielle. Néanmoins, l'efficacité environnementale des équipements installés n'est pas toujours proportionnelle aux montants investis.

Des dépenses encourues dans la protection de l'environnement peuvent également être la conséquence de la mise en œuvre d'accords volontaires entre les autorités publiques et les secteurs industriels (accords de branche). Ces accords prennent une importance croissante en Wallonie. En pratique, ce sont des engagements multilatéraux, qui peuvent avoir divers objectifs. Cela peut être un résultat précis à atteindre dans des délais fixés ou encore un ensemble d'actions à réaliser et de moyens à mettre en œuvre. Ils prennent la forme d'accords de branche ou de conventions environnementales visant notamment à contribuer à l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto² et de l'obligation de reprise de certains déchets. A titre d'exemple, l'accord de branche Energie 2003-2012 signé par plusieurs sociétés de l'industrie chimique et du secteur de la fabrication de produits en plastique ont donné des résultats plus qu'encourageant. En effet, avec une réduction de 23% de leur consommation spécifique d'énergie et une diminution de 25% des émissions spécifiques de gaz à effet de serre par rapport aux données de 1999, ces entreprises ont largement dépassé l'objectif d'amélioration de 20 %.

Si les conditions d'une solution sur base volontaire ne sont pas rencontrées, notamment parce que le nombre d'intervenants concernés est élevé, l'Etat doit intervenir pour remédier aux lacunes du marché. Dans ce cas-là, les mécanismes d'internalisation peuvent prendre notamment la forme d'incitants législatifs. Par exemple, l'Etat peut obliger une entreprise à ne pas dépasser un certain seuil d'émissions de polluants ou à ne pas utiliser certains composants jugés trop dangereux. Ces incitants peuvent également être économiques à travers un système de taxes, de primes ou de subsides. Ceux-ci

² 2002/358/CE : décision du Conseil du 25/04/2002 relative à l'approbation du protocole de Kyoto sur les changements climatiques



permettent de réintroduire dans le mécanisme de prix le coût de la pollution causée par les activités. L'entreprise est alors incitée à « dépolluer » pour atteindre l'objectif poursuivi par le gouvernement. L'efficacité des incitants à la protection de l'environnement peut être évaluée en termes de données physiques telles que des émissions atmosphériques, des rejets aqueux ou encore la génération de déchets ou, comme expliqué ci-dessus, en termes de dépenses environnementales.

2.2 Cadre européen

Afin d'inciter la publication d'informations environnementales, la Commission européenne a adopté en mai 2001 la recommandation 2001/453/CE concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés³. Par une harmonisation des inscriptions comptables, des évaluations et des publications d'informations environnementales, la Commission désire soutenir les politiques liées au marché unique et faire en sorte que les utilisateurs des états financiers puissent recevoir des informations comparables et pertinentes sur les questions d'environnement. Cette harmonisation ne pourra que renforcer l'efficacité des actions communautaires dans le domaine de protection de l'environnement.

L'objectif de la recommandation est d'introduire une plus grande homogénéité, une meilleure cohérence et une association plus étroite entre les rapports environnementaux séparés, d'une part, et les comptes et rapports annuels, d'autre part. Elle veut assurer que les données environnementales soient incorporées aux comptes et rapports annuels selon les modalités qui complètent l'information fournie dans les rapports environnementaux séparés, plus détaillés et au champ plus large. Aucun détail relatif au contenu minimal n'est mentionné dans le texte de la recommandation. Seules des méthodes d'intégration au sein de rubriques comptables des dépenses ou des gains dus à la protection de l'environnement sont reprises. Ce texte aide et encourage les sociétés à améliorer l'information environnementale mise à la disposition des autorités publiques, des investisseurs, des analystes financiers et du public en général. Il s'applique aux directives comptables concernant certaines formes de sociétés, les banques et les compagnies d'assurance. En outre, il tient compte des dispositions imposant aux sociétés cotées en bourse d'appliquer les normes comptables internationales (en abrégé IAS pour International Accounting Standards) depuis 2005.

En 2003, **la directive⁴ 2003/51/CE dite de modernisation a été adoptée**. Cette directive modifie quelques directives comptables. Elle concerne les comptes consolidés du groupe de certaines catégories de sociétés, comme les banques, les entreprises d'assurances et autres établissements financiers. Par ce texte, le Parlement européen désire voir compléter les comptes financiers des sociétés par d'autres informations. Cette approche incite, le cas échéant, à analyser des aspects sociaux et environnementaux nécessaires à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société. L'objectif de cette directive est donc de renforcer la diversité des informations afin que les rapports de gestion annuels présentent une image la plus fidèle possible de la situation d'une entreprise. Depuis lors, **cette directive a été transposée en droit belge par l'adoption de la loi du 13 janvier 2006 modifiant le Code des sociétés**.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Union européenne, les institutions européennes, à savoir la Commission, le Conseil et le Parlement, poursuivent un programme

³ Recommandation de la Commission européenne 2001/453/CE : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32001H0453:FR:HTML>

⁴ Directive 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 18.6.2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE, 86/635/CEE et 91/674/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance



stratégique d'amélioration du système de récolte des données environnementales existantes ainsi que de développement de nouvelles données.

D'une manière générale, les comptes économiques de l'environnement, par le rassemblement d'informations tant économiques qu'environnementales dans un cadre commun, se basent sur les mêmes concepts utilisés par les comptes nationaux tout en intégrant des données physiques et monétaires supplémentaires. Des données supplémentaires en termes physiques et/ou monétaires sont ainsi ajoutées à la comptabilité nationale traditionnelle. Cela permet notamment d'englober la contribution de l'environnement à l'économie et les répercussions de l'économie sur l'environnement.

C'est dans ce contexte que se situent les comptes économiques de l'environnement, en particulier **le règlement européen 691/2011 modifié par le règlement 538/2014⁵**. Ces règlements portant sur la comptabilité environnementale européenne prévoient un cadre juridique pour une collecte harmonisée de données comparables provenant des États membres de l'Union européenne et impose aux États membres d'inscrire les comptes environnementaux dans le cadre des comptes nationaux (tels que décrits en Europe par le système européen des comptes nationaux et régionaux - SEC). Le règlement 691/2011 a mis en place la première série de modules ; à savoir, les taxes environnementales, les émissions atmosphériques et les comptes de flux de matières. Les premières livraisons de données pour ces modules ont eu lieu en septembre 2013. La production régulière et le traitement de ces comptes se poursuivent sur une base annuelle.

Concrètement, le Règlement EU 538/2014 modifiant le Règlement 691/2011 ajoute 3 modules :

- le compte des dépenses de protection de l'environnement (EPEA) ;
- le compte du secteur des biens et services environnementaux (EGSS) ;
- le compte des flux physiques d'énergie.

Pour pouvoir établir ces nouveaux comptes, des données de base essentielles font actuellement défaut. Il s'agit en l'occurrence de données économiques qui concernent les dépenses environnementales et la production de biens et services environnementaux.

2.2.1 Les caractéristiques des comptes des dépenses de protection de l'environnement (EPEA),

Les caractéristiques des comptes des dépenses de protection de l'environnement (EPEA), définies conformément au SEC et à rapporter obligatoirement par les pays membres sont les suivantes :

- la production de services de protection de l'environnement. Une distinction est établie entre la production marchande, la production non marchande et la production d'activités auxiliaires ;
- la consommation intermédiaire de services de protection de l'environnement par des producteurs spécialisés ;
- les importations et les exportations de services de protection de l'environnement ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les autres impôts moins les subventions sur les produits, qui s'appliquent aux services de protection de l'environnement ;
- la formation brute de capital fixe et les acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits pour la production de services de protection de l'environnement ;
- la consommation finale de services de protection de l'environnement ;
- les transferts pour la protection de l'environnement (reçus/versés).

Pour ces caractéristiques, les données sont à déclarer selon la ventilation suivante :

⁵ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014R0538&from=FR>



- Par types de producteurs/consommateurs de services de protection de l'environnement :
 - les administrations publiques (y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages) et les entreprises en tant que secteurs institutionnels produisant des services de protection de l'environnement ;
 - les ménages, les administrations publiques et les entreprises en tant que consommateurs de services de protection de l'environnement ;
 - le reste du monde en tant que bénéficiaire ou source de transferts pour la protection de l'environnement.
- Par catégories de classification des activités de protection de l'environnement (CEPA).
- Par codes NACE Rév. 2 suivants : B, C, D, division 36. Les données pour la section C sont présentées par divisions. Les divisions 10 à 12, 13 à 15.

Le module des dépenses de protection de l'environnement du Règlement 538/2014 se base sur le cadre EPEA mais il se focalise seulement sur certains éléments, à savoir ceux pour lesquels des données peuvent être plus ou moins facilement extraites et/ou estimées à partir de sources existantes.

Les statistiques sont à transmettre dans un délai de 24 mois à compter de la fin de l'année de référence. La première année de référence est 2015. Lors de la première transmission de données, les États membres doivent inclure des données annuelles allant de 2014 jusqu'à la première année de référence. Au cours de chaque transmission ultérieure de données à la Commission, les États membres transmettront des données annuelles pour les années $n-2$, $n-1$ et n , n étant l'année de référence. Les États membres peuvent aussi transmettre toutes les données disponibles pour les années qui précèdent 2014.

2.2.2 Les caractéristiques des comptes du secteur des biens et services environnementaux (EGSS)

Les caractéristiques des comptes du secteur des biens et services environnementaux (EGSS), définies conformément au SEC et à rapporter obligatoirement par les pays membres, sont les suivantes :

- la production marchande;
- les exportations ;
- la valeur ajoutée des activités marchandes ;
- l'emploi des activités marchandes.

Pour ces caractéristiques, les données sont à déclarer selon la ventilation suivante :

- Par code NACE Rév. 2 tel qu'établi dans le SEC.
- Par catégories de classification des activités de protection de l'environnement (CEPA) et de classification des activités de gestion des ressources (CREMA).

En Belgique, l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) est chargé de répondre aux exigences européennes en matière de comptes économiques de l'environnement en application du règlement UE 538/2014.

En Wallonie, le volet Dépenses de l'Enquête intégrée (REGINE) de la campagne 2017 (données 2016) a été adapté pour pouvoir répondre aux nouvelles obligations européennes.

2.3 Historique du projet

Les premières données sur les dépenses des entreprises en matière d'environnement collectées en Région wallonne remontent à 1995. Elles reposent sur une première enquête pilote menée par l'administration wallonne en 1997 (données 95-96). Un deuxième exercice a été réalisé en 1999 pour les années de référence 97-98.

Les industriels ont ensuite émis le souhait d'avoir une enquête sur base annuelle. L'administration wallonne a également jugé cette fréquence plus efficace, puisqu'elle permet d'obtenir des données



plus récentes et précises. Les enquêtes menées à partir de l'année 2000 ont donc porté sur l'année de référence précédant l'année d'enquête.

Le questionnaire a été conçu à l'origine en concertation avec les fédérations industrielles wallonnes à la lumière d'une enquête analogue réalisée par le SESSI⁶ et des travaux connexes réalisés par l'OCDE et Eurostat. Chaque année, les instructions et les définitions sont affinées dans le questionnaire dans le but d'améliorer sa lisibilité.

En outre, en 2000, l'administration wallonne a introduit, en complément du questionnaire, un appel à participation aux entreprises pour réaliser une analyse plus poussée de leurs données comptables. Cette analyse visait à offrir une aide pour le remplissage du questionnaire, à situer clairement les difficultés de collecte de l'information au niveau des entreprises et enfin à trouver des solutions permettant d'isoler à terme les données environnementales nécessaires à l'enquête.

Cette démarche a été menée en collaboration avec KPMG⁷. Trois entreprises de secteurs d'activité différents y ont participé. Cependant, ces trois entreprises étaient volontaires, leur sélection ne s'est donc pas basée sur leur représentativité de l'échantillon. Les principales conclusions de ces réunions sont présentées dans le rapport réalisé en 2001⁸.

En 2001, pour la première fois, des réunions de travail ont été entamées avec deux fédérations industrielles wallonnes : la section régionale wallonne d'Essenscia (organisation multisectorielle coupole qui représente les nombreux secteurs d'activités de la chimie et des sciences de la vie) et la FEVIA (la fédération de l'industrie alimentaire en Belgique). Celles-ci collectent des données sur les dépenses environnementales auprès de leurs membres.

Ces réunions ont permis d'échanger des informations sur les méthodologies utilisées pour la collecte et le traitement des données sur les dépenses environnementales des entreprises ainsi que de comparer les questionnaires des fédérations avec celui de la DGRNE en vue d'une mise en cohérence. Les résultats de ces réunions sont présentés dans le rapport réalisé en 2002⁹.

Suite à l'introduction de la recommandation européenne 2001/453/CE sur l'intégration de données environnementales dans les rapports comptables, l'administration wallonne a investigué, en 2002, auprès d'experts comptables et environnementaux des entreprises pilotes intéressées, leurs perceptions de l'implication de cette recommandation par leur société. L'objectif était d'évaluer la faisabilité de sa mise en œuvre (difficultés, contraintes et opportunités et quelles orientations futures possibles à prendre en compte pour son application). Ces expériences ont été réalisées en étroite collaboration avec deux experts de KPMG et cinq entreprises.

Les principaux résultats de ces expériences « pilotes », ont fait l'objet d'une note informative adressée par la DGRNE à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en vue de leur transmettre le point de vue des entreprises « pilotes » dans le cadre de la mise en œuvre probable de cette recommandation.

Ces rencontres ont également donné l'occasion de demander l'avis des responsables financiers et environnementaux par rapport à certains aspects de l'enquête tels que le questionnaire lui-même ou la méthode d'évaluation de la part environnementale des investissements intégrés. Ces réunions avaient en effet aussi l'objectif de mettre en place un système d'évaluation de la part

⁶ Service des études et des statistiques industrielles de la France

⁷ Cabinet d'audit d'expertise comptable et de conseil

⁸ Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne - Volet dépenses environnementales - Données 1999. MRW-DGRNE

⁹ *Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne - Volet dépenses environnementales - Données 2000.Juin 2002. MRW-DGRNE*



environnementale des investissements intégrés qui soit pertinent, pragmatique et reproductible. Les suggestions des industriels sont également résumées dans le rapport réalisé en 2002¹⁰.

A partir de 2004, pour la collecte des données concernant l'année 2003, le questionnaire prend la forme d'une enquête intégrée reprenant différents volets se rapportant aux divers domaines dans lesquels les entreprises ont une obligation de rapportage au niveau wallon, fédéral, européen et international. Par ce questionnaire unique, les entreprises sont donc questionnées une seule fois par an sur leur situation face à l'énergie, l'air, l'eau, les déchets et les dépenses. Ce questionnaire a été personnalisé et chaque entreprise a reçu uniquement les volets qui la concernent, en fonction de ses activités, de ses installations et des obligations de rapportage qui en découlent.

Depuis 2005, les établissements sélectionnés dans l'échantillon remplissent leur questionnaire directement en ligne. En effet, un questionnaire personnalisé et pré-rempli avec les données validées de l'année précédente est accessible sur internet pour chaque établissement sélectionné. Chaque établissement dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour pouvoir accéder au formulaire en ligne. Un formulaire de démonstration peut être consulté à l'adresse internet suivante <http://bilan.environnement.wallonie.be>.

Suite à l'adoption du Règlement européen 691/2011 modifié par le Règlement 538/2014 concernant les comptes économiques de l'environnement de l'Union Européenne, un chapitre du présent rapport est consacré aux dépenses de protection de l'environnement et à la production de biens et services environnementaux.

Pour finir l'historique, on peut déjà signaler que le Règlement 538/2014 modifiant le Règlement européen 691/2011 a eu des implications sur le formulaire Dépenses de l'Enquête intégrée 2017.

2.4 Objet du projet

Afin de répondre aux besoins prioritaires d'informations exprimés par les décideurs tant wallons qu'europeens, la DGRNE a mis en place une procédure d'élaboration de bilan environnemental de manière systématisée. Une enquête dite « intégrée » a été conçue pour fournir un ensemble de renseignements permettant de déterminer la situation environnementale des entreprises en Wallonie. Les données récoltées lors de cette enquête permettent de répondre aux demandes d'informations européennes et internationales.

Les dépenses environnementales constituent un des volets de l'Enquête intégrée. Ce volet a pour objet de collecter des données sur les dépenses réalisées en faveur de l'environnement. Concrètement, les entreprises enquêtées sont, une fois par an, interrogées sur leurs dépenses environnementales, à savoir les investissements environnementaux ainsi que sur leurs charges et dépenses environnementales courantes (taxes, études, etc...). Il leur est également demandé des informations quant aux gains et réductions de coûts engendrés suite aux investissements consentis.

La participation des entreprises au volet dépenses de l'Enquête intégrée était volontaire jusqu'en 2007. L'Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du 4 juillet 2013¹¹, modifiant l'AGW du 13 décembre 2007 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales a rendu obligatoire, pour les

¹⁰ Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne - Volet dépenses environnementales - Données 2000. Juin 2002. MRW-DGRNE

¹¹ Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 décembre 2007 instaurant une obligation de notification périodique de données environnementales, l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2002 portant conditions sectorielles relatives aux installations et/ou activités consommant des solvants et l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.



établissements exerçant des activités visées par son annexe 1^{re}, la fourniture de données mentionnées au sein de cette même annexe. Ces données concernent notamment les données des dépenses environnementales qui sont demandées dans le formulaire de l'Enquête intégrée Environnement.

L'Enquête intégrée s'adresse à un nombre limité d'entreprises venant de l'industrie extractive, du secteur manufacturier, du secteur de la production d'énergie, du secteur de la gestion des déchets ou des eaux usées, mais également, et c'est une nouveauté depuis la campagne 2012, du secteur tertiaire en particulier du sous-secteur de la blanchisserie et de la teinturerie. Même si l'échantillon s'étoffe d'année en année, toutes les branches de l'économie wallonne ne sont pas couvertes. Des branches comme la construction, l'agriculture ou le tertiaire hormis les blanchisseries et teintureries ne font pas partie de l'échantillon d'enquête.

Il est important de signaler que les entreprises participant à l'étude n'ont pas été sélectionnées de manière aléatoire. L'échantillon n'est donc pas représentatif. Cependant, ces entreprises sont potentiellement les plus polluantes. L'unité de rapportage est l'établissement et non la société dans son ensemble.

Les résultats permettent d'apprécier les efforts financiers des entreprises en matière d'environnement en relation avec les politiques environnementales ou encore de développer des indicateurs pour apprécier l'évolution des dépenses au cours du temps, et de les comparer à des références européennes. Les rapports reprenant les analyses des résultats globaux sont mis à la disposition du public via le site du portail environnement de la DGRNE¹².

¹²http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/FrameSet.cfm?Page=http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/anims_v2.cfm?pere=489

3. Description et analyse des données de la campagne 2018

3.1 Identification et description des différents types de dépenses environnementales

Les dépenses de protection de l'environnement mesurent l'effort financier que consacrent les entreprises à la prévention, la réduction ou la suppression des nuisances environnementales. Dans le cadre de l'Enquête intégrée, elles concernent des domaines environnementaux spécifiques comme les eaux usées, les déchets, l'air, le bruit, les sols, l'énergie et aussi des actions transversales comme la prévention des risques, la réhabilitation des sites, l'intégration dans le paysage et le management environnemental.

Au fur et à mesure des années d'enquête, la diversité des types de dépenses sur lesquelles sont interrogées les entreprises s'est accrue. De nouvelles catégories sont apparues ainsi que des détails en fonction de l'origine ou de l'objectif de chacun des frais auxquels font face les industries. Ce niveau de détail a été rendu possible grâce à l'évolution des réponses obtenues au cours des années mais également grâce à l'évolution du cadre réglementaire. Dans le cadre des résultats du présent exercice, les dépenses renseignées par les industriels consistent principalement en des investissements, des charges, des dépenses courantes et des gains

3.1.1 Les investissements

Trois types d'investissements sont distingués :

- Des investissements « end-of-pipe » : dépenses associées au financement des équipements visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans incidence sur le procédé de production proprement dit. Il s'agit donc des dépenses liées à des équipements de traitement et de contrôle de la pollution en bout de chaîne (par exemple : stations d'épuration, filtres à air, parcs à conteneurs). Les investissements destinés à la réhabilitation des sites font également partie de cette catégorie. On entend par investissement de réhabilitation, les investissements associés à l'assainissement de l'environnement endommagé au terme de l'exploitation, à la désaffectation de sites et à la protection indirecte de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique, aux mesures prises pour intégrer le site au paysage ;
- Des investissements intégrés : dépenses associées à la mise en œuvre de nouveaux procédés de production, ou considérablement modifiés, visant à réduire à la source les nuisances environnementales. Ces investissements reprennent donc le coût de la prévention de la pollution par des changements intégrés aux procédés. Par exemple, il s'agit d'investissements destinés à permettre la réutilisation, la récupération, la mise en circuit interne, le recyclage de matériaux ou de substances, la prévention ou la minimisation de la production de déchets et de polluants, la conservation de ressources naturelles ou de l'énergie, etc. Pour ce type d'investissements, la difficulté réside dans l'estimation de la part de ces investissements qui est strictement dédiée à la protection de l'environnement (cfr encadré ci-dessous). Il s'agit d'un problème propre aux investissements intégrés.
- Des investissements destinés à la prévention des risques : il s'agit des dépenses liées à la prévention des incendies et des pollutions accidentelles (par ex. par des fuites ou des déversements) à l'exclusion des mesures d'hygiène et de sécurité au sens de la réglementation du travail.



Investissements intégrés : focus méthodologique

La recommandation européenne 2001/453/CE¹³ demande que, seules les dépenses supplémentaires, reconnaissables ou estimées, visant essentiellement à prévenir, réduire ou réparer des dommages occasionnés à l'environnement soient prises en considération dans l'intégration de données environnementales dans les comptes et rapports annuels des entreprises. Cette recommandation est en ligne avec la méthodologie établie par le SERIEE¹⁴.

Cette méthode consiste à ne reprendre que le surcroît de dépenses par rapport au coût d'une installation traditionnelle, moins onéreuse, mais également moins respectueuse de l'environnement. L'avantage de cette méthode est que sa généralisation au niveau européen permet de faire des analyses comparatives entre les dépenses environnementales des différents pays de l'Union Européenne. Cette méthode se base sur l'hypothèse que la détermination du surcoût généré par une technologie plus propre est réalisable. Or, il s'avère qu'établir ce surcoût est loin d'être toujours possible. D'une part, les données nécessaires à cette évaluation font souvent défaut à l'industriel lui-même et d'autre part, pour certains investissements, cette part n'est pas évaluable en tant que surcoût. En effet, dans certains cas, il s'agit d'équipements faits sur mesure pour l'établissement et il n'y a donc pas de comparaison possible entre technologies. En outre, il est très difficile d'obtenir des données concernant le coût des technologies puisqu'il n'existe pas, actuellement, de liste de référence de différentes technologies sur laquelle baser l'évaluation du surcoût.

Les discussions au niveau européen portent sur le maintien ou non de cette recommandation trop complexe à rencontrer. L'exigence d'estimation par le surcoût amène en effet une sous-estimation des montants globaux des investissements intégrés puisque certains pays membres évitent de renseigner des montants mal estimés et ne remplissent donc pas les cases correspondant aux investissements intégrés. En outre, historiquement, l'évaluation des dépenses environnementales avait pour objectif d'estimer le coût de mise en conformité par rapport aux exigences environnementales des politiques. Cet objectif a quelque peu évolué depuis et se concentre de plus en plus sur la mise en œuvre d'une croissance verte et des technologies vertes et donc plus sur les effets sur l'environnement.

Dans ce contexte, les investissements totaux liés à l'environnement sont au moins aussi intéressants que le surcoût des technologies vertes. Une autre méthode consiste alors à reprendre le montant initial total de l'investissement. En effet, certains spécialistes considèrent que des investissements qui sont réalisés sans pour autant être nécessaires pour la poursuite des activités de l'entreprise peuvent être considérés comme totalement environnementaux, malgré l'impact économique qui y est lié. En pratique, l'évaluation de la rentabilité de ce genre d'investissement prend en effet en compte le montant initial total et non simplement le surcoût lié à l'environnement. Les personnes à l'initiative d'un investissement doivent donc argumenter la réalisation du projet en défendant l'utilité de la totalité de la dépense même si, seule, une partie de celle-ci est réellement en lien avec l'environnement.

Dans le volet Dépenses de l'Enquête Intégrée 2016 (données 2015), les deux méthodologies (surcoût et total) sont prises en compte via des questions spécifiques à chaque méthode. Toutefois, très peu de déclarants renseignent des informations dans le cadre « Evaluation de la part environnementale des investissements intégrés » en particulier à la question relative au surcoût estimé. Par contre, le montant global de l'investissement intégré est toujours indiqué dans le cadre « Investissements ». C'est pour cette raison que nous continuons à utiliser la méthode du coût total pour estimer les investissements intégrés.

¹³ Recommandation de la Commission européenne du 30 mai 2001 " concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication

¹⁴ Système européen pour le rassemblement des informations économiques sur l'environnement



3.1.2 Les charges

Trois types de charges sont distinguées :

- Des charges d'exploitation liées à des investissements end-of-pipe. Cette catégorie reprend entre autres : les frais de maintenance, de consommables en matière et énergie, dépenses associées au fonctionnement des équipements de contrôle de la pollution et d'épuration des eaux usées et de l'air, frais liés aux activités de gestion des déchets. Par contre, les charges d'exploitations liées aux investissements intégrés ne sont pas prises en compte.
- Des charges liées à la réhabilitation des sites : frais d'entretien des espaces verts et d'intégration dans le paysage ;
- Des charges liées à la prévention des risques de pollution et de protection contre les incendies : frais d'entretien des équipements

3.1.3 Les dépenses courantes

Des dépenses courantes qui sont constituées :

- d'études environnementales : études d'incidence sur l'environnement, frais d'audit, rapport Seveso, étude de faisabilité pour l'environnement, études de sol/bruit, rapports de base, études d'orientation, études de caractérisation et études de risque ;
- de frais relatifs au management environnemental : administration des projets environnementaux, formation et information, certification ISO 14001 ou EMAS et dépenses nécessaires à la réalisation d'objectifs/actions définis dans le programme du Système de Management Environnemental ;
- de frais salariaux liés à la gestion administrative et opérationnelle de l'environnement : coûts salariaux des personnes en charge de la mise en place du système de management environnemental, des opérations de contrôle de la pollution, des équipements end-of-pipe, etc. ;
- de taxes et cotisations environnementales : la taxe sur les établissements classés, la taxe sur les établissements dangereux, la taxe Seveso, les cotisations sur l'énergie, la taxe sur le déversement d'eaux usées, la taxe sur le prélèvement des eaux souterraines, la taxe sur les déchets ménagers, les éco-taxes, les taxes à l'importation et exportation de déchets en Wallonie, la taxe sur la mise en décharge des déchets, les taxes sur l'incinération et la co-incinération des déchets et la taxe sur l'extraction ;
- d'obligations de reprise et cotisations : FOST +, Val-I-Pac, Bebat, Recupel, FebelAuto, Recytyre, Valorlux, A noter que Valorlux est un organisme de reprise Luxembourgeois. Ce type de dépense est comptabilisé au sein des comptes environnementaux européens, et est considéré comme une importation de service.

3.1.4 Gains environnementaux

Une partie des questions se rapportent également à l'évaluation des **gains** obtenus soit par économie de coûts (économie de consommation d'énergie, d'eau, de matières premières, de frais d'entretien des équipements end-of-pipe, des taxes et redevances, des quantités de déchets générés), soit par des rentrées financières issues de la vente de déchets de production et l'octroi de certificats verts ou autres primes.



3.1.5 Correspondance avec les comptes environnementaux européens

Le Tableau 1 détaille la correspondance entre les variables disponibles au sein de Regine, celles utilisées dans le cadre de ce rapport pour décrire les dépenses environnementales Regine selon le périmètre wallon et celles utilisées dans le cadre de ce rapport pour décrire les dépenses environnementales Regine selon le cadre des comptes environnementaux européens CEPA-CReMA.

Type de dépenses Regine	Périmètre wallon du rapport	Présence dans les comptes environnementaux européens
Investissements	End-of-pipe	Oui
	Intégrés	Oui
	Prévention	En partie (uniquement prévention des pollutions)
Charges	Charges d'exploitation	Oui
	Charges prévention	En partie (uniquement prévention des pollutions)
	Charges réhabilitation	Oui
Dépense courante	Frais salariaux	Oui
	Taxe et cotisations	Oui
	Frais d'étude	Oui
	Obligations de reprise	Oui
	Assurances et autres provisions	En partie (uniquement les primes d'assurance sur les risques environnementaux)
	Management environnemental	En partie (pas frais OHSAS)

Tableau 1 : Correspondance avec les comptes environnementaux européens

Tous les investissements et charges environnementaux renseignés dans Regine sont considérés dans le cadre du périmètre wallon de ce rapport. Cependant, la partie de ces dépenses liée à la prévention des incendies ou à la sécurité des personnes n'est pas considérée dans les comptes environnementaux européens.

En ce qui concerne les dépenses courantes, toutes les données renseignées ne sont pas comptabilisées. Tout d'abord, les frais d'études SEVESO et l'ensemble des taxes et cotisations ne sont pas comptabilisés dans les comptes environnementaux européens. Ensuite, concernant les assurances et autres provisions, uniquement les primes d'assurances sur les risques environnementaux sont considérées dans le cadre du périmètre wallon et aucune assurance ou provision n'est comptabilisée dans le cadre des comptes européens. Les cautions et provisions pour charges ne sont pas considérés (cfr Encadré ci-dessous). Enfin, en ce qui concerne le management environnemental, les frais liés à la certification OHSAS 1800 sont considérés dans aucune des deux situations.



Afin de faciliter l'identification des montants réellement imputables aux comptes environnementaux européens (CEPA ou CReMA), les résultats de l'analyse des dépenses environnementales de l'échantillon Regine seront toujours présentés en distinguant les dépenses totales renseignées au sein de Regine (Echantillon « Total ») et les dépenses imputables aux comptes environnementaux européens (Echantillon « CEPA-CReMA »)

Cas particulier : les cautions et les provisions pour risques et charges

Les cautions et les provisions pour risques et charges concernent principalement les établissements issus du secteur de la gestion des déchets mais également les exploitations provenant d'autres secteurs qui valorisent des déchets ou qui possèdent leur propre CET.

La particularité de ces « dépenses » est qu'elles ne font pas l'objet d'un décaissement d'argent. En effet, les montants inscrits au niveau comptable à titre de caution ou de provision ne sont finalement versés que lorsque les investissements couverts par ces cautions ou provisions ne se réalisent pas. Le problème est que ces investissements sont aussi comptabilisés comme dépenses et donc le risque de double comptage est grand. Cette problématique a été traitée en 2013 lors de l'expertise complémentaire relative à l'établissement du lien entre le volet « dépenses » de l'Enquête Intégrée Environnement et les comptes environnementaux européens.

Il en ressort de cette expertise que les cautions et sûretés, mais également les provisions pour risques et charges, ne sont pas comptabilisées en tant que dépenses environnementales au niveau européen. C'est pour cette raison que les cautions et les provisions pour risques et charges ne sont plus comptabilisées dans les dépenses courantes environnementales depuis l'année 2012.



3.2 Déroutement de la campagne

Chaque exercice d'enquête comprend la préparation de la campagne (personnalisation et pré-remplissage du questionnaire et mise à jour de l'échantillon d'établissements), le lancement de la campagne, des rappels par téléphone, courrier et courriel, une validation très poussée et minutieuse des données reçues (notamment par l'administration de l'environnement), l'analyse des résultats et enfin l'élaboration des principales conclusions sur les dépenses environnementales.

Pour la campagne 2018 portant sur les données 2017, la mise en ligne des questionnaires sous format informatique s'est déroulée en janvier 2018. La date butoir pour la soumission des formulaires du volet Dépenses était fin juin comme pour les campagnes précédentes.

Comme les années précédentes, des rappels par courriel et par téléphone ont été effectués après la date d'échéance pour demander aux répondants retardataires de compléter leur questionnaire. Un suivi a été assuré en cas de non-réponse.

Les paragraphes suivants présentent la procédure de validation des données utilisée, la fiabilité et la précision des données obtenues, et finalement les motivations qui incitent les entreprises interrogées à investir dans l'environnement.

3.2.1 Le suivi, l'analyse et la validation des réponses

Les questionnaires soumis dans le cadre de la campagne 2018 ont été vérifiés et validés avant le traitement des données. Le dépouillement des questionnaires et le contrôle des données ont été effectués selon une procédure rigoureuse. Cette dernière est détaillée dans l'annexe VI-8 du rapport méthodologique de l'enquête¹⁵.

La validation est réalisée en deux étapes :

- En premier lieu, des contrôles de cohérence via des requêtes informatiques sont appliqués afin de vérifier que, d'une part, les différents types de données renseignés pour chaque dépense sont cohérents et compatibles entre eux et, d'autre part, les montants indiqués rentrent bien dans un intervalle de valeurs plausibles. Ces contrôles permettent également d'identifier des incohérences en comparant des réponses fournies dans les différents volets de l'enquête « Bilan environnemental des entreprises ». (ex. : un établissement qui indique l'existence d'un système de management de l'environnement dans le volet « Information générale » sans renseigner les frais de management environnemental qui y sont liés dans le volet « Dépenses »).
- En second lieu, une validation systématique de chaque dépense est réalisée par un expert validateur afin de corriger les valeurs incohérentes relevées lors de la première étape. L'expert pointe également les données manquantes et les valeurs discordantes par rapport à celles remplies l'année précédente par le même établissement. D'autre part, ont été aussi comparées les rubriques remplies par les établissements du même secteur. Des suivis supplémentaires ont été effectués pour recueillir les données manquantes, parachever les réponses incomplètes et résoudre les incompatibilités.

En outre, la plupart des personnes de contact des établissements interrogés ont déjà reçu les questionnaires précédents et connaissent donc bien les concepts et les définitions utilisés. On émet donc l'hypothèse qu'elles sont en mesure de fournir les renseignements avec plus d'exactitude. D'ailleurs, dans certains cas, les déclarants ont modifié leur gestion des dépenses environnementales afin de fournir, le plus précisément possible, les renseignements requis par l'enquête.

¹⁵ « Méthodologie de l'Enquête intégrée de l'environnement » - juillet 2013 - ICEDD



Cependant, pour les nouveaux répondants, on observe certaines erreurs d'interprétation des questions, l'omission ou le refus de répondre à certaines rubriques (notamment les gains et les réductions de coûts liés à la prise en compte de l'environnement) et ce, pour diverses raisons dont la confidentialité des données ou l'absence de suivi interne de certains types de dépenses spécifiques.

En outre, certaines personnes responsables du remplissage du questionnaire n'ont pas de notions précises en matière de comptabilité environnementale et éprouvent des difficultés à fournir les données précises. Il est en effet pour eux parfois difficile de différencier les dépenses environnementales des autres dépenses. Et même pour les plus aguerris, la distinction entre investissements intégrés et investissements end-of-pipe n'est pas toujours aisée. De même, pour l'estimation de la réduction des coûts, on constate que peu de déclarants renseignent des données dans cette partie du questionnaire, non par manque de volonté, mais surtout par manque d'information au sein des entreprises sur cette problématique. La catégorisation des dépenses environnementales n'est en effet pas une rubrique spécifique facilement identifiable au sein du système comptable. Globalement, la difficulté la plus fréquente dont les répondants ont fait état, était l'incapacité de leur système de comptabilité d'isoler la composante de protection de l'environnement de leurs nombreuses dépenses.

3.2.2 Le taux de réponses

Depuis l'introduction de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 juillet 2013 relatif à l'obligation de notification périodique de données environnementales dont les dépenses environnementales, les établissements exerçant des activités visées par l'annexe 1^{re} de cet arrêté ont l'obligation de répondre au volet dépenses de l'Enquête intégrée Environnement. Le Tableau 2 présente les taux de réponses obtenus pour les secteurs enquêtés. Pour chacun de ces secteurs, les résultats sont présentés en pourcentage du nombre d'établissements enquêtés et toujours en activité en 2017. Le volet dépenses de l'Enquête intégrée 2018 concerne 406 établissements en activité¹⁶. Au total, 253 établissements ont répondu au volet dépenses soit un taux de réponse de 62%.

L'analyse des taux de réponse par secteur d'activité montre des variations importantes, allant de 33% pour l'industrie extractive (B) jusqu'à 85% pour le secteur de la chimie (CE). Il est vrai que le secteur CM (autres industries manufacturières) affiche un taux de réponse de 100%, mais pour ce dernier le nombre d'établissements enquêtés n'est que de 2.

Pour le secteur de la production et distribution d'électricité (D), le taux de réponse obtenu est de 58% mais les données renseignées ne sont pas toujours de qualité. En effet, pour ce secteur, les dépenses ne sont pas toujours détaillées par type et par domaine environnemental.

¹⁶ Les établissements qui ne sont plus en activité en 2018 (faillite, fermeture, délocalisation,...) ne sont pas repris dans l'échantillon.



Sections NACE rev2	Dénominations des sections NACE rev2	Campagne 2018		
		Echantillon	Nombre de réponses	Taux de réponse
A	Agriculture, Sylviculture et Pêche	0	0	-
B	Industries extractives	21	7	33%
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	41	26	63%
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	9	6	67%
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	31	20	65%
CE	Industrie chimique	40	34	85%
CF	Industrie pharmaceutique	9	7	78%
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	39	25	64%
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	46	29	63%
CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques	6	2	33%
CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	7	3	43%
CL	Fabrication de matériels de transport	11	7	64%
CM	Autres industries manufacturières; réparation et installation de machines et d'équipements	2	2	100%
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19	11	58%
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	106	65	61%
G+H+S	Activités de services (secteur tertiaire)	19	9	47%
Total des sections		406	253	62%

Tableau 2 - Taux de réponse par secteur d'activité de la campagne 2018



Source – *Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018*

En général, les raisons les plus couramment invoquées par les établissements pour ne pas répondre à l'enquête sont :

- l'important travail que nécessite la réponse au questionnaire : recherche des montants dans la comptabilité et tenue de réunions impliquant des responsables environnementaux et financiers pour isoler les dépenses et définir les parts environnementales ;
- la non-disposition d'informations jugées suffisamment fiables et complètes car le système comptable n'est pas adapté ;
- le manque d'investissements environnementaux substantiels à mentionner ;
- la réticence à diffuser des données confidentielles (gains et économies) ;
- le changement de direction de l'entreprise ou une fermeture du siège d'exploitation pendant l'année de référence de l'enquête ;
- le changement de responsable en charge du volet dépenses au sein de l'établissement.

3.2.3 La fiabilité et la précision des données

Une révision destinée à vérifier l'exactitude des données et à s'assurer de l'absence de valeurs aberrantes est effectuée. Cette dernière vérification consiste à comparer les montants des dépenses avec ceux des années précédentes. Les résultats de cette confrontation nous amènent à juger la fiabilité des données comme étant relativement bonne.

Comme à chaque campagne, les montants des investissements environnementaux sont en général assez précis. Cela s'explique par le fait que les investissements sont souvent estimés sur base de plans d'investissements dans lesquels les budgets alloués sont évalués précisément.

Concernant les dépenses courantes et les charges d'exploitation, les montants sont précis lorsque l'entreprise dispose de factures, soit parce qu'elle sous-traite (souvent le cas pour les frais de gestion des déchets, les frais d'étude ou les frais liés à un système de management environnemental), soit parce qu'il s'agit d'une taxe ou de prime d'assurance. Pour les autres charges notamment celles liées à des activités réalisées en interne (ex: frais de gestion des déchets ou l'entretien des espaces verts) ou pour les frais salariaux des employés affectés à l'environnement, les montants sont souvent estimés, car moins aisément identifiables de manière spécifique au sein de la comptabilité, et donc plus grossiers.

En ce qui concerne les gains liés à l'environnement, les chiffres relatifs aux recettes réalisées suite à la vente de déchets ou d'énergie sont relativement précis, car de nouveau ces montants sont souvent établis sur base de facturation. Par contre, les économies de coûts sont souvent estimées et présentent des données moins fiables.

De manière générale, la qualité des données relevées dans le cadre de cette enquête peut donc être évaluée comme étant satisfaisante. L'observation sur plusieurs années et une validation supplémentaire des données nous autorisent à considérer les ordres de grandeur obtenus comme réalistes.

3.2.4 La motivation

Les principaux facteurs qui ont amené les entreprises à réaliser des dépenses de prévention ou traitement de pollution ont été analysés. (Tableau 3). Il a été demandé aux répondants de classer ces facteurs par ordre d'importance à l'aide de cotes de 1 à 12, en attribuant la valeur 1 au facteur le plus important.

Facteurs	% de déclarants		
	Côte=1	Côte=2	Côte=3
Être en accord avec les réglementations environnementales	49%	14%	1%
Améliorer la sécurité et la santé au travail	21%	38%	5%
Réaliser des économies	5%	6%	19%
Appliquer une démarche volontariste proactive	6%	11%	13%
Améliorer les relations avec les riverains	4%	7%	15%
Répondre à la pression du groupe ou de l'entreprise-mère	5%	3%	5%
Améliorer l'image de marque de l'entreprise	1%	7%	11%
Répondre à la pression des consommateurs	2%	3%	14%
Répondre à la pression du personnel	1%	6%	3%
Profiter du changement de procédé de production	2%	3%	7%
Rassurer les investisseurs	3%	3%	6%
Autres	2%	0%	0%

Tableau 3 - Facteurs qui conduisent les entreprises à dépenser pour la protection de l'environnement lors de la campagne 2018
 Source – Enquête intégrée environnement DGARNE – ICEDD - 2018

Le Tableau 3 montre, pour chaque facteur, la proportion de déclarants l'ayant signalé comme étant le facteur de 1^{ère} importance (côte=1), de 2^e importance (côte=2) et de 3^e importance (côte=3).

On retrouve, aux trois premières places en termes de priorités, les facteurs suivants 1) être en accord avec la réglementation, 2) la sécurité et la santé au travail et 3) la réalisation d'économies.

Une réglementation plus contraignante est toujours le facteur prédominant qui pousse les entreprises industrielles à investir dans des techniques plus propres ou des équipements destinés à la lutte contre les pollutions et, en général, à dépenser pour la protection de l'environnement.

Qu'il s'agisse d'enjeux réglementaires, d'enjeux sur la santé ou d'enjeux économiques, la diversité des situations fait que les entreprises prennent de plus en plus conscience aujourd'hui de l'importance de la dimension environnementale.

4. Résultats

Les résultats quantitatifs doivent être interprétés avec prudence, car ils sont issus de l'exploitation des données d'un nombre limité d'entreprises. Ils ne représentent donc pas le total des dépenses en faveur de l'environnement engagées par les industries wallonnes. Dès lors, les données présentées dans ce chapitre se limitent à donner une idée des tendances et des efforts déployés par les déclarants pour protéger les différents domaines de l'environnement.

Afin de préserver le caractère confidentiel des données recueillies, les résultats sont présentés globalement, soit par type de dépenses, soit par secteur d'activité¹⁷, soit par domaine environnemental, soit par une combinaison de ces informations (par exemple : par type de dépenses et par secteur d'activité).

4.1 Etat des lieux de la campagne 2018

Dans cette partie, nous présentons le montant total des dépenses 2017 et en identifions la répartition par type de dépenses, par domaine environnemental et par secteur. L'objectif est de décrire l'échantillon sur base des dépenses environnementales des entreprises.

4.1.1 Description de la dépense totale

Les **dépenses totales** pour l'environnement des entreprises ayant répondu à l'Enquête intégrée s'élèvent à 370 millions d'euros en 2017 (Figure 1). Ces dépenses sont principalement des charges (55%). La dépense courante et les investissements représentent respectivement 24% et 21% de la dépense totale. Cette dépense totale contient néanmoins des dépenses qui ne rentrent pas dans le cadre des comptes CEPA ou CReMA (Figure 1). En effet, certaines dépenses se réfèrent à des dépenses pour la sécurité humaine ou bien sont indéterminées (aucun commentaire lors de l'encodage par le déclarant). Ainsi, si on conserve uniquement les dépenses pour lesquelles un compte CEPA ou CReMA existe, les dépenses représentent 264 millions d'euros, soit 71% des dépenses totales. Cette différence est majoritairement due aux charges d'exploitation (-42,6 millions d'euros) et aux dépenses courantes (-38,9 millions d'euros). Les investissements end-of-pipe diminuent d'un peu plus de 16 millions d'euros.

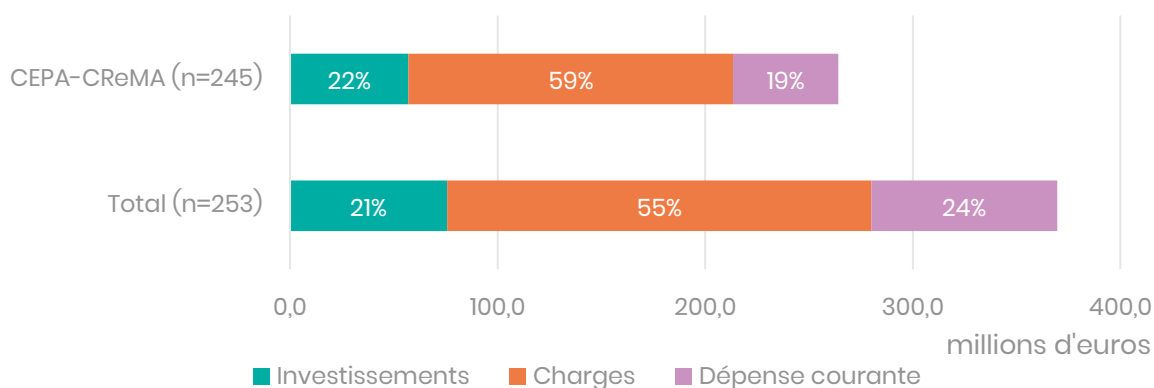


Figure 1 – Montants et pourcentages par catégorie de dépense pour la protection de l'environnement en millions d'euros réalisés en 2017 par les entreprises répondantes

Source – Enquête intégrée environnement DGARNE – ICEDD – 2018

¹⁷ Selon la nomenclature NACE Rév.2



Par ailleurs, le nombre d'entreprises au sein de l'échantillon passe de 253 à 245 si on considère uniquement les dépenses imputables à un compte CEPA-CReMA. En effet, parmi les 253 répondants, huit entreprises n'ont que des dépenses qui concernent la sécurité ou n'ont pas été caractérisées par un domaine environnemental. Ces entreprises proviennent des secteurs de la production et distribution d'électricité (secteur D, n=5), de la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (secteur E, n=2), et du travail du bois, du papier et de l'imprimerie (secteur CC, n=1).

i. Domaines environnementaux

En ce qui concerne les **domaines environnementaux**, les dépenses concernent principalement la gestion des déchets (CEPA3, 23,5%) et la gestion des eaux usées (CEPA2, 16,9%) (Figure 2). Les taxes et cotisations environnementales ainsi que les catégories « Indéterminé » et « Sécurité », non-reprises dans les codes CEPA-CReMA, représentent quant à elles respectivement 10,1%, 16,3% et 2,2% des dépenses totales.

On distingue trois profils de dépenses en fonction du domaine environnemental (Figure 3) :

- Le premier profil concerne les domaines pour lesquels les investissements constituent la principale source des dépenses. On y retrouve les domaines de la R&D (CEPA 8 et CReMA 15), de l'énergie (CReMA 13A et 13B), d'autres activités de gestion des ressources (CReMA16, CReMA14, CReMA12, CReMA10), de la gestion des sols (CEPA 4) et de réduction du bruit et des vibrations (CEPA 5). L'ensemble de ce profil représente 10% des dépenses totales, et 36% des investissements totaux.
- Le second profil concerne les activités pour lesquelles la principale source des dépenses est la dépense courante. On y retrouve les activités de protection de l'environnement couvertes par le compte CEPA 9 et la partie « Taxes environnementales & Assurances (et autres provisions) » des dépenses non-reprises dans un domaine environnemental. Ces deux types d'activités représentent chacun un peu plus de 20% de la dépense totale, et 86% des dépenses courantes.
- Le dernier profil est caractérisé par les domaines qui dépensent majoritairement dans les charges : l'air (CEPA 1), l'eau (CEPA 2), les déchets (CEPA 3), la biodiversité (CEPA 6), la minimisation de l'utilisation non-énergétique des ressources fossiles (CReMA 13C) et les deux autres domaines non-repris par un compte CEPA ou CReMA (Dépenses liées à la sécurité ou dont le domaine environnemental est indéterminé). Ces domaines représentent près de 70% de la dépense totale, et 99% des charges totales.

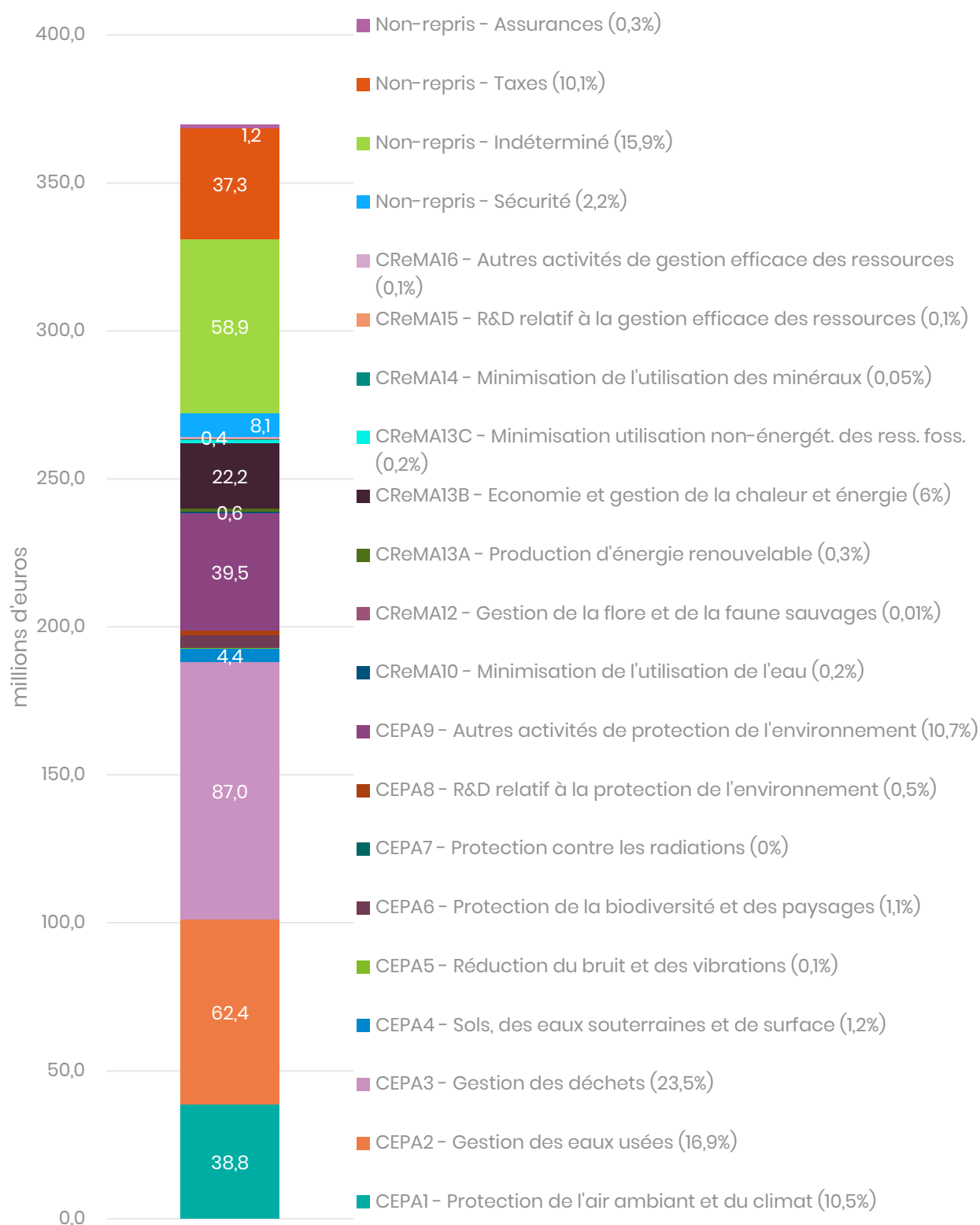


Figure 2 : Caractérisation des domaines environnementaux concernés par les dépenses environnementales totales
 Source – Enquête intégrée environnement DGARNE – ICEDD – 2018

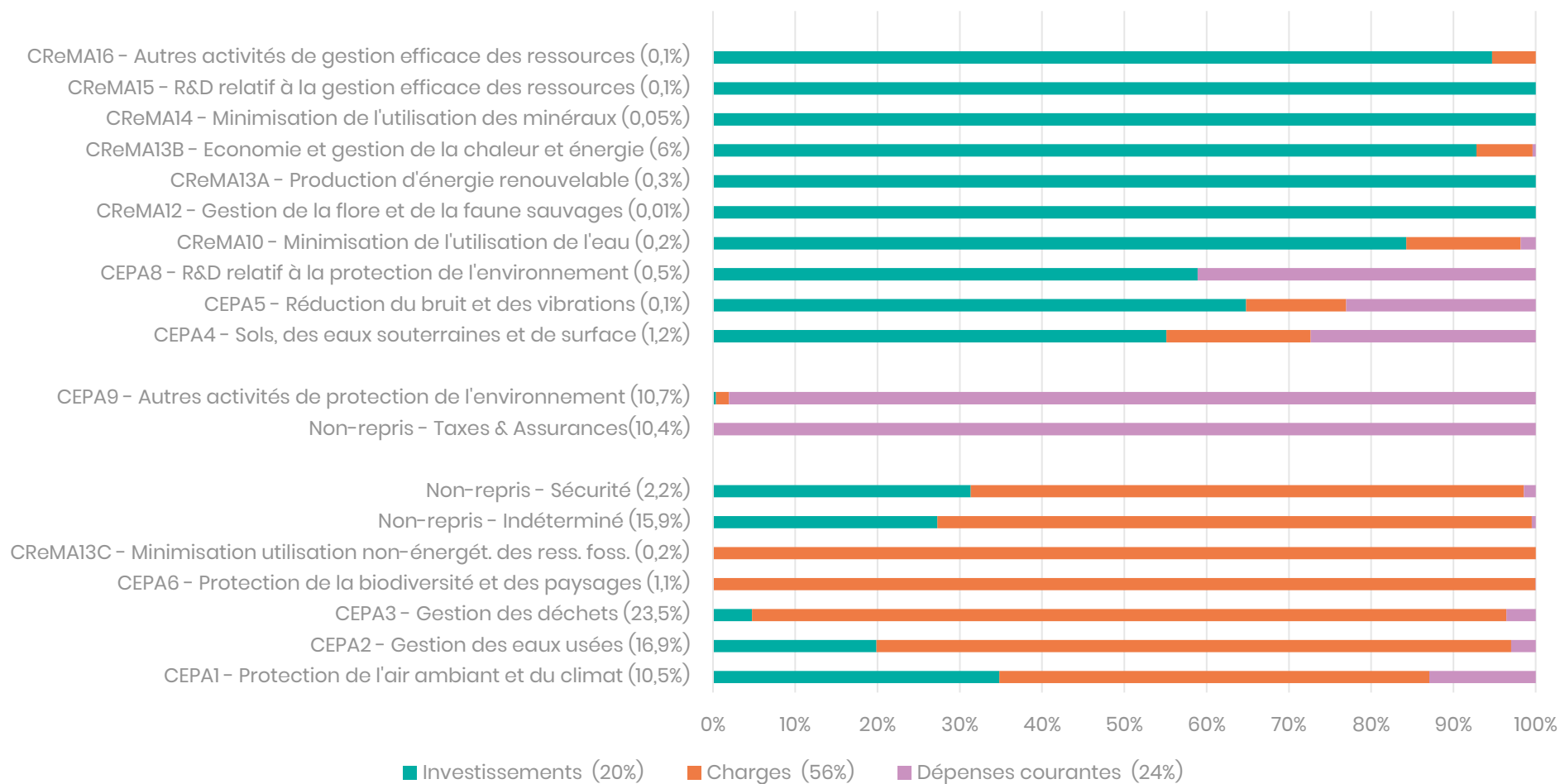
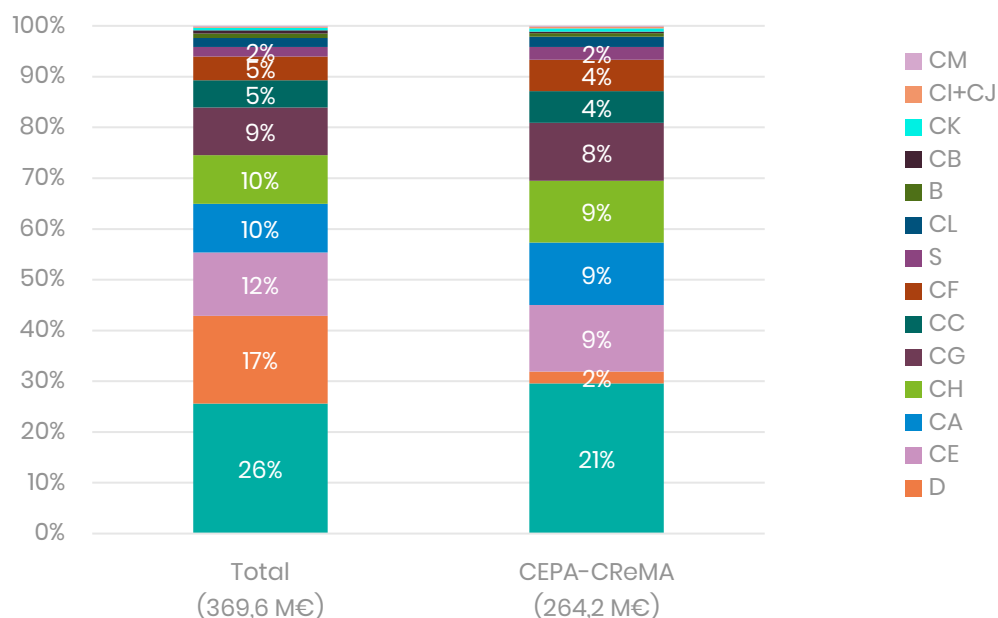


Figure 3 : Caractérisation de profils de dépenses selon le domaine environnemental

Source – Enquête intégrée environnement DGARNE – ICEDD – 2018

ii. Secteurs industriels

Enfin, en termes de distribution parmi les différents **secteurs industriels**, l'analyse des dépenses par secteur d'activité (Figure 4) montre que trois secteurs représentent plus de la moitié des dépenses totales. Le secteur de l'assainissement et de la gestion des déchets (NACE E) est celui qui dépense le plus pour la protection de l'environnement en 2017 avec 65 millions d'euros soit 26% des dépenses environnementales totales. Ce secteur reprend 65 entreprises répondantes et leurs dépenses concernent principalement les centres de traitement et les stations d'épuration. Le secteur de la production et distribution d'électricité (NACE D) vient en deuxième position, avec 65 millions d'euros de dépenses pour la protection de l'environnement (17%) pour 11 déclarants. La quasi-totalité de ces dépenses sont hors CEPA-CReMA (catégorie sécurité/indéterminé). L'industrie chimique (NACE CE), avec 34 millions d'euros de dépenses environnementales en 2017, représente 12% des dépenses environnementales totales. Pour rappel, les cautions et provisions pour risques et charges renseignées en 2017 ne sont pas reprises dans les dépenses courantes environnementales.



B	Industrie extractive	CH+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 4 : Contribution de chaque secteur NACE Rév2 à la dépense totale

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



Ce résultat est à mettre en perspective avec la représentation de chaque secteur au sein de l'échantillon. Par exemple, le secteur S n'est représenté que par 9 entreprises sur 253 dans l'échantillon Regine alors que ce secteur représente – en termes de nombre d'entreprises – le principal secteur d'activité en Wallonie parmi ceux couverts par l'échantillon Regine. Si on analyse et compare la répartition du nombre d'entreprises au sein des autres secteurs pour l'échantillon Regine et pour la Wallonie, on constate également que les secteurs E et CE sont sur-représentés tandis que les secteurs CA, CH et CM sont sous-représentés (Tableau 4). Il faudrait que l'échantillon soit représentatif en termes de nombre et de volume d'activité pour pouvoir conclure qu'un secteur réalise davantage de dépenses environnementales totales qu'un autre.

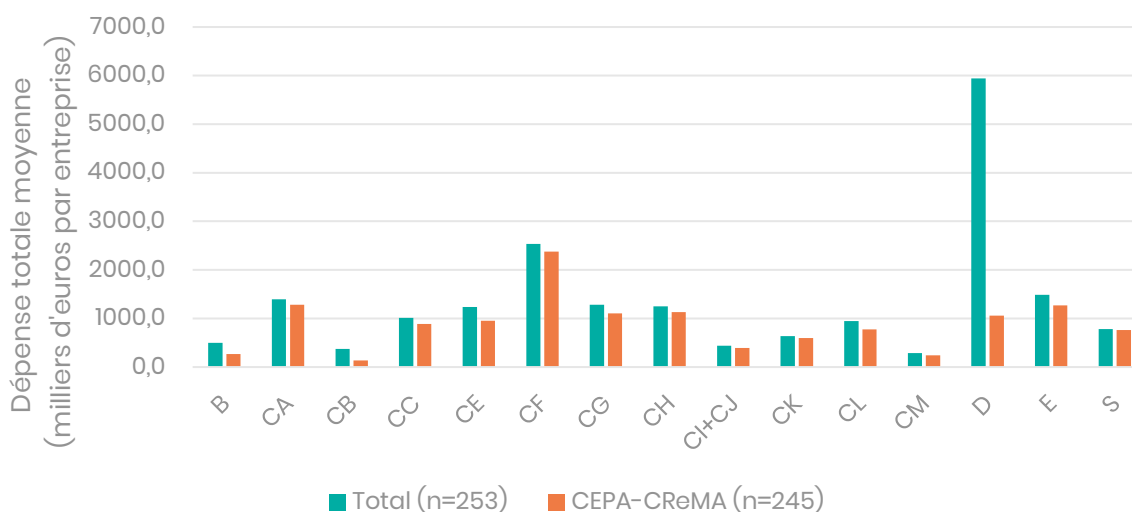
NACE	Echantillon Regine TOTAL (n = 253)	Echantillon Regine CEPA-CReMA (n = 245)	Wallonie
B	3%	3%	2%
CA	11%	11%	26%
CB	2%	3%	3%
CC	8%	8%	9%
CE	14%	14%	3%
CF	3%	3%	1%
CG	10%	11%	9%
CH	12%	12%	19%
CI+CJ	1%	1%	3%
CK	1%	1%	5%
CL	3%	3%	1%
CM	1%	1%	11%
D	5%	3%	1%
E	27%	27%	9%
Total	100%	100%	100%

B	Industrie extractive	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	CM	Autres industries manufacturières
CF	Industrie pharmaceutique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Tableau 4 : Comparaison de la proportion d'entreprises, (hors secteur des services) en termes de nombre dans chaque NACE, au sein de l'échantillon Regine (volet dépenses) et en Wallonie

Source – Regine : Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales D GARNE - ICEDD – 2018, Wallonie : Statbel

Par contre, sur base de l'échantillon actuel, il est possible d'analyser la dépense moyenne des entreprises de chaque secteur et de les comparer afin d'identifier celui qui, en moyenne, réalise davantage de dépenses par unité de production (i.e. l'entreprise). Ainsi, sur la Figure 5, on constate que le secteur E n'est pas le secteur qui dépense en moyenne le plus par entreprise alors qu'il s'agit du secteur qui présente le plus gros volume de dépenses sur l'échantillon total. Le secteur NACE D est celui qui a une dépense environnementale moyenne de loin la plus élevée lorsqu'on considère toutes les dépenses (presque 6 millions d'euros en moyenne par entreprise en 2017). Cependant, lorsqu'on s'intéresse uniquement aux dépenses imputables à un compte CEPA-CReMA, le secteur pour lequel les entreprises dépensent en moyenne davantage pour l'environnement est le secteur NACE CF avec environ 2,5 millions d'euros.

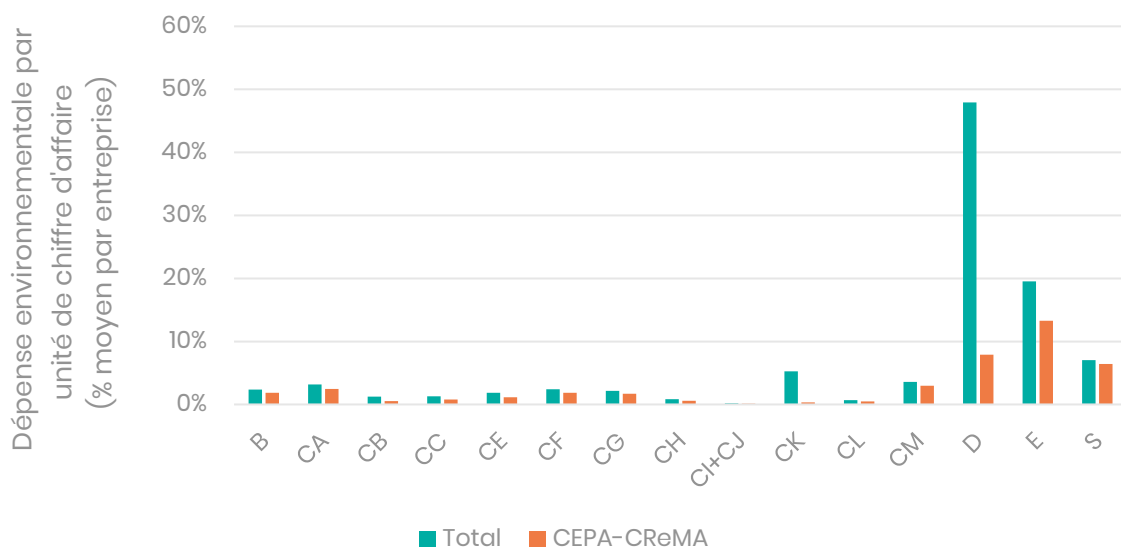


B	Industrie extractive	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 5 : Dépense totale moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

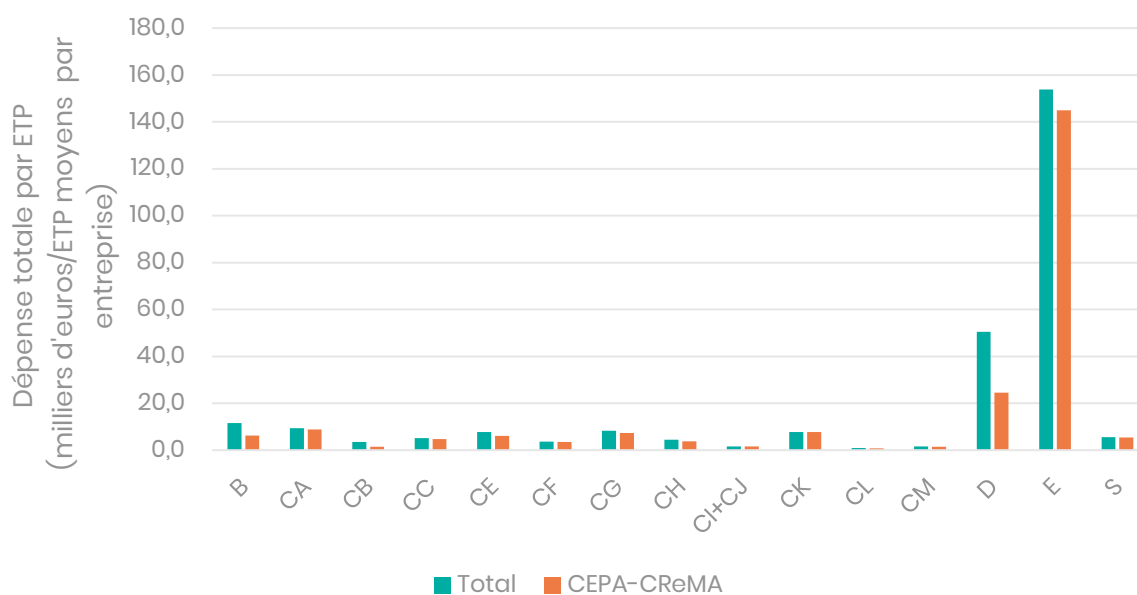
Néanmoins, lorsqu'on rapporte les dépenses totales à un indicateur de la taille des entreprises, le chiffre d'affaire ou le nombre d'ETP, les secteurs dont les entreprises ont les dépenses moyennes les plus élevées sont les secteurs E et D (quel que soit l'échantillon considéré, Figure 6 et Figure 7). A noter que cette analyse se base sur un échantillon restreint étant donné que les données sur le chiffre d'affaire et le nombre d'ETP ne sont pas disponibles pour toutes les entreprises de l'échantillon (Tableau 5).



B	Industrie extractive	CH+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 6 : Dépense totale par unité de chiffre d'affaire moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



B	Industrie extractive	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 7 : Dépense totale par ETP moyenne par entreprise selon les secteurs NACE Rév2

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales D'GARNE - ICEDD – 2018



NACE	Dépense totale		Dépense totale par unité de chiffre d'affaire		Dépense totale par ETP	
	TOTAL	CEPA-CReMA	TOTAL	CEPA-CReMA	TOTAL	CEPA-CReMA
B	7	7	5	5	6	6
CA	26	26	20	20	26	26
CB	6	6	6	6	6	6
CC	20	19	18	17	19	18
CE	34	34	33	33	34	34
CF	7	7	4	4	7	7
CG	25	25	20	20	25	25
CH	29	29	26	26	28	28
CI+CJ	2	2	2	2	2	2
CK	3	3	3	3	3	3
CL	7	7	7	7	7	7
CM	2	2	2	2	2	2
D	11	6	5	5	9	5
E	65	63	45	43	63	61
S	9	9	6	6	9	9
Total	253	245	202	199	246	239

B	Industrie extractive	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Tableau 5 : Nombre d'entreprises considérées par secteur NACE Rév2 en fonction des ratios analysés

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

4.1.2 Description des investissements

En 2017, les investissements environnementaux déclarés par les entreprises enquêtées s'élèvent à 76 millions d'euros. La Figure 8 présente par type d'investissement environnemental les montants totaux renseignés par les déclarants de la campagne 2018 (données 2017), en distinguant ceux réalisés dans le cadre d'un compte CEPA-CReMA des investissements totaux renseignés par les entreprises.

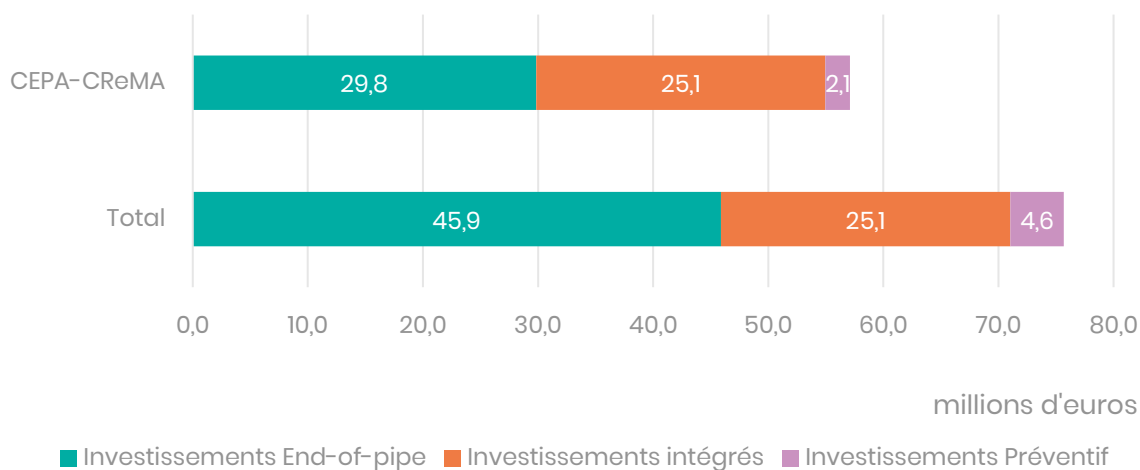


Figure 8 : Description des investissements environnementaux totaux et ceux concernées par les comptes CEPA et CReMA

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

Parmi le total des investissements environnementaux, les investissements end-of-pipe, avec près de 46 millions d'euros (61% du montant total des investissements environnementaux), sont majoritaires. Les investissements intégrés arrivent en deuxième position avec plus de 25 millions d'euros (33%). Loin derrière, en troisième position, on trouve les investissements relatifs à la prévention des risques avec près de 5 millions d'euros, soit 6% des investissements environnementaux. On pourrait donc en conclure que, en 2017, les entreprises ont plus investi dans les technologies end-of-pipe que dans les équipements modifiant le processus de production (investissements intégrés).

Néanmoins, lorsqu'on considère uniquement les investissements environnementaux CEPA ou CReMA, on constate que les investissements les plus importants sont les investissements intégrés, modifiant le processus de production. En effet, de nombreux investissements end-of-pipe concernent des investissements pour la sécurité humaine ou autre, faisant descendre le montant total d'un peu plus de 16 millions. En ce qui concerne les investissements préventifs, les investissements non-repris dans un compte CEPA-CReMA s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Les investissements intégrés représentent alors 44% des investissements environnementaux CEPA/CReMA totaux.

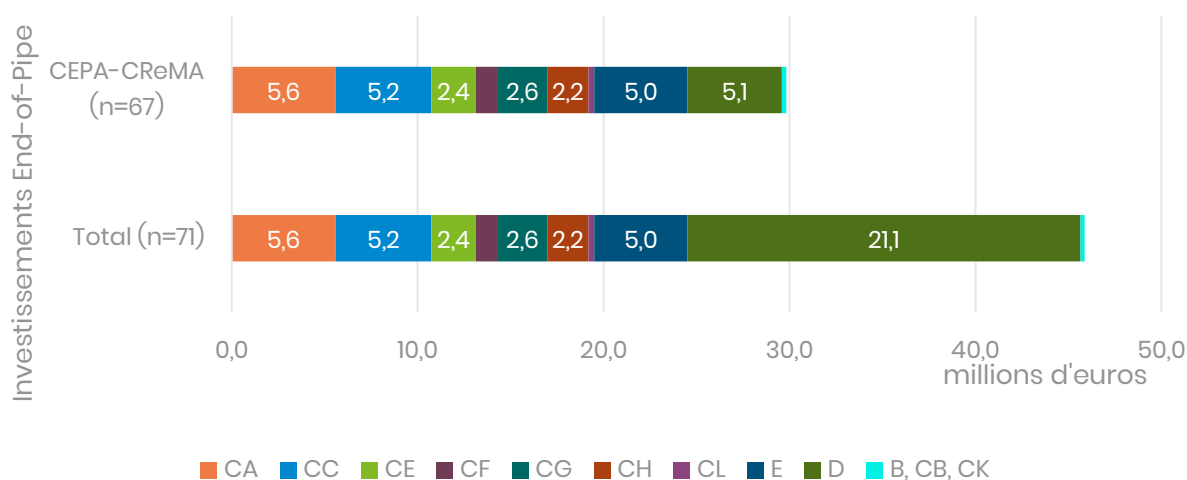
Dans les sous-sections suivantes, les différentes catégories d'investissements sont décrites par secteur, par domaine environnemental et par finalité/nature.

i. Les investissements end-of-pipe

En 2017, 71 entreprises sur les 253 qui ont répondu à l'enquête 2018 ont réalisé des investissements end-of-pipe. Cela correspond à 28% des établissements répondants. Ce pourcentage descend à 27% lorsqu'on considère uniquement les investissements CEPA-CReMA (n=67).

Répartition sectorielle

La Figure 9 présente la répartition des investissements end-of-pipe entre les secteurs NACE, en distinguant le part CEPA-CReMA du total Regine. Cette figure permet d'identifier que la différence d'investissements d'un peu plus de 15 millions d'euros est majoritairement due au secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NACE D), pour lequel les investissements passent de 21 millions d'euros à 5 millions d'euros (Figure 9).



B	Industrie extractive	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Figure 9 : Description des investissements end-of-pipe par secteur

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

Domaines environnementaux

Les **investissements end-of-pipe non-imputables** à un compte de protection de l'environnement ou des ressources naturelles représentent la plus grande part des investissements end-of-pipe de l'échantillon Regine 2017, soit 35% ou 16,1 millions d'euros (Figure 10). Ces investissements sont réalisés par le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NACE D, Figure 11).

La **protection de l'air ambiant et du climat** est le premier domaine environnemental concerné par les investissements end-of-pipe, représentant 29% du total (soit 13,3 millions d'euros). Ce sont

essentiellement le secteur de l'électricité, du gaz, de la vapeur et de l'air (D, 38%) et le secteur de la production et distribution d'eau E (15%) qui consacrent la grosse majorité de leurs investissements end-of-pipe dans des équipements dans ce domaine. Quant aux équipements concernés par ces investissements, il s'agit essentiellement de matériels de dépoussiérage ou de traitement des fumées (installation de dépoussiérage, abattement de fumées, filtres à air, etc.) réalisés conformément aux prescriptions du permis d'exploiter.

Le deuxième domaine environnemental le plus concerné par les investissements end-of-pipe est le domaine de la **gestion des eaux usées**, représentant 27% du total soit 12,4 millions d'euros. Ce sont les secteurs de l'industrie alimentaire (CA, 41%) et du travail du bois et du papier (CC, 30%) qui réalisent la majorité de leurs investissements dans ce domaine. Les investissements réalisés par ces secteurs dans le domaine de l'eau sont principalement consacrés à l'épuration ou au traitement des eaux usées (extension de station d'épuration, amélioration du système de traitement des eaux, réseau d'égouttage, ...).

Après l'eau et l'air, le domaine de la **gestion des déchets** est également impacté par des investissements end-of-pipe à concurrence de 3,5 millions d'euros (soit 8% du total). Le secteur qui investit la grosse partie de ces investissements dans ce domaine est celui de la gestion des déchets (E, 88%).

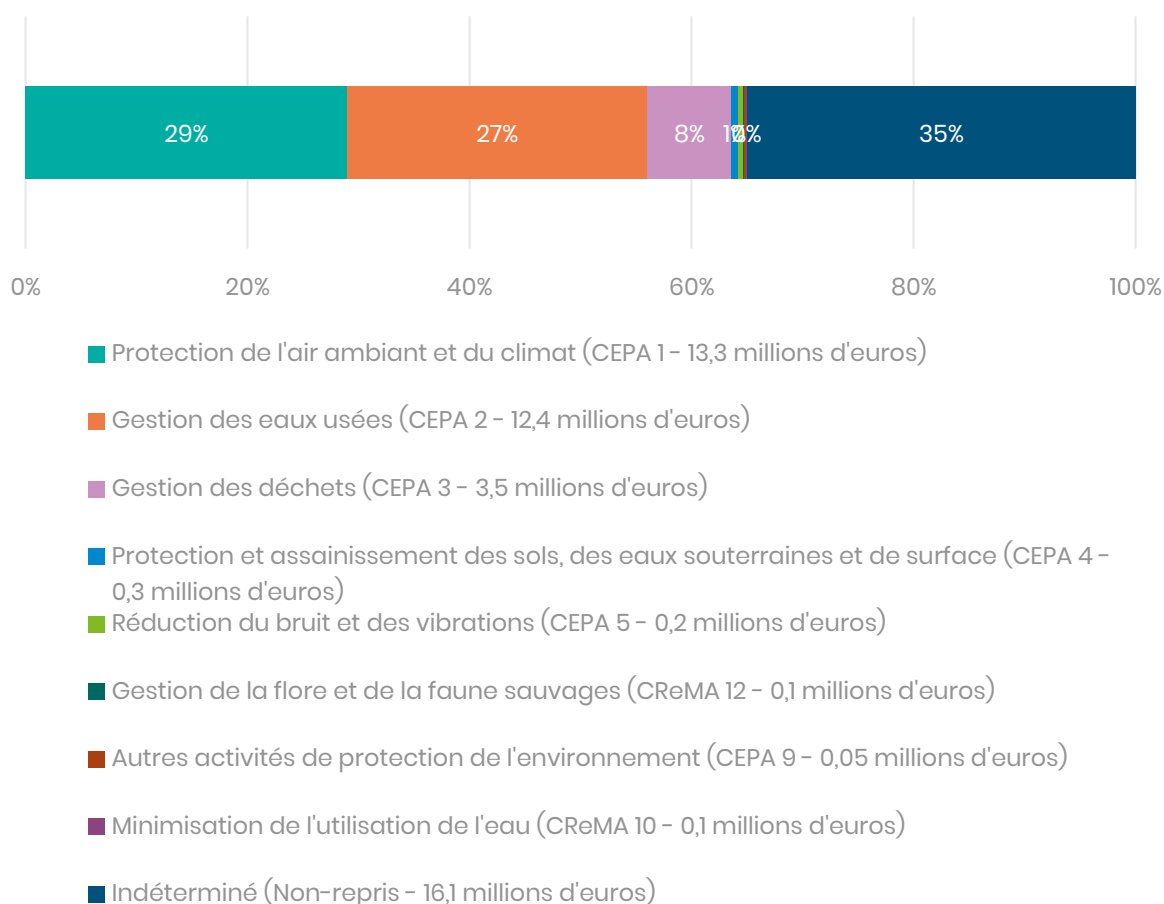
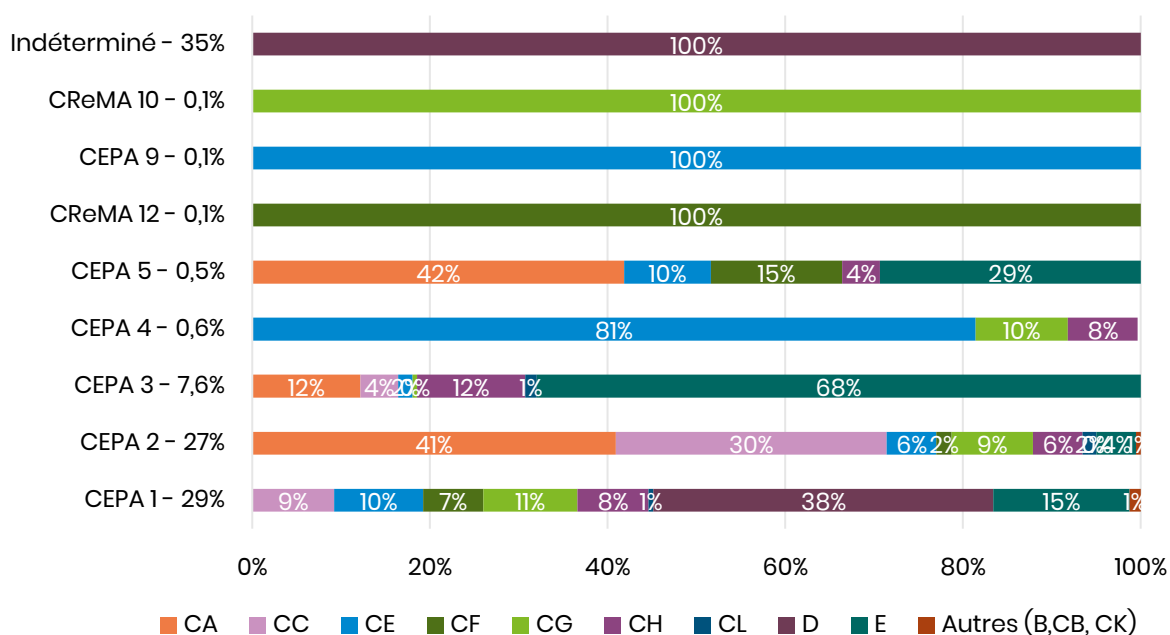


Figure 10 : Répartition des investissements end-of-pipe de l'échantillon Regime 2016 par domaine environnemental

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



B	Industrie extractive	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Figure 11 - Répartition sectorielle NACE Rév2 par domaine environnemental des investissements end-of-pipe pour l'année 2016

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



Finalités des investissements

Au sein de l'échantillon Regine, 71 entreprises ont réalisé au moins un investissement end-of-pipe. Au total, 166 investissements ont été réalisés. La finalité de ces investissements a été renseignée pour 75% de ces investissements.

La principale finalité des investissements end-of-pipe est la mise en conformité de la législation environnementale généralement en vue de respecter les prescriptions d'une autorisation de rejet des eaux usées industriels ou d'un permis d'exploiter. Cette finalité concerne 44% des investissements réalisés (en termes de nombre).

Une part importante des investissements end-of-pipe a été réalisée pour une finalité non-déterminée (35%), autre que pour un objectif de mise en conformité, d'anticipation de norme, d'assainissement du site ou de réaliser des économies.

Les objectifs d'anticipation de norme, d'assainissement du site ou de réaliser des économies représentent quant à eux respectivement 6%, 9% et 6% du nombre d'investissements.

Ce résultat est cohérent avec la définition même des investissements end-of-pipe, dont l'objectif est de contribuer à réduire les nuisances sur l'environnement, nuisances inhérentes à toute activité industrielle, sans modifier le processus de fabrication (et donc sans optimiser la rentabilité économique). Pour inciter les entreprises à réaliser ce type d'investissement afin d'endiguer la dégradation de l'environnement, les pouvoirs publics ont mis en place depuis plusieurs années un arsenal législatif contraignant. Cela suppose l'établissement de normes et l'attribution d'autorisations. C'est pourquoi la principale motivation des entreprises à réaliser des investissements end-of-pipe est le respect des normes en vigueur. Les réglementations mentionnées en 2017 concernant les motivations légales des investissements end-of-pipe sont principalement les permis d'exploitation (34% des actes légaux mentionnés). Le permis d'exploitation regroupe la plupart des exigences européennes et wallonnes en matière de limitation des émissions et effluents. Par exemple, les nouveaux permis d'environnement reprennent des valeurs limites inspirées des valeurs découlant de la directive IED¹⁸ en matière d'émissions dans l'air et dans l'eau.

¹⁸ Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)



ii. Les investissements intégrés

En 2017, 65 établissements sur les 253 entreprises répondantes ont réalisé 143 investissements pour un montant total de 25,1 millions d'euros dans la protection de l'environnement à l'occasion de la mise en place d'un nouvel outil/équipement lié au procédé de fabrication. Les investissements imputables à un compte CEPA-CReMA représentent le même volume (uniquement 10 mille euros non-imputable).

Parmi les investissements intégrés réalisés par les répondants, on peut distinguer trois niveaux d'intervention possibles :

- L'optimisation du procédé existant, sans pour autant le remettre en cause fondamentalement. Dans ce type d'intervention, les modifications sont simples et facilement réversibles. Cela peut consister en l'amélioration du rendement matière et énergétique via, par exemple, une réduction des pertes de chaleur grâce à une meilleure isolation, à l'installation de contrôles automatiques, au changement de combustible, à la mise en circuit fermé des eaux ou encore au remplacement des emballages par des emballages réutilisables ou en vrac. Dans les installations existantes, l'optimisation, en toute logique, est toujours préférée lorsque le procédé de fabrication n'est pas obsolète. L'optimisation est moins coûteuse que les autres interventions et relativement fort avantageuse. En 2017, près de 23 millions d'euros ont été investis afin d'optimiser des équipements intégrés soit 91% du montant total des investissements intégrés.
- La « re-conception » du procédé. Cela fait référence à une modification conceptuelle des procédés existants. Le cœur du procédé est inchangé. Seule une composante du procédé est modifiée ou remplacée. Une analyse du procédé permet d'identifier des interventions qui, sans modifier sa nature, peuvent le rendre moins polluant. La re-conception implique ainsi de simples changements techniques dans les procédés industriels ou les outils de production. Ces changements sont souvent réalisés dans l'optique d'une limitation du gaspillage des matières, d'une minimisation des émissions physiques et/ou d'une utilisation plus rationnelle et efficace des ressources. Cela peut être l'installation d'équipements permettant la récupération thermique (exemple : unité de cogénération ou biométhanisation), le remplacement des matières premières ou la réintroduction dans le procédé même de résidus de production qui, autrement, seraient évacués. En 2017, 1,7 millions d'euros ont été investis dans la re-conception de procédé d'équipements intégrés (ex : unité de cogénération, remplacement chaudière fioul par une au gaz naturel, ...) soit 7% du montant total des investissements intégrés.
- Le changement de procédé, qui requiert une recherche technologique spécifique à un secteur industriel. Le changement de procédé se réalise à l'occasion de la création d'une nouvelle unité de production ou d'une extension de capacité. Les investissements sont, dans ce cas, plus conséquents et traduisent la mise en application d'une stratégie industrielle intégrant la préoccupation environnementale. Dans l'industrie du ciment, par exemple, cela prendrait la forme du passage de la voie humide à la voie sèche pour un four, ce qui permet de réduire la quantité de chaleur nécessaire à l'évaporation de l'eau. Ce système a donc un impact favorable dans les domaines environnementaux de l'énergie et de l'eau. Au sein de l'échantillon Regine, 0,5 millions d'euros ont été investis en 2017 dans des changements de procédé des équipements intégrés soit 2% du montant total des investissements intégrés.

Répartition sectorielle

L'analyse de la Figure 12 montre que l'industrie alimentaire (CA) est le secteur qui a investi le plus en équipements intégrés, avec environ 7 millions d'euros. La quasi-totalité de ce montant (99 %) s'explique par l'optimisation de processus de production (apport de chaleur ou d'électricité renouvelable, machines écoénergétiques, etc) (Figure 13).

Le secteur de l'industrie chimique (CE) et le secteur de l'industrie pharmaceutique (CF) suivent l'industrie alimentaire de près, avec environ 5 millions d'euros investis chacun. A nouveau, les investissements concernent majoritairement des optimisations de procédés.

Les autres secteurs ont dépensé chacun moins de 2,5 millions d'euros (CC, CG, CH, CL, CK, S). Les entreprises des secteurs de l'industrie extractive (B), de la fabrication d'équipements électriques (CJ) et des activités de services (S) n'ont déclaré aucun investissement intégré pour l'année 2016.

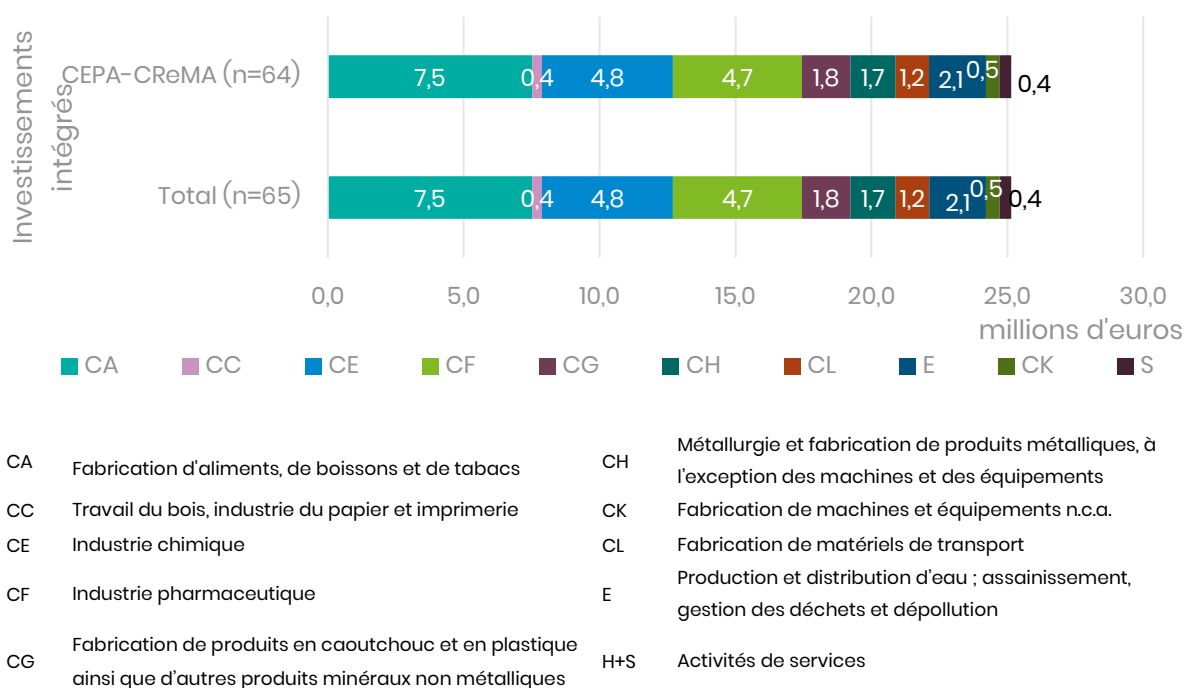
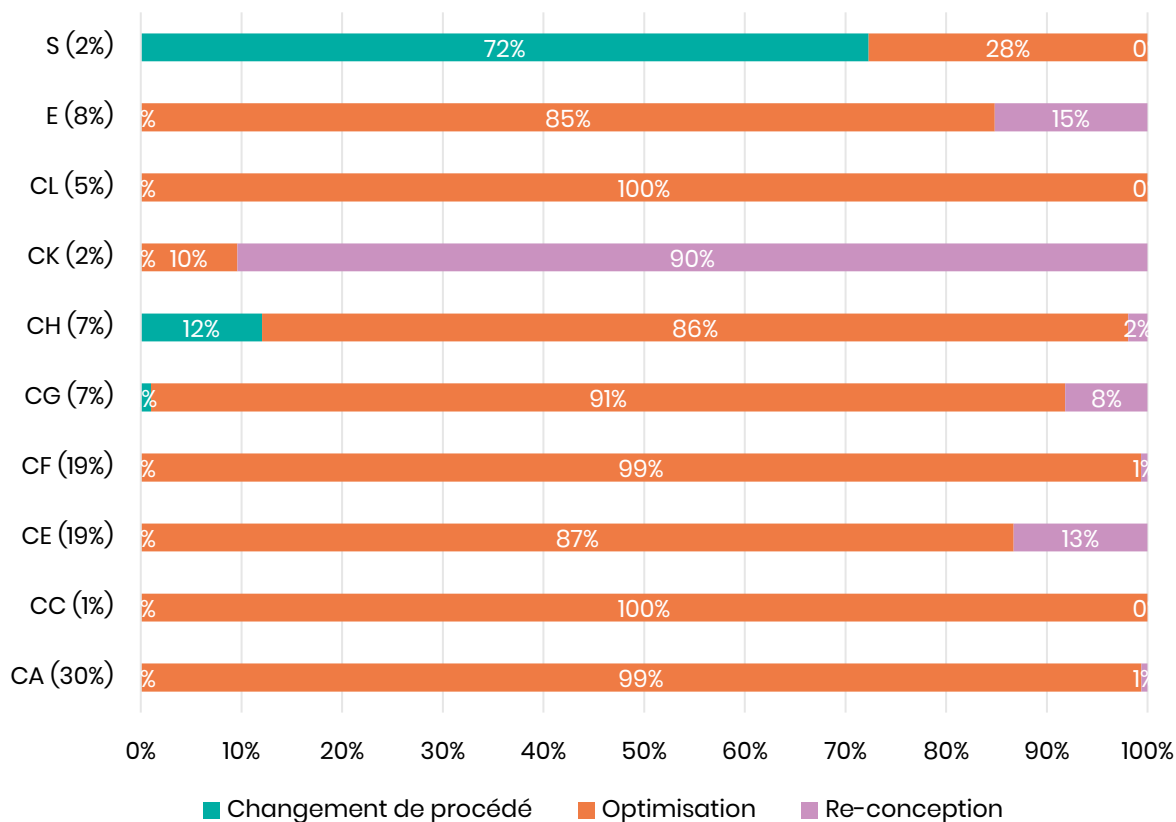


Figure 12 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des investissements intégrés en 2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

La Figure 13 permet de caractériser chacun de ces secteurs en fonction du type d'investissements intégrés réalisés. Dans la plupart des secteurs, les investissements intégrés ont été réalisés pour optimiser les procédés. Deux profils se distinguent : l'un pour le secteur S qui réalise la majorité de ses investissements pour changer le procédé et l'autre pour le secteur CK dont les investissements visent à re-concevoir le procédé.



CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CE	Industrie chimique	CL	Fabrication de matériels de transport
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services

Figure 13 : Caractérisation des types d'investissements intégrés par secteur NACE Rév2

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

Domaines environnementaux

Contrairement aux autres types d'investissements, quasiment tous les investissements intégrés Regine sont imputables à un domaine environnemental (uniquement 10 mille euros ne sont pas imputables, soit 0,04% des investissements intégrés totaux). Cependant, tout comme il est difficile d'évaluer la part environnementale d'un investissement intégré, la détermination d'un seul domaine environnemental pour ce genre d'investissement n'est pas aisée non plus. Généralement, les investissements intégrés procurent une réduction simultanée des nuisances dans différents domaines de l'environnement. Ainsi, bon nombre d'investissements intégrés ont un impact positif sur l'environnement, simultanément dans le domaine de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets et enfin sur la préservation des ressources naturelles.

Si l'on regarde le domaine principal où l'impact positif se réalise le plus (Figure 14), l'énergie est de loin le premier domaine à être concerné par des investissements intégrés (CReMA 13B, 82,1%). Les investissements rencontrés sont très diversifiés : beaucoup se concentrent sur des fours ou chaudières

moins énergivores (ex. utilisation d'un combustible plus efficace et moins polluant comme le gaz naturel), la production combinée d'électricité et de chaleur, la valorisation de gaz, la récupération thermique, l'isolation thermique, un nouveau système d'éclairage basé sur des lampes LED, etc. La motivation à réaliser ces investissements est d'abord d'ordre économique. L'impact sur l'environnement est néanmoins également très appréciable. Les trois principaux secteurs concernés sont les NACE CA (36%), CF (21%) et CE (21%) (Figure 15).

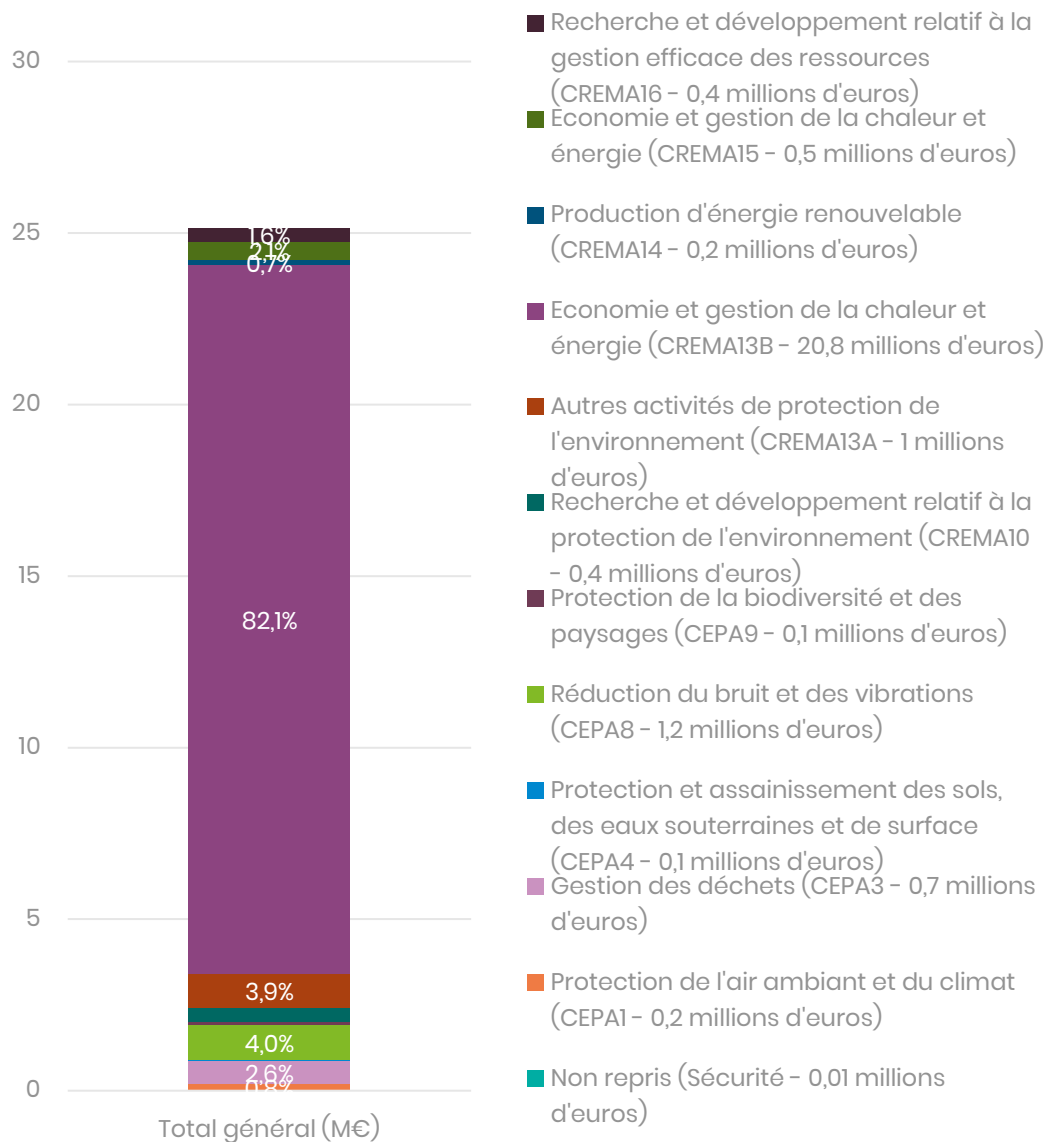
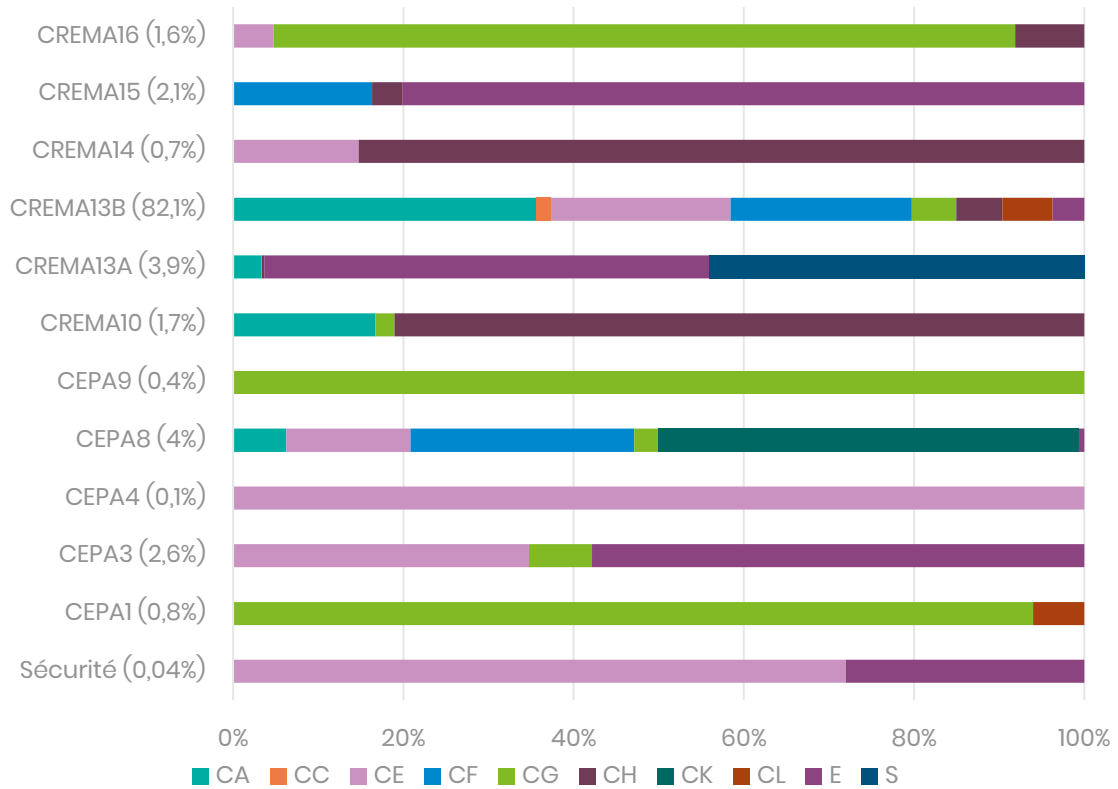


Figure 14 : Caractérisation des investissements intégrés selon les domaines environnementaux

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CE	Industrie chimique	CL	Fabrication de matériels de transport
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services

Figure 15 : Description des secteurs concernés par les investissements intégrés par domaine environnemental

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



Finalités des investissements

En 2016, 51% du nombre des investissements intégrés sont motivés pour des raisons d'économies réalisées par la mise en œuvre de ces investissements, 12% pour des motifs de mise en conformité avec la réglementation actuelle et 37% pour des motifs autres (dont 7% sont imputables à une anticipation de norme future ou à un assainissement de site). Ces résultats se basent sur l'analyse des 116 investissements pour lesquels on dispose d'une information sur les 143, soit 81% de l'échantillon.

Dans le cas des investissements intégrés, la protection de l'environnement ne constitue pas la motivation principale dans la décision de renouvellement de l'outil de production. En général, l'entreprise investit dans un procédé « plus propre », soit pour réaliser des économies d'énergie ou d'intrants, soit quand l'ancien outil est techniquement ou économiquement obsolète. Dans ce dernier cas, la plupart des entreprises anticipent en tenant compte des aspects environnementaux dans ces choix d'investissement. Il en va de leur compétitivité si ce n'est de leur pérennité face aux nouvelles exigences du marché.

iii. **Les investissements pour la prévention des risques**

Nature des investissements et montants globaux

Les investissements pour la prévention des risques ne rentrent pas dans le processus de production comme c'est le cas pour les investissements intégrés. En outre, à l'inverse des investissements end-of-pipe, les investissements pour la prévention des risques ont comme objectif, au travers d'une vocation de sécurité, d'empêcher ou du moins de limiter l'impact des émissions accidentelles ou graduelles de polluants, et non de réduire en « bout de course » les nuisances provoquées par l'activité normale de l'entreprise.

Par exemple, la construction d'un bac de rétention d'eau permet de lutter contre des pollutions accidentelles en cas d'incendie. Sans cela, l'eau utilisée pour l'extinction du feu, chargée de substances, se déverserait dans la nature. De même, l'emplacement d'une seconde paroi autour de réservoirs de combustible ou l'imperméabilisation du sol dans des zones de stockage, évite la pollution par l'infiltration de polluants en cas de fuites. Les nuisances environnementales dans le cas d'un éventuel accident sont ainsi minimisées. Ce type d'investissement concerne donc surtout la protection des sols et des eaux souterraines et permet d'éviter des pollutions diffuses.

Sont exclues des investissements préventifs, les dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs au sens de la réglementation du travail.

Au sein des investissements préventifs, on distingue deux catégories : d'une part les investissements liés à la prévention des pollutions accidentelles (ex. : bacs de rétention d'eau), et d'autre part, les investissements liés à la prévention des incendies (ex. : sprinklers).

En 2017, 46 établissements sur les 253 qui ont répondu à l'enquête (soit 18%) ont réalisé 84 investissements pour la prévention des risques. Cela représente un montant total de près de 4,6 millions d'euros, réparti comme suit :

- 2,1 millions d'euros d'investissements liés à la prévention des pollutions accidentelles soit 46% des investissements préventifs ; il s'agit essentiellement d'encuvement de réservoir, d'étanchéité du sol, de dalles de béton, de bacs de rétention, etc.;
- 2,5 millions d'euros d'investissements dans des équipements de détection d'incendie, des systèmes d'extinction d'incendie et des équipements résistant au



feu (toiture, armoire, porte coupe-feu, plancher ignifugé..) soit 54% des investissements préventifs. Aucun de ces investissements ne rentre au sein d'un compte CEPA ou CReMA.

Répartition sectorielle

Les industries qui investissent le plus dans la prévention des risques sont, en général, celles dont les produits et consommables représentent par nature un risque élevé de pollution sur l'environnement. La figure ci-dessous montre la répartition sectorielle des montants des investissements liés à la prévention des risques effectués en 2017. Pour rappel, le montant total correspond à la totalité des investissements tandis que le montant CEPA-CReMA correspond uniquement à la partie concernant les investissements « Pollution ».

Le secteur de l'industrie chimique (CE) est celui qui investit le plus dans les investissements préventifs (25%) en particulier ceux liés à la prévention des pollutions (43% des investissements « Pollution »).

En second lieu vient le secteur de la gestion des eaux, sols et déchets (E), représentant 21% des investissements préventifs totaux et 28% des investissements « Pollution »

Domaines environnementaux

Par définition, tous les investissements liés à la prévention des pollutions accidentelles sont réalisés dans le cadre du compte de la protection et de l'assainissement des sols, des eaux souterraines et de surface (CEPA 4). Les investissements incendie ne sont pas imputables à un compte CEPA ou CReMA.

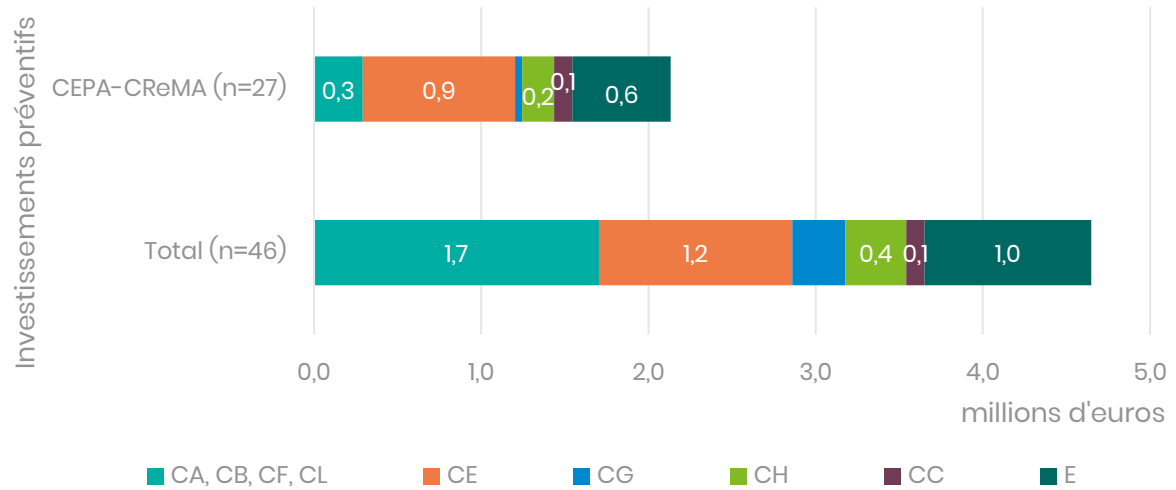
Finalités des investissements

Pour pousser les entreprises à investir dans des équipements préventifs et ainsi éviter des catastrophes environnementales ou tout au moins réduire au maximum leurs effets, les pouvoirs publics ont mis en place tout un arsenal législatif contraignant tel que les normes Seveso¹⁹ et seuils E-PRTR²⁰.

C'est pour cette raison que la principale motivation des entreprises à acquérir des équipements préventifs est le respect des normes en vigueur (45%). D'ailleurs, sur les 64 investissements pour lesquels nous en connaissons la finalité (76% des investissements), on constate qu'uniquement un investissement est réalisé dans l'objectif d'effectuer des économies.

¹⁹ Décret du 10 juin 2016 portant approbation de l'Accord de coopération du 16 février 2016 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (transposition en droit belge de la directive Seveso III 2012/18/UE).

²⁰ Règlement (CE) n° 166/2006 du Parlement européen et du Conseil, du 18 janvier 2006, concernant la création d'un registre européen des rejets et transferts de polluants, et modifiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil.



CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CF	Industrie pharmaceutique		

Figure 16 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des investissements liés à la prévention des risques en 2017
 Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

4.1.3 Les charges

En 2017, le montant total des charges des entreprises déclarantes s'élève à 204 millions d'euros (soit 55% des dépenses totales). Ce montant descend à 156 millions d'euros lorsqu'on considère uniquement les charges imputables à un compte CEPA-CReMA (Figure 17). Dans les deux cas, la majorité des charges est due aux charges d'exploitation liées aux investissements end-of-pipe (93% à 95%).

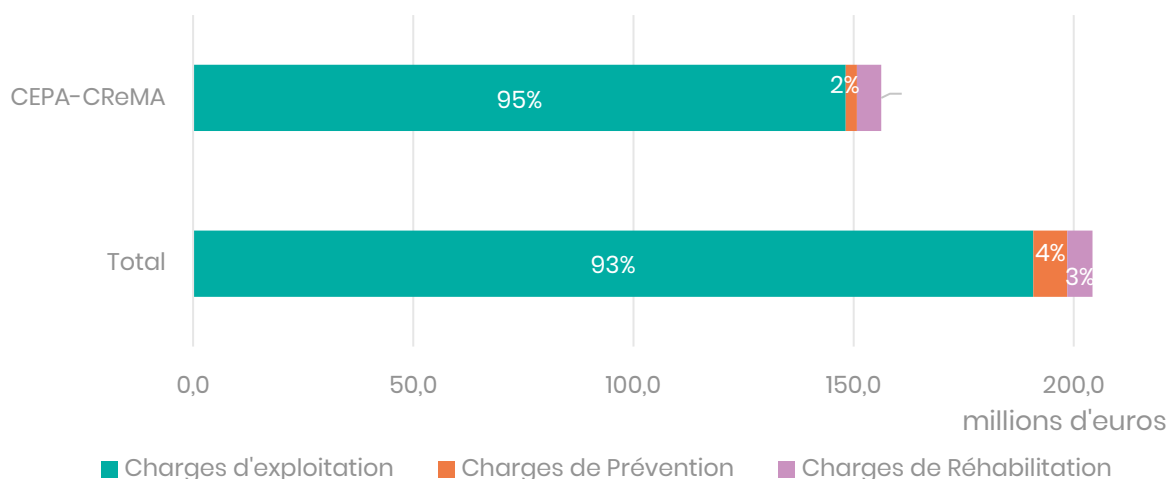


Figure 17 : Description des charges par type en distinguant les montants totaux Regime et les montants CEPA-CReMA

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

En termes de sous-traitance, 18% des charges d'exploitation, 21% des charges de prévention et 21% des charges de réhabilitation sont sous-traitées (Figure 18). La proportion de sous-traitance varie en fonction du secteur concerné (Figure 19).

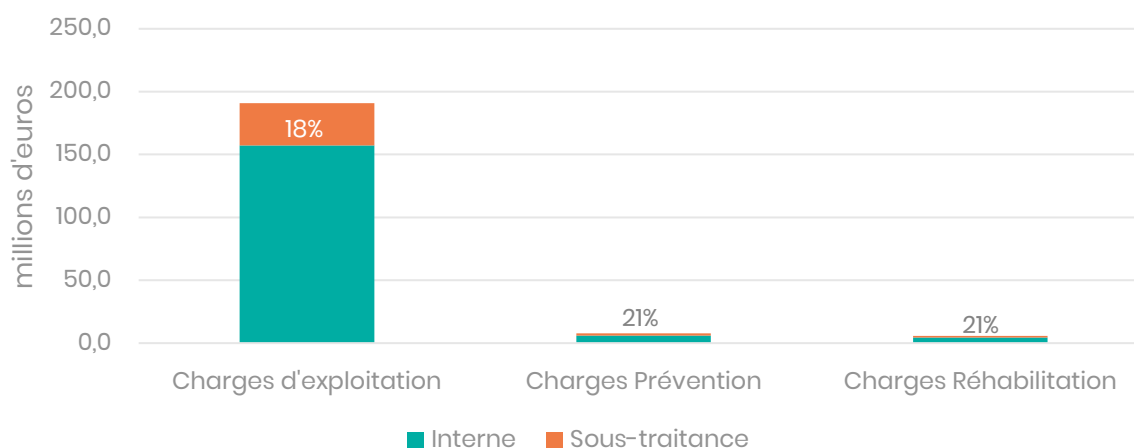
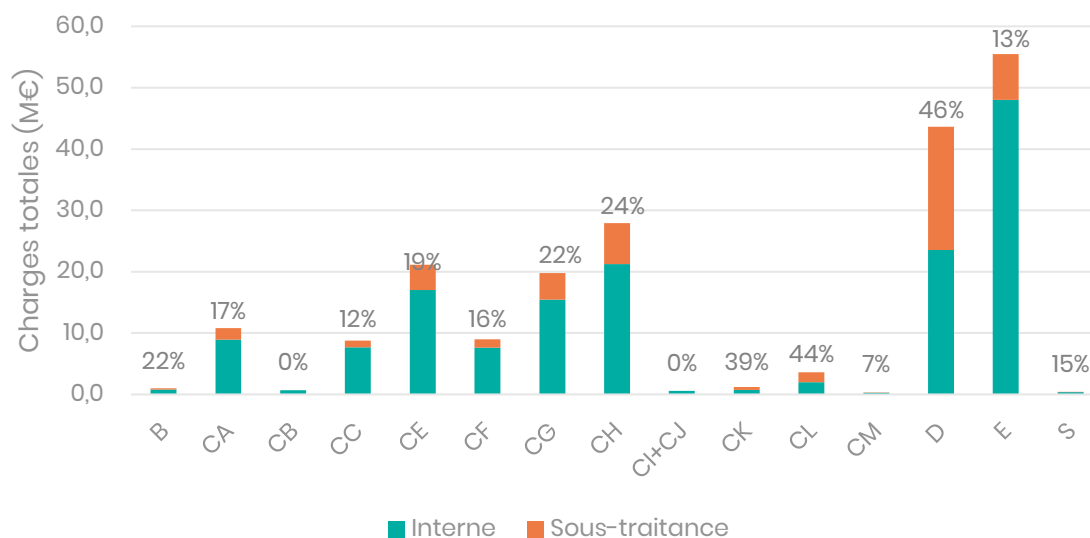


Figure 18 : Part de la sous-traitance pour chaque type de charges (% sous-traitance)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



B	Industrie extractive	CH+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 19 : Part de la sous-traitance pour les charges totales dans chaque secteur (% sous-traitance)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

i. Les charges d'exploitation liées aux investissements end-of-pipe

Nature des charges

La figure ci-dessous illustre les pourcentages des charges répartis entre les différents usages possibles, à savoir l'épuration, le traitement et l'élimination, les mesures et contrôles ainsi que le recyclage et la valorisation. En 2017, 56% des charges d'exploitation sont regroupées dans le type « Epuration/Traitement/Élimination » (72% lorsqu'on considère les charges CEPA-CReMA). Les charges pour ce type d'usage sont donc très largement majoritaires quel que soit le secteur d'activité. Les frais de recyclage et de valorisation totalisent quant à elles 16% des charges (20% pour les charges CEPA-CReMA). Quant aux mesures et contrôles, ils ne représentent que 4% des charges d'exploitation. Les autres types de charges d'exploitation, représentant 24% des charges totales, ne sont généralement pas imputables à un compte CEPA ou CReMA (uniquement 3%).

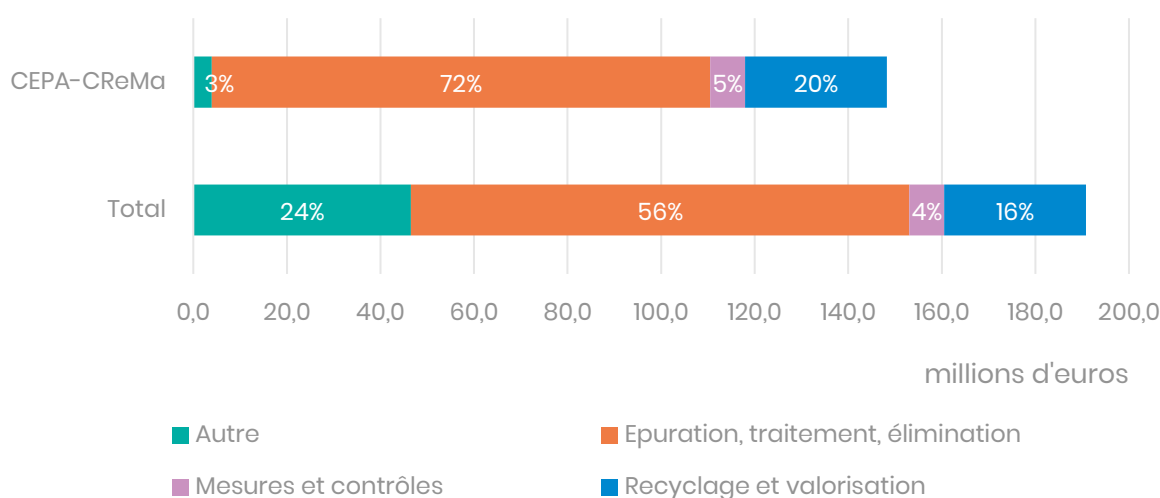


Figure 20 - Répartition des charges d'exploitation selon leur nature pour l'année 2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

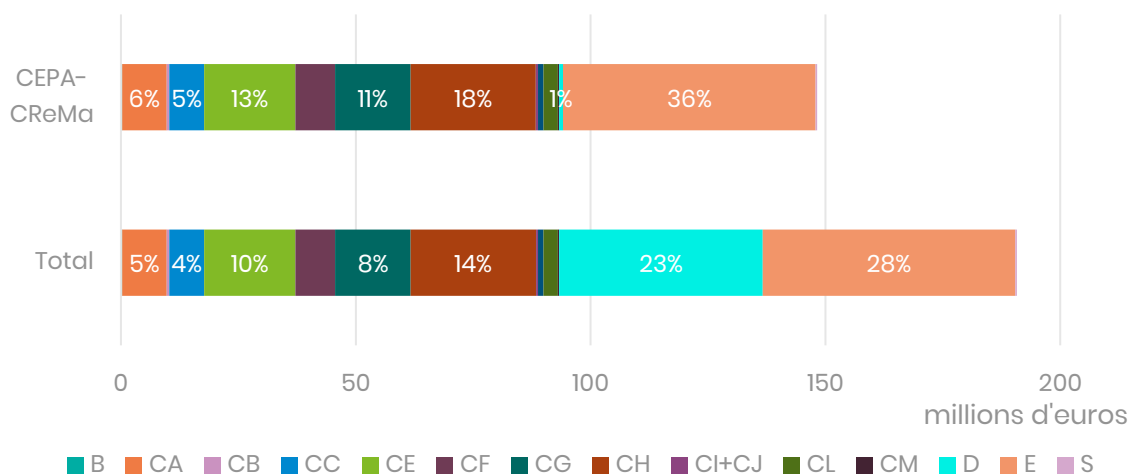
Répartition sectorielle

Les charges d'exploitation les plus courantes et les plus conséquentes sont les frais liés au fonctionnement des installations telles que les stations d'épuration et à l'utilisation de filtre à eau ou à air. Les frais de gestion des déchets sur site ou traités à l'extérieur par un centre de traitement font partie également de ce type de charges et représentent souvent des montants importants. Les mesures et analyses de l'air, de l'eau, du sol ou du bruit sont également considérées comme des charges d'exploitation, à condition qu'elles soient réalisées dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise.

Le secteur qui contribue le plus au montant total des charges d'exploitation en 2017 est le secteur de l'assainissement et de la gestion des déchets (E) avec 53,8 millions d'euros (28% du total des charges d'exploitation).

En deuxième position, on trouve le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et de vapeur (D) avec 43,4 millions d'euros (23% du total des charges d'exploitation) dont la quasi-totalité n'est pas imputable à un domaine environnemental en particulier.

Les secteurs de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (CH) et de l'industrie chimique (CE) et représentent 14% et 10% des charges d'exploitations totales (soit 26,7 et 19,4 millions d'euros).



B	Industrie extractive	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services

Figure 21 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges d'exploitation

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

Domaine environnemental

La figure ci-dessous présente les charges d'exploitation pour l'année 2017 ventilées par domaine environnemental. Traditionnellement, les domaines environnementaux les plus concernés par les charges d'exploitation sont par ordre d'importance les déchets (42% des charges d'exploitation en 2017 soit 80 millions d'euros), la gestion des eaux usées (25%) et l'air (10%). Les autres domaines tels que le sol, le bruit ou les ressources naturelles sont très peu impactés. Quant à l'énergie, ce domaine n'est pas du tout concerné par ce type de dépenses. Les dépenses non-imputables à un domaine environnemental représentent 22% des charges d'exploitations.

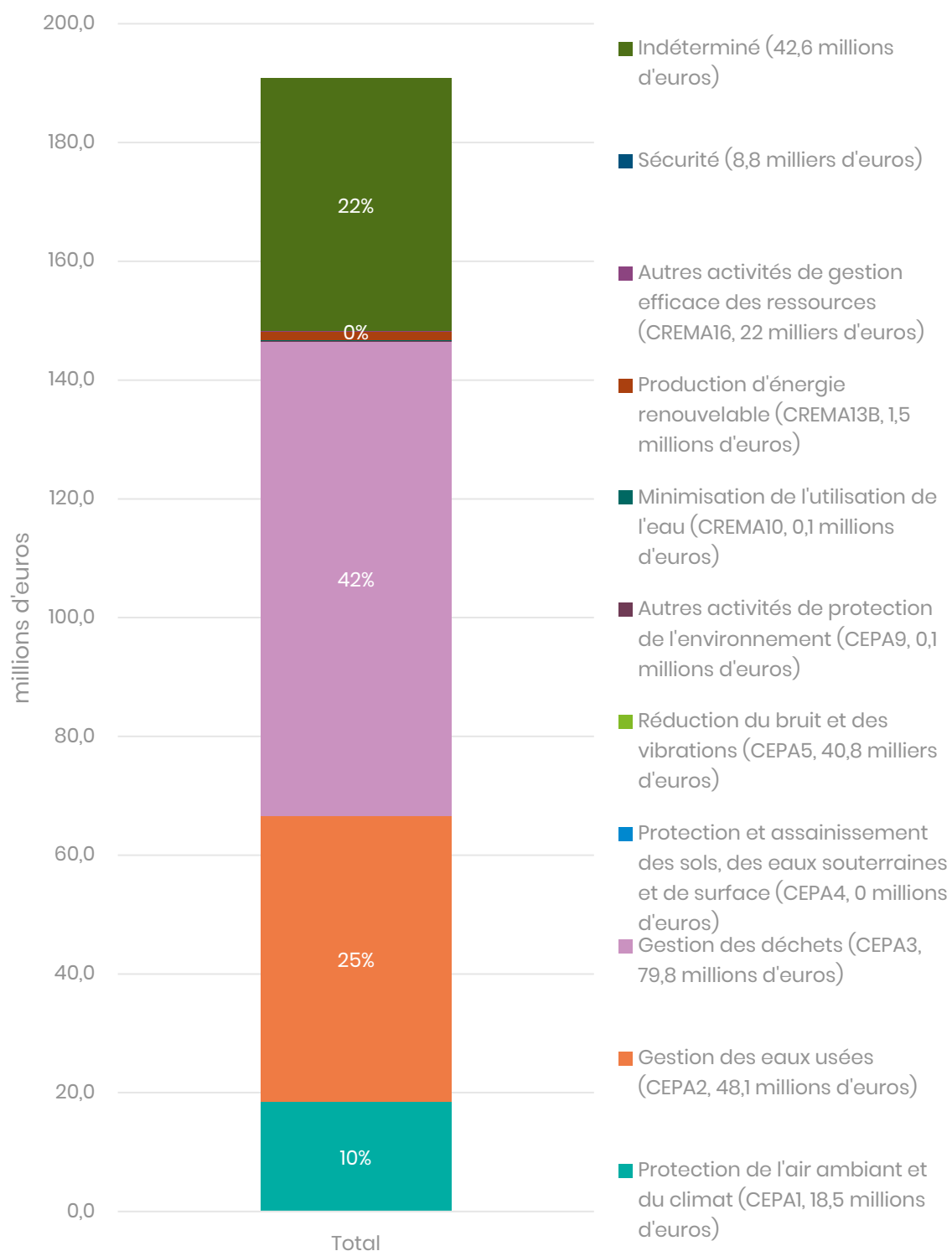


Figure 22 - Charges d'exploitation par domaine environnemental en 2017

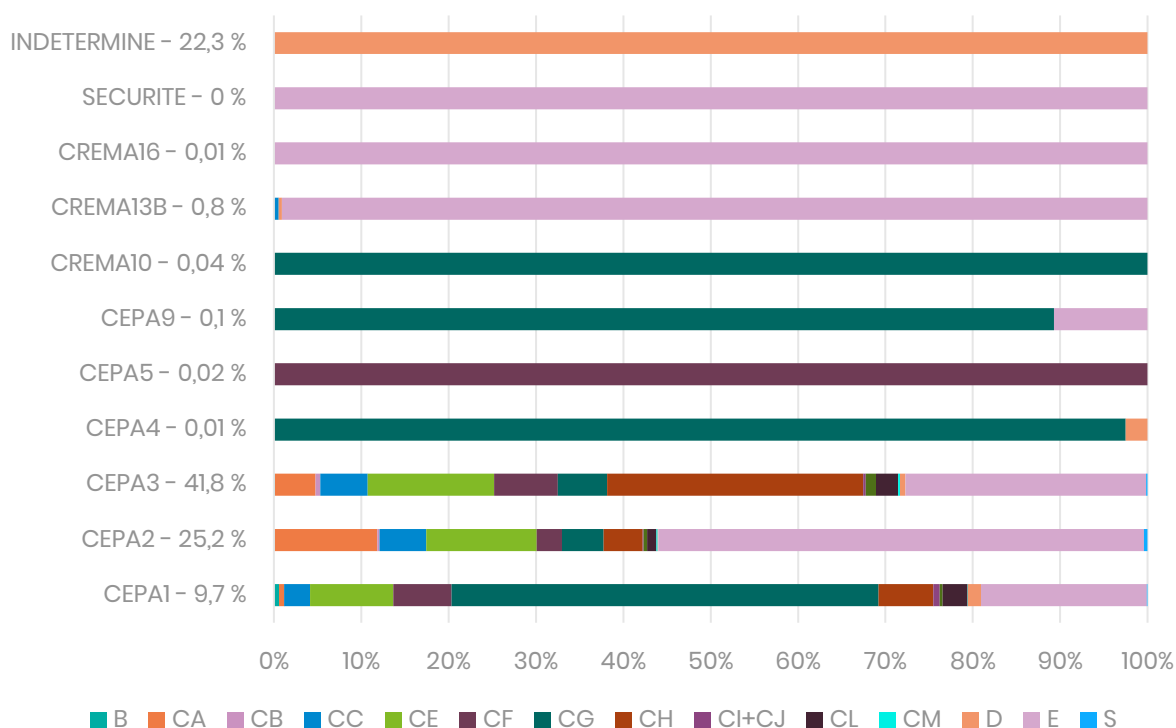
Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

L'analyse de la Figure 23 montre que, en 2017, les charges d'exploitation dans le domaine de la gestion des déchets (CEPA 3) se partagent entre de nombreux secteurs industriels. Les secteurs les plus représentés sont les secteurs E, CH et CE.

Quant au domaine de la gestion de l'eau (CEPA 2), c'est le secteur E qui a les charges d'exploitation les plus importantes. Dans le domaine de l'air (CEPA 1) c'est le secteur CG qui est la principale source des

dépenses. Il est important de souligner que les charges d'exploitation dans les domaines de l'air et de l'eau sont, très souvent, sous-évaluées. En effet, il n'est pas simple pour les industriels d'être exhaustifs puisque ces charges regroupent un grand nombre de type de dépenses différentes et que la comptabilité est rarement organisée pour pouvoir isoler les chiffres par équipement. C'est le cas des consommations énergétiques des équipements « end-of-pipe », car dans certaines entreprises la consommation énergétique est globalisée pour le site. En conséquence, les types de dépenses le plus souvent mentionnés par équipement sont les consommables et la maintenance lorsqu'elle est sous-traitée.

Dans « Indéterminé » (22% du montant total des charges d'exploitations), on retrouve les charges d'exploitations liées à l'environnement déclarées par des établissements du secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et de vapeur (D). A priori ces dépenses concernent des dépenses liées à la mise en conformité de sites pour la sécurité. Il n'est pas possible d'obtenir plus d'information étant donné que ces données proviennent de centrales électriques dont la comptabilité ne leur permet pas de détailler les dépenses, mais a priori elles ne sont pas imputables à un domaine environnemental.



B	Industrie extractive	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services

Figure 23 - Répartition proportionnelle des domaines par secteur NACE Rév2 des charges d'exploitation pour l'année 2017
 Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

ii. Charges d'exploitation liées à la prévention des risques

Suite aux investissements réalisés antérieurement dans l'achat d'équipements ou d'installations destinés à la prévention des risques, les établissements doivent faire face ensuite à des charges de maintenance et d'entretien de ces équipements ou installations.

En 2017, les charges d'exploitation liées à la prévention des risques s'élèvent à 7,7 millions d'euros réparti comme suit :

- 2,6 millions d'euros de charges destinées à prévenir les pollutions accidentelles, soit 34% des charges liées à la prévention des risques ; il s'agit essentiellement de frais d'entretien de bacs de rétention et d'inspection des encuvements. Ce montant descend à 1 millions d'euros lorsqu'on considère uniquement les charges imputables à un domaine environnemental (Figure 24).
- 5,1 millions d'euros de charges liées aux équipements de lutte contre les incendies, soit 66% des charges liées à la prévention des risques. Parmi cette catégorie, on retrouve principalement les frais d'entretien des systèmes de détection ou d'extinction d'incendie. La totalité de ces charges correspondent à des charges non-imputables à un compte CEPA-CReMA (Figure 24).

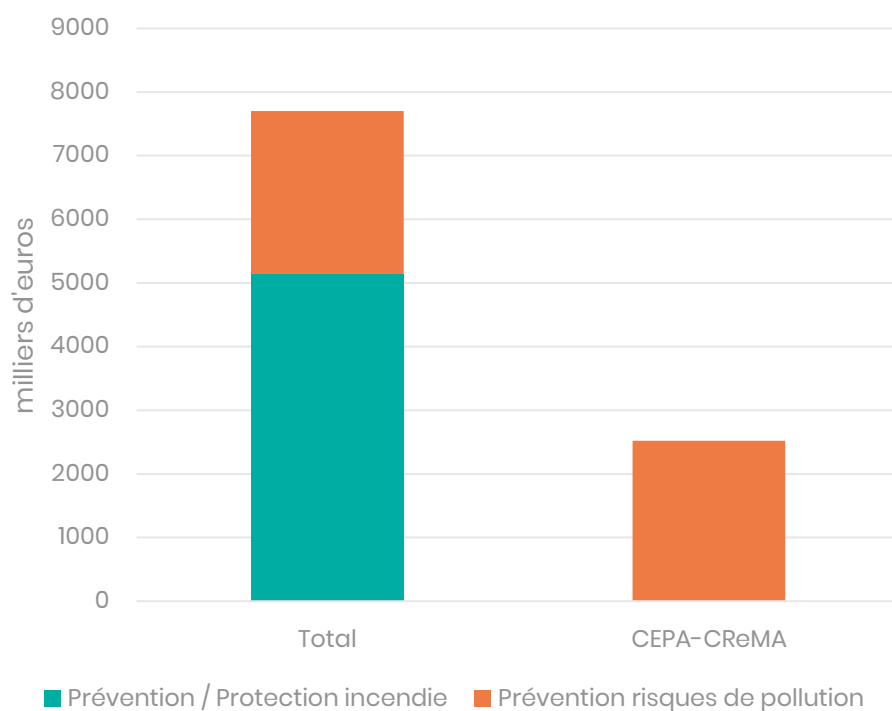
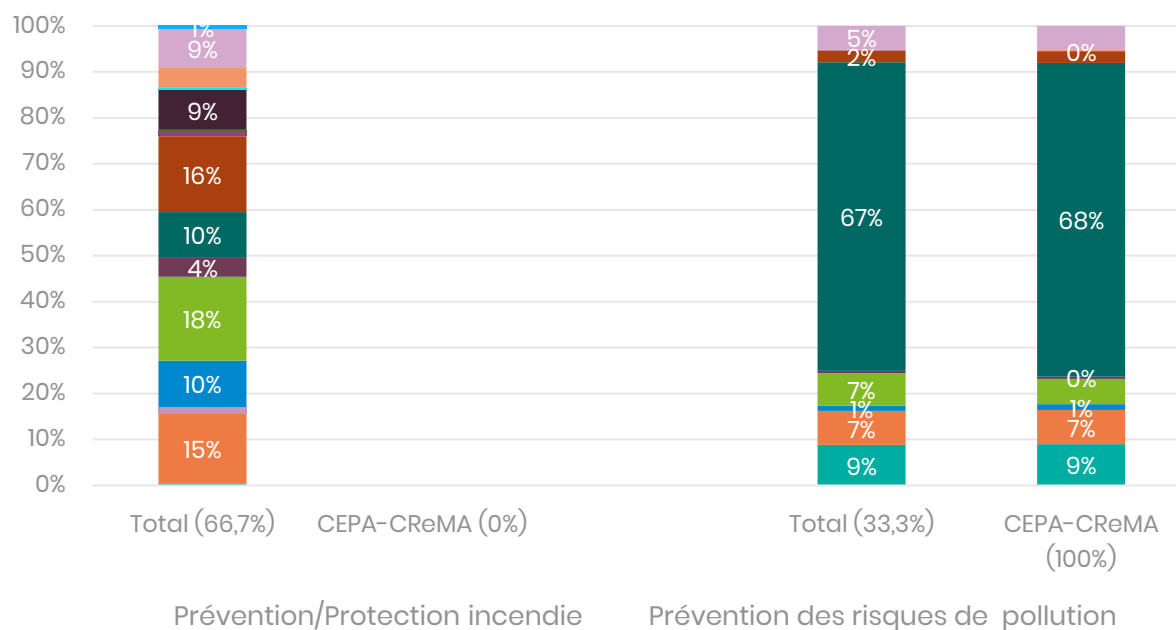


Figure 24 : Description des charges liées aux investissements de prévention

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

La Figure 25 présente la répartition des charges de prévention par secteur. On constate que tous les secteurs sont concernés par les charges de prévention.



B Industrie extractive

CA Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs

CB Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure

CC Travail du bois, industrie du papier et imprimerie

CE Industrie chimique

CF Industrie pharmaceutique

CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques

CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

CI+CJ Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques

CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.

CL Fabrication de matériels de transport

CM Autres industries manufacturières

D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution

H+S Activités de services

Figure 25 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges liées à la prévention des risques en 2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

iii. Les charges de réhabilitation

On entend par charges de réhabilitation les frais d'entretien des espaces verts ainsi que des frais « autres » destinés à réhabiliter le site de production tels que des frais d'assainissement du sol, d'enfouissement de lignes électriques, d'enlèvement de vieux dépôts de déchets, de nettoyage des routes ou pistes, etc.

En 2017, le montant total des charges de réhabilitation s'élève à 5,8 millions d'euros répartis comme suit (Figure 26) :

- 4,2 millions d'euros en entretien des espaces verts. La totalité de ces charges est imputables à au compte CEPA 6 « Protection de la biodiversité et des paysages »
- 1,6 millions d'euros en « autres » dont 1,3 millions sont imputables à un compte CEPA-CReMA. Les comptes concernés sont les comptes de protection et d'assainissement des sols, des eaux souterraines et de surface (CEPA4) et des autres activités de protection de l'environnement (CEPA9)

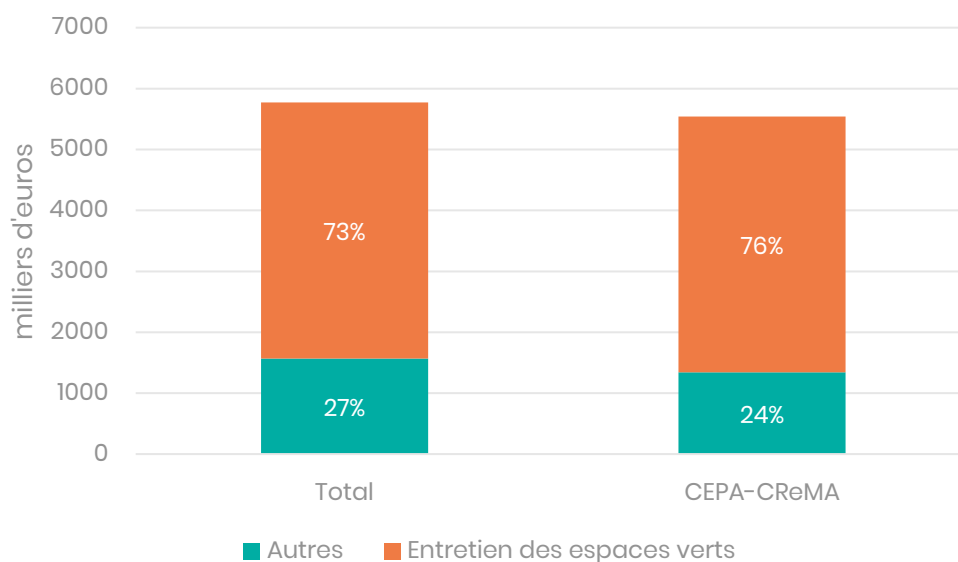


Figure 26 : Description des charges de réhabilitation

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

La Figure 27 présente les charges liées à la réhabilitation par type et par secteur d'activité en 2017. On constate tout d'abord que la répartition par secteur est très similaire selon l'échantillon considéré (total ou uniquement CEPA-CReMA). En ce qui concerne les espaces verts, beaucoup de secteurs sont concernés. Les quatre principaux sont le secteur de la gestion des eaux E (27%), le secteur du travail du bois CC (18%), le secteur de l'industrie chimique CE (13%) et le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique CG (12%). En ce qui concerne les autres types de charges de réhabilitation, le principal secteur concerné est le secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (CG, 60% à 61%).

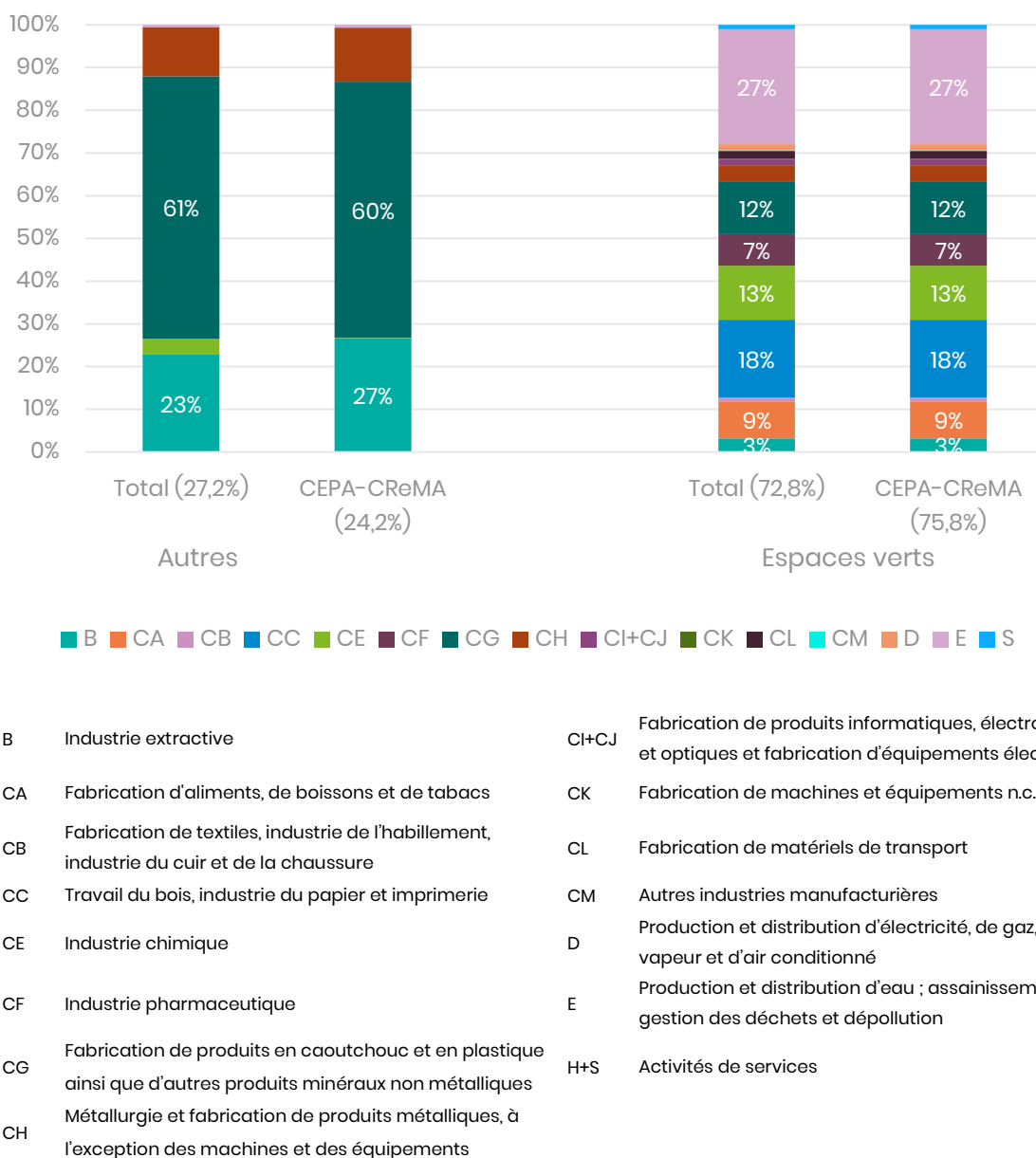


Figure 27 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des charges liées à la réhabilitation du site en 2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

4.1.4 Les dépenses courantes liées à l'environnement

i. Nature des dépenses

La Figure 28 détaille les principaux postes de dépenses mentionnés par les entreprises déclarantes. Le volume total des dépenses courantes liées à l'environnement des entreprises répondantes s'élève en 2017 à près 90 millions d'euros soit 24% du montant total des dépenses environnementales totales. Ce montant total descend à un peu plus de 50 millions d'euros si on ne s'intéresse qu'aux dépenses courantes imputables à un domaine CEPA-CReMA. La différence de montant entre les deux échantillons s'explique majoritairement par le fait que les assurances, taxes et cotisations ne sont pas imputables aux comptes CEPA-CReMA. Pour rappel, les cautions et provisions pour risques et charges ne sont plus incluses dans les dépenses courantes.

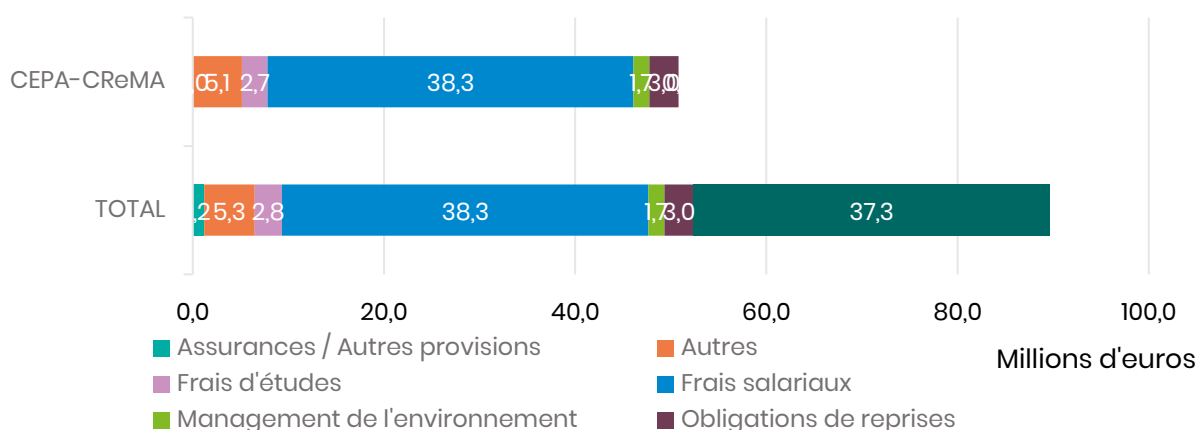
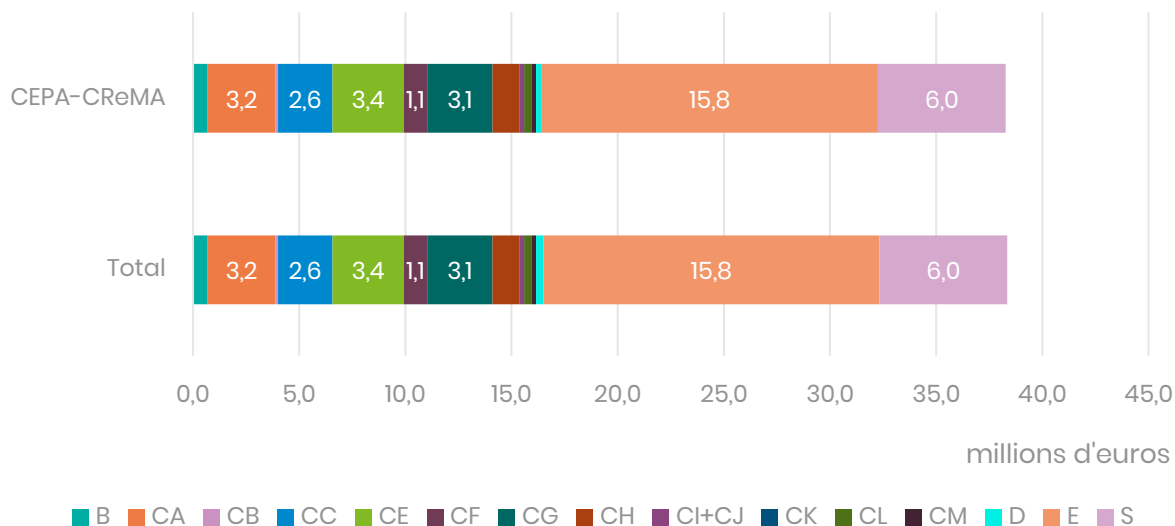


Figure 28 - Principales dépenses courantes en 2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

ii. Frais salariaux liés à l'environnement

Les frais salariaux liés à l'environnement des entreprises répondantes en 2017 s'élèvent à 38,34 millions d'euros (38,26 millions d'euros CEPA-CReMA) soit 43% du montant total des dépenses courantes. Quel que soit le type de frais considéré (total ou uniquement CEPA-CReMA), c'est essentiellement le secteur de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des déchets (secteur E) qui emploie ce type de fonction et par conséquent dépense le plus en frais salariaux (41% des frais salariaux environnementaux en 2017 dans les deux cas) (Figure 29). La différence entre les deux échantillons (75 mille euros) est due au fait qu'un domaine environnemental n'a pas toujours été déterminé pour les entreprises répondantes.



B	Industrie extractive	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Figure 29 - Répartition sectorielle NACE Rév2 des frais salariaux en 2017 (valeurs < 1M€ non mentionnées comme étiquettes de valeur)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

On distingue deux types d'emploi à caractère environnemental :

- Les personnes en charge de la gestion administrative de l'environnement : mise en place du système de management environnemental, suivi des obligations administratives et légales en matière d'environnement (ex. : le responsable environnement et sa cellule ou le responsable sécurité & hygiène assumant également les responsabilités en matière environnementale) ;
- Les personnes en charge de la gestion opérationnelle : opérations de contrôle de la pollution, de la maintenance des équipements end of pipe (station d'épuration, etc.), de la gestion des déchets (pour les CET, il s'agit de tout le personnel).

iii. Taxes et cotisations

Depuis plusieurs années, les taxes et cotisations constituent un des postes les plus importants parmi les dépenses courantes. En 2017, elles totalisent 37,3 millions d'euros et constituent le deuxième poste en termes d'importance des dépenses courantes. Les deux secteurs les plus concernés sont les secteurs E et CE, représentant respectivement 40% et 22% des frais de taxes et de cotisations totaux.

La nature des taxes et cotisations caractérisant ce montant total est similaire selon la source des données considérée. Ainsi, la taxe sur la mise en décharge de déchet et la cotisation sur l'énergie avec près 9 millions d'euros chacune sont les 1^{ères} taxes en termes de montants (24% et 22% du montant total des taxes et cotisations). Ensuite, on retrouve la taxe sur le déversement des eaux usées (15%) et la taxe sur l'incinération des déchets (10%) (Figure 30).

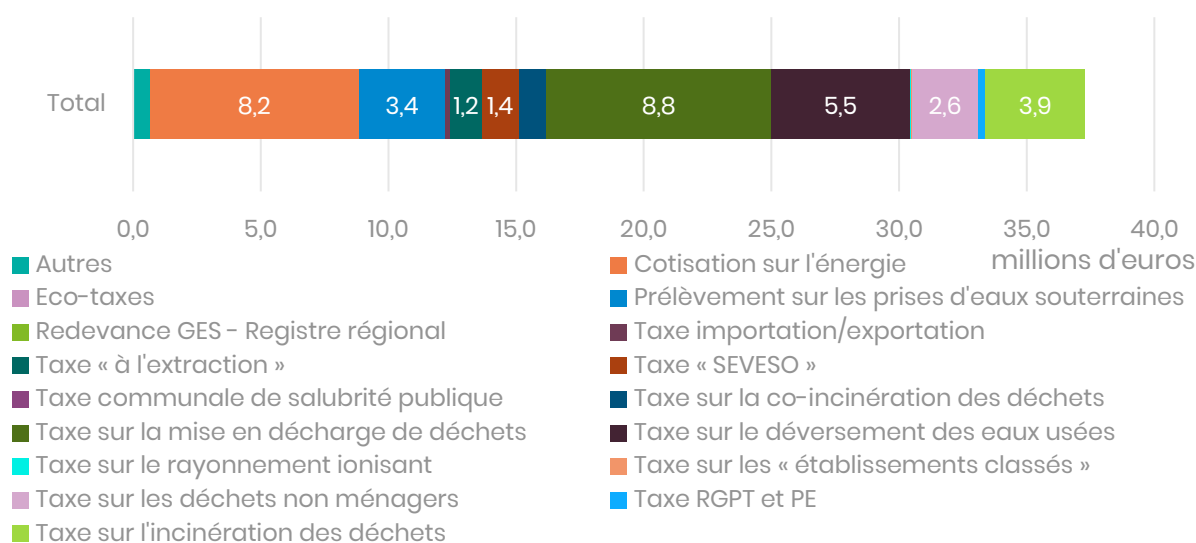


Figure 30 : Caractérisation du montant 2017 des taxes et cotisations environnementales

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018

iv. Frais d'études environnementales

Les frais d'études environnementales, en ce compris les études d'incidence, représentent 2,8 millions d'euros (ou 2,7 millions d'euros CEPA-CReMA) soit 3% des dépenses courantes environnementales en 2017. La différence entre les deux regroupements s'explique par la prise en compte des rapports SEVESO (sécurité) dans l'échantillon total, et pas dans l'échantillon CEPA-CReMA.

Historiquement, les études réalisées avaient pour but, soit d'apporter des solutions concrètes aux pollutions et nuisances engendrées par les processus de fabrication sur l'environnement (études de sol/sous-sol, études de bruit, recherche des sources de nuisances), soit d'évaluer l'impact environnemental d'un investissement futur (études d'incidence, frais d'audit, études de faisabilité pour un investissement).



Suite à la mise en œuvre du Décret Sol²¹, un Code Wallon des Bonnes Pratiques (CWBP) est mis à disposition des exploitants de terrain afin de les aider à évaluer la qualité du sol. Le CWBP se décline en plusieurs guides de référence dont certains portent sur des études renseignées dans le volet Dépenses de l'Enquête intégrée au titre de frais d'études : étude d'orientation²², étude de caractérisation²³ et étude de risques²⁴. En complément, le Décret IED²⁵ impose un rapport de base²⁶ contenant au minimum les objectifs et éléments relatifs à l'étude d'orientation et, le cas échéant, à l'étude de caractérisation. Le rapport de base est également repris comme frais d'études dans le Volet Dépenses.

En 2017, les trois types d'études les plus importants (selon le total et le regroupement CEPA-CReMA) sont

- Les études d'incidence sur l'environnement avec près de 25% du montant total
- Les études de sols/sous-sol avec environ 20% du montant total
- Les frais d'audits représentant environ 15% du montant total

²¹ Décret du 05 décembre 2008 relatif à la gestion des sols (MB 18.02.2009)

²² <https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/code-wallon-de-bonnes-pratiques--cwbp-/etude-dorientation.html>

²³ <https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/code-wallon-de-bonnes-pratiques--cwbp-/etude-de-caracterisation.html>

²⁴ <https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/code-wallon-de-bonnes-pratiques--cwbp-/etude-de-risque.html>

²⁵ Décret du 24/10/2013 modifiant divers décrets notamment en ce qui concerne les émissions industrielles (MB 06.11.2013)

²⁶ <https://dps.environnement.wallonie.be/home/liens--documents/le-coin-des-specialistes-experts-laboratoires/rapport-de-base.html>

V. Management de l'environnement

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise, visant à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire. Ainsi, sous les frais de management environnemental sont repris les frais engendrés par la certification ISO 14001 ou EMAS (cfr Encadré) ainsi que l'ensemble des frais liés au management environnemental tels que les frais de fonctionnement de la cellule environnement, les frais de formation du personnel en matière d'environnement, les frais d'information et de documentation, les frais liés à la certification PEFC, les frais liés à la réalisation d'objectifs/défis et autres. Pour rappel, les frais liés à la certification OHSAS 1800 ne sont pas comptabilisés.

Au sein de l'échantillon Regine, les dépenses liées au management environnemental représentent un peu plus d'1,5 millions d'euros en 2017. Un peu plus du tiers de ce montant est lié à la certification ISO 14001 ou EMAS (36%). Les autres sources de dépenses importantes sont les frais de communication externe (26%), les frais de communication interne (13%) et les dépenses relatives à la mise en place du SME (Système de Management Environnemental) par un consultant externe (10%). La totalité de ces dépenses sont imputables au compte CEPA 9 – Autres activités de protection de l'environnement.

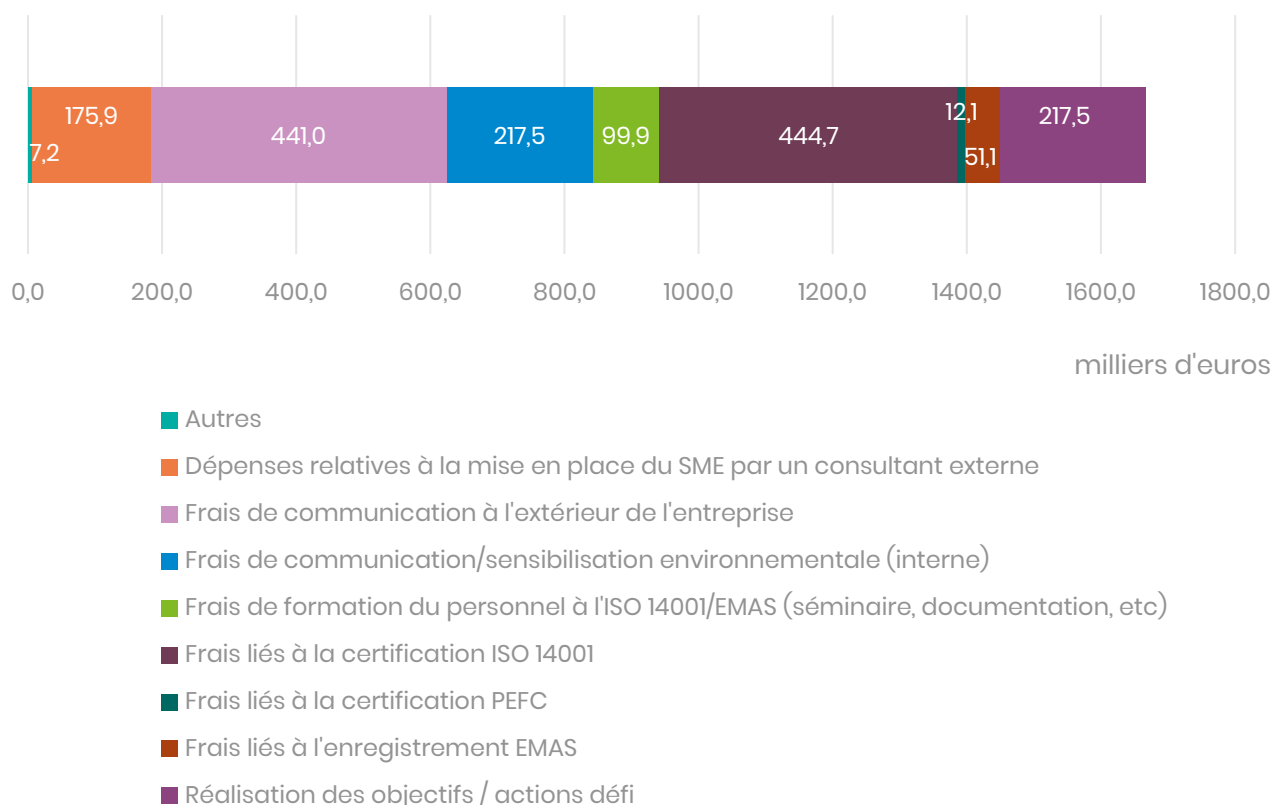


Figure 31 : Description des dépenses courantes liées au management environnemental

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2018



Encadré : Certification ISO 14001 et EMAS

Deux référentiels décrivant les exigences applicables aux systèmes de management environnemental existent. D'une part, il y a la norme ISO 14001²⁷ et d'autre part, il y a le règlement communautaire EMAS (Environmental Management and Audit System) également dénommé Ecoaudit, adopté en 1993 et entré en vigueur en avril 1995. Le règlement EMAS a été révisé afin d'améliorer la compatibilité entre EMAS et ISO 14001 « permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit », et a été adopté par le Conseil le 12 février 2001 et par le Parlement le 14 février 2001. L'EMAS²⁸ suppose notamment l'élaboration et la diffusion au public d'une déclaration environnementale présentant les impacts sur l'environnement et les actions planifiées pour les prévenir.

Une démarche de management environnemental peut être poussée à différents stades, jusqu'à la reconnaissance éventuelle d'un système de management environnemental agréé. En effet, les systèmes de management environnemental mis en place peuvent faire l'objet d'une reconnaissance par un tiers, au travers d'une certification selon la norme ISO 14001 ou d'un enregistrement suivant l'Ecoaudit. Ce tiers, appelé certificateur dans le cas des normes ISO 14001 et vérificateur dans le cas de l'EMAS, doit être agréé par BELCERT. C'est l'intérêt de ces instruments qui, en aucun cas, ne se substituent aux obligations réglementaires puisqu'ils ne se situent pas sur le même plan, mais contribuent fortement à la prévention des pollutions et des risques.

Il faut cependant souligner que certains établissements, comme les intercommunales de traitement de déchets, les incinérateurs et les stations d'épuration d'eaux usées, sont tenus de mettre en place un système de management environnemental EMAS de manière contractuelle par leur contrat de gestion avec la Région wallonne.

²⁷ Publiée en 1996, ISO 14001 est la première norme sur le management de l'environnement. Elle a fait l'objet en 2015 d'une révision pour prendre en compte l'évolution des marchés et des attentes de la société (http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csnumber=60857)

²⁸ Entrée en vigueur le 11/01/2010 du nouveau règlement 1221/09 CE (EMAS 3) : une des principales innovations consiste dans l'introduction des nouveaux indicateurs environnementaux communs à tous les types d'entreprises en créant une base statistique commune et plus facilement lisible par tous les tiers concernés.



4.1.5 Les gains environnementaux

Deux types de gains sont à distinguer, les gains liés à des recettes, et des gains liés à des réductions de coûts. Etant donné qu'il n'y a pas d'obligation de communiquer ces informations au sein de l'enquête intégrée environnement, très peu de données sont disponibles au sein de Regine. En effet, les répondants sont réticents à renseigner ce genre d'information. Les données présentées sont donc loin d'être exhaustives.

En ce qui concerne les gains environnementaux liés à des recettes s'élèvent à 132,9 millions d'euros et sont réalisés par un ensemble de 68 entreprises. Un peu plus de 80% de ces gains sont déclarés par 8 entreprises de l'industrie du caoutchouc (CG, 39%), 7 entreprises de l'industrie chimique (16%), 14 entreprises du secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (E, 15%) et 9 entreprises du secteur du travail du bois, de l'industrie du papier et de l'imprimerie (12%). En termes de type de gains, les deux principales sources mentionnées sont les revenus issus de la vente de déchets de production (48%) et des certificats verts (36%).

Uniquement trois entreprises déclarent des gains environnementaux liés à des réductions des coûts. Les montants déclarés sont d'ailleurs beaucoup plus faibles, et s'élèvent à près de 170 mille euros. La totalité de ce gain provient d'une réduction de la consommation d'énergie, et se partage de façon équivalente entre deux secteurs : celui du travail du bois et du papier (CC, 48%) et celui de l'industrie chimique (CE, 52%).

4.2 Analyse de l'évolution des dépenses environnementales

4.2.1 Introduction

La Figure 32 présente l'évolution des dépenses environnementales totales sur la période 2005-2017. On constate que la taille de l'échantillon est la plus faible depuis 2010. Par contre, les dépenses sont les plus élevées depuis 2013 (euros constants²⁹).

Afin d'expliquer, du moins en partie, les raisons des évolutions présentées dans la figure ci-dessous, les remarques suivantes sont à prendre en compte :

- La totalité des centres de traitements, les stations d'épuration de plus 100 000 EH et de nombreuses carrières sont interrogées depuis 2007. Leurs dépenses souvent considérables sont donc comptabilisées depuis lors.
- La crise économique en 2008 et 2009 a influencé la santé financière et donc les dépenses environnementales des entreprises.
- Les cautions et provisions pour risques et charges sont exclues des dépenses environnementales depuis 2012 (représentent environ 60 à 80 millions d'euros par an).
- Les investissements de réhabilitation sont englobés dans les investissements end-of-pipe.

En fonction de ces considérations, il est difficile d'interpréter le graphique Figure 32. Afin d'identifier si les dépenses environnementales ont effectivement augmenté ces dernières années, les sections suivantes présentent une analyse détaillée de cette évolution sur base d'un échantillon constant (i.e. entreprises présentes toutes les années). En effet, pour analyser l'évolution des dépenses environnementales, il est primordial de travailler sur base d'un échantillon constant afin que les tendances observées ne proviennent pas de l'entrée ou de la sortie d'une entreprise dans l'échantillon, mais d'une modification de comportement au sein d'une entreprise de l'échantillon (par exemple, la décision d'investir davantage en faveur de l'environnement). Bien entendu, la constitution de cet échantillon constant réduit amplement le nombre d'entreprises par an : sur base de la période 2010-2017, l'échantillon se réduit de 253 à 120 entreprises. Le Tableau 6 compare l'échantillon constant 2010-2017 à celui de la campagne 2018 selon le nombre d'entreprises présentes au sein de chaque secteur/sous-secteur NACE.

²⁹ Indice des prix à la consommation en base 2010 (Statbel)

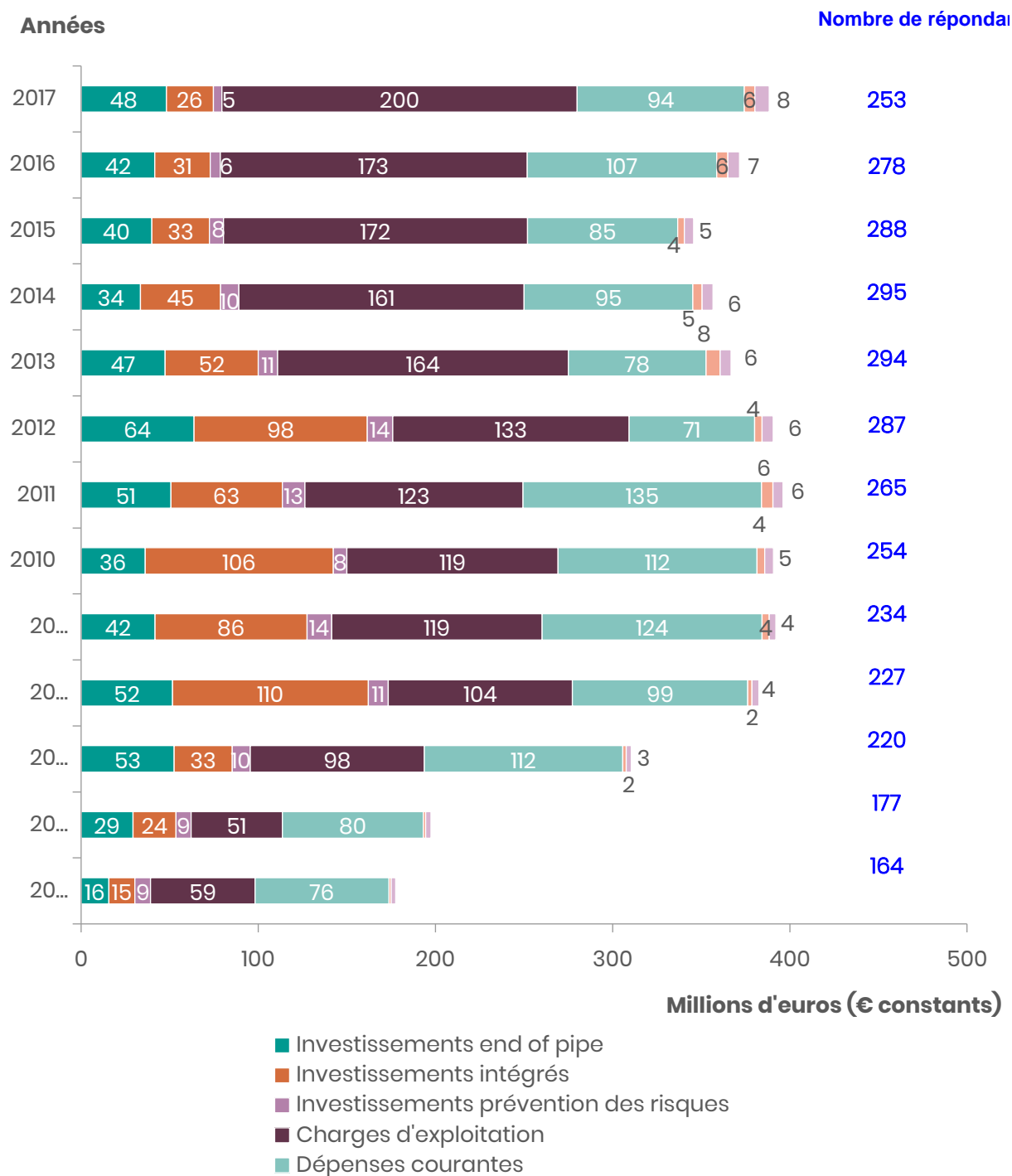


Figure 32 : Evolution des dépenses environnementales totales

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018



Secteur	Echantillon 2017	Echantillon constant 2010-2017
B	7	5
CA	26	10
CB	6	3
CC	20	8
CE	34	21
CF	7	1
CG	25	16
CH	29	16
CI +CJ	2	1
CK	3	2
CL	7	5
CM	2	2
D	11	9
E	65	21
S	9	0
Total	253	120

B	Industrie extractive	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CL	Fabrication de matériels de transport
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CM	Autres industries manufacturières
CE	Industrie chimique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CF	Industrie pharmaceutique	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	H+S	Activités de services
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		

Tableau 6 : Comparaison de l'échantillon 2017 et de l'échantillon constant 2010-2017

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018



Dans les sous-sections suivantes, l'évolution des dépenses de l'échantillon constant est présentée en considérant deux points de vue : le périmètre wallon des dépenses environnementales (ci-après nommé « Total ») et le périmètre européen de rapportage au sein des comptes CEPA-CReMA (ci-après nommé « CEPA-CReMA »). Etant donné que le lien entre les dépenses et les comptes CEPA-CReMA n'est réalisé que depuis la campagne 2016 (portant sur les données de 2015), il n'est pas possible de présenter les résultats par compte environnemental. Nous pouvons néanmoins reconstituer de façon assez faible un échantillon CEPA-CReMA pour la période 2010 à 2014 qui soit comparable à l'échantillon CEPA-CReMA de 2015 à 2017 en réalisant les hypothèses suivantes :

- (1) Les dépenses 2010-2014 réalisées dans le cadre des domaines « Air, Bruit, Déchets, Eau, Energie, Sol, Intégration paysagère, Management environnemental, Prévention des pollutions ou Ressources naturelles » sont des dépenses qui peuvent s'inscrire dans le cadre des comptes CEPA-CReMA.
- (2) Les dépenses 2010-2014 réalisées dans le cadre des domaines « Autre, Sans objet ou Sécurité » sont quant à elles considérées en dehors du champ des comptes CEPA-CReMA.

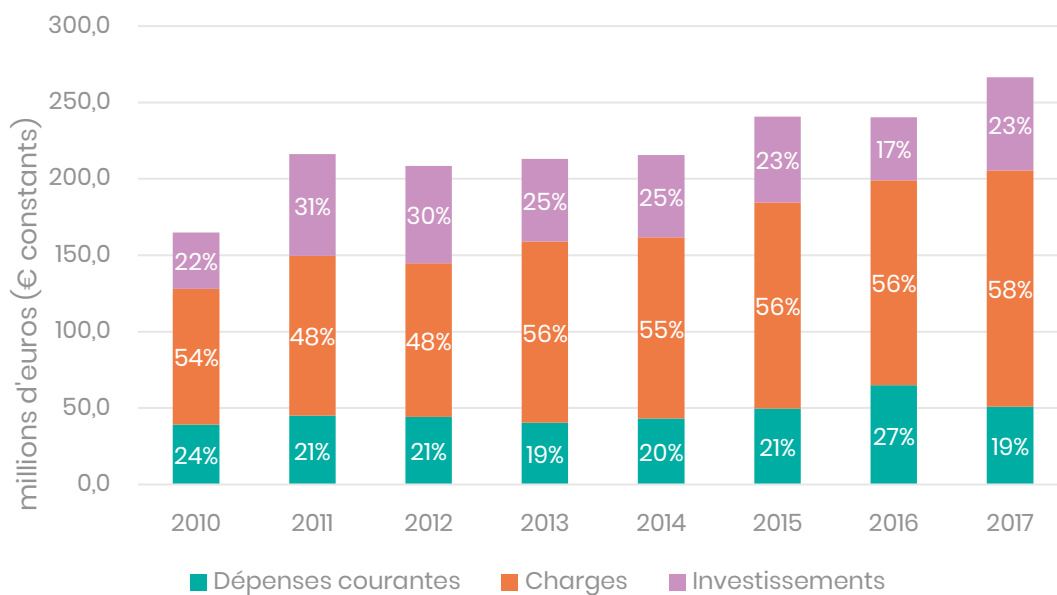
A noter que les frais salariaux ne seront pas considérés dans l'échantillon CEPA-CReMA car aucune affiliation à un domaine environnemental n'avait été définie pour les années antérieures à 2015. Pour rappel, les cautions et provisions pour risques et charges ainsi que les frais OHSAS sont supprimés sur toute la série. Les taxes environnementales ne sont pas considérées dans l'échantillon CEPA-CReMA.

4.2.2 Evolution de la dépense totale

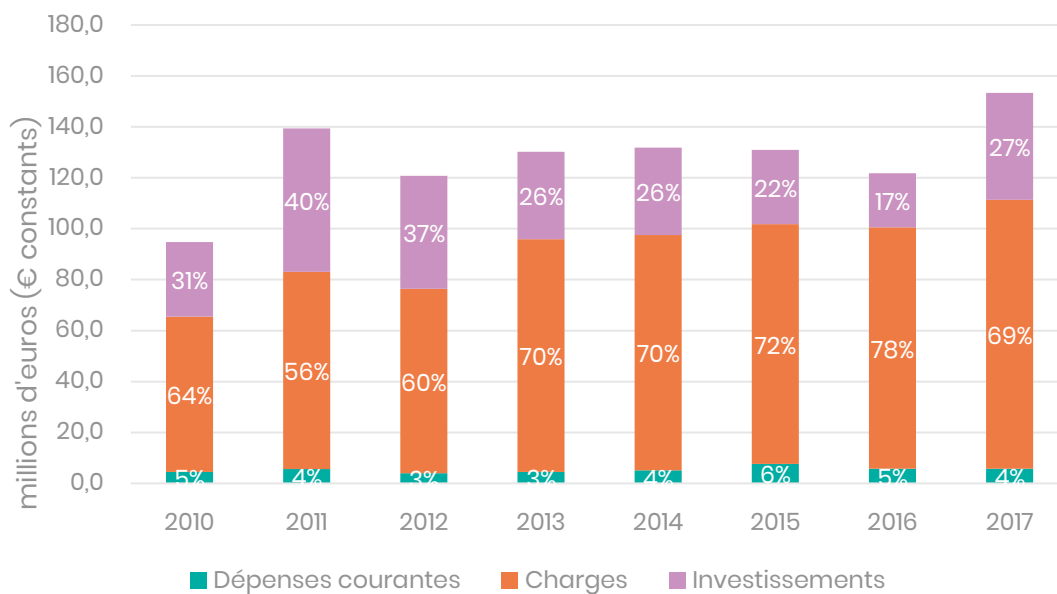
Lorsqu'on considère toutes les dépenses environnementales de l'échantillon constant Regine, on constate que les dépenses totales augmentent d'environ 100 millions d'euros entre 2010 et 2017, et de façon progressive (Figure 33a). Cette augmentation est due à l'augmentation des dépenses courantes (+65 M€). Les investissements et les charges augmentent respectivement de 24 et 12 millions d'euros sur la période. Lorsqu'on considère uniquement les dépenses imputables à un compte CEPA-CReMA, on constate le même profil d'évolution (Figure 33b).

En termes de répartition sectorielle, celle-ci reste stable entre 2010 et 2017 quel que soit le type de dépenses considérées (le total ou uniquement CEPA-CReMA). La dépense totale de l'échantillon total se distribue entre quatre principaux secteurs tout au long de la période : le secteur de la gestion des eaux et des déchets (E), le secteur de l'électricité (D), secteur de l'industrie chimique (CE) et le secteur de fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autre produits minéraux non-métalliques (CG) (Figure 34). Mis à part le secteur D, les mêmes secteurs constituent la principale source des dépenses CEPA-CReMA. Ainsi, la différence de montant entre les deux échantillons s'explique d'une part par le secteur D dont les dépenses ne peuvent pas être attribuées à un compte CEPA-CReMA (domaine indéterminé), et d'autre part par la présence de dépenses non-imputables à un domaine environnemental réparties de façon proportionnelle au sein de chaque secteur d'activité.

Les sections suivantes présentent en détails l'évolution de chacune des composantes de la dépense totale.



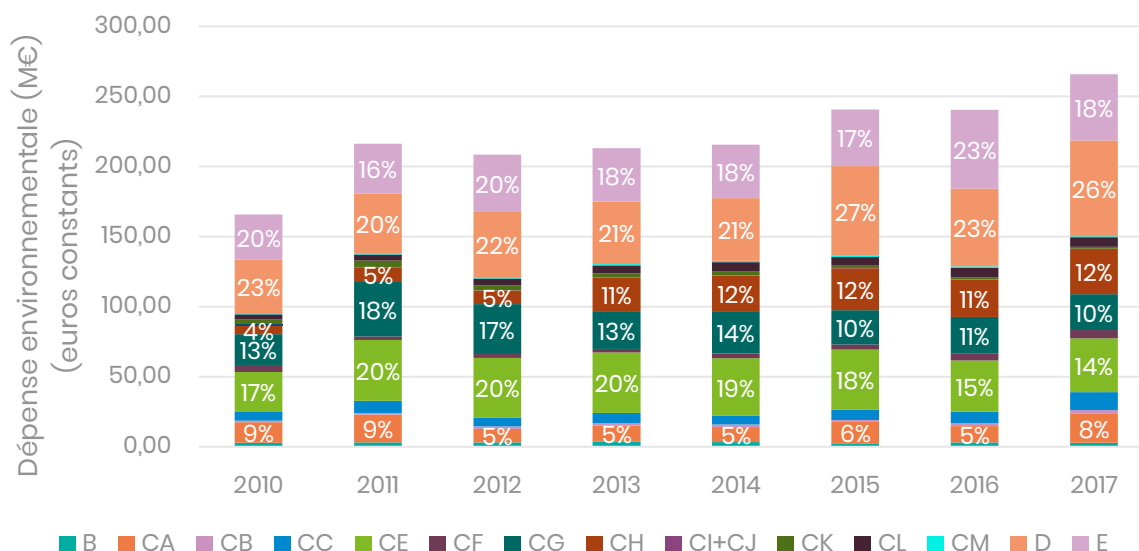
(a) Echantillon constant total



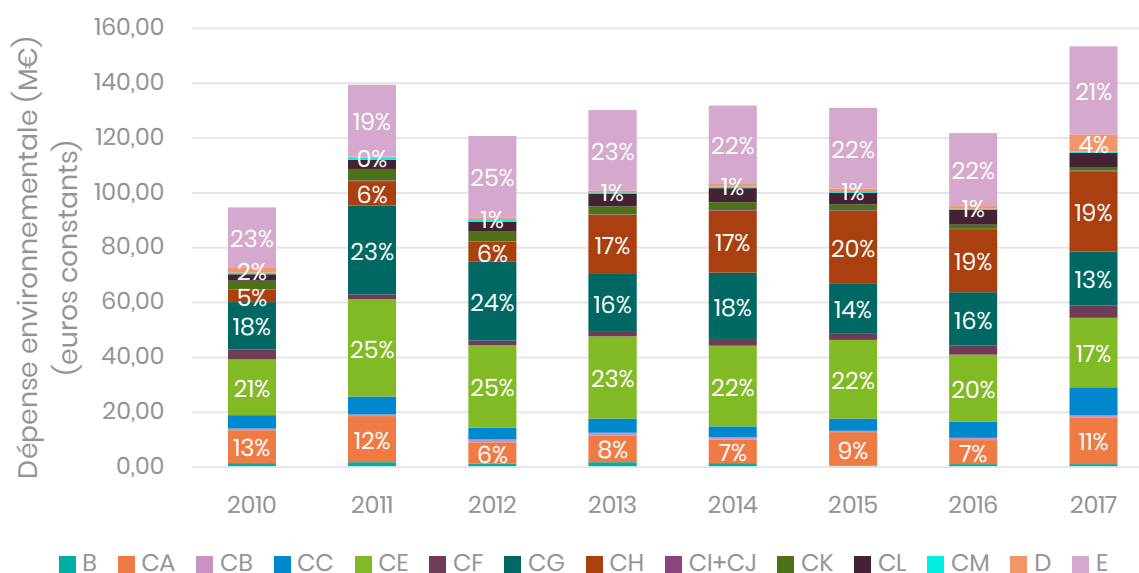
(b) Echantillon constant CEPA-CReMA

Figure 33 : Evolution de la dépense totale selon la nature des dépenses

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018



(a) Echantillon constant total



(b) Echantillon constant CEPA-CReMA

B	Industrie extractive	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	CM	Autres industries manufacturières
CF	Industrie pharmaceutique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Figure 34 : Evolution de la dépense totale par secteur

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018



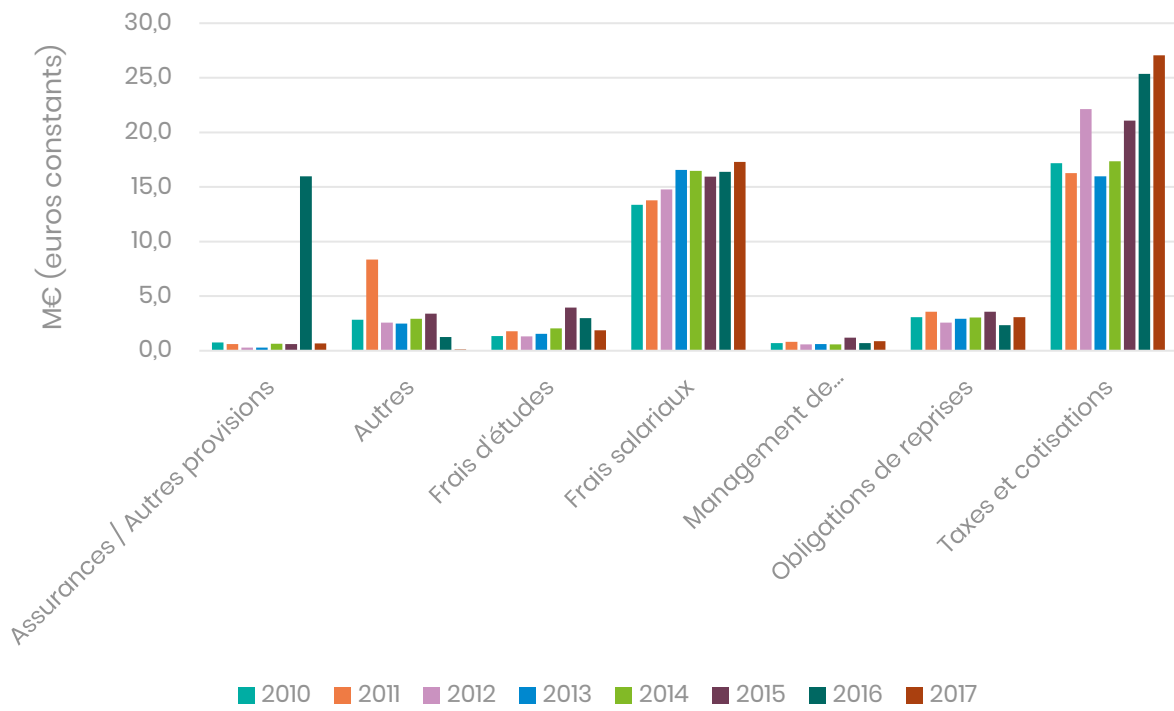
4.2.3 Evolution des dépenses courantes

Les dépenses courantes augmentent sur la période 2010 à 2017, et ce quel que soit l'échantillon considéré. Les dépenses courantes CEPA-CReMA représentent néanmoins, en moyenne, 11% des dépenses courantes de l'échantillon total. Cette différence s'explique par le fait que (i) les taxes et cotisations ne font pas partie des comptes CEPA-CReMA et (ii) les frais salariaux n'ont pas été considérés. En effet, nous ne disposons pas d'assez d'information pour les années antérieures à 2016 pour pouvoir attribuer un compte CEPA ou CReMA aux frais salariaux identifiés.

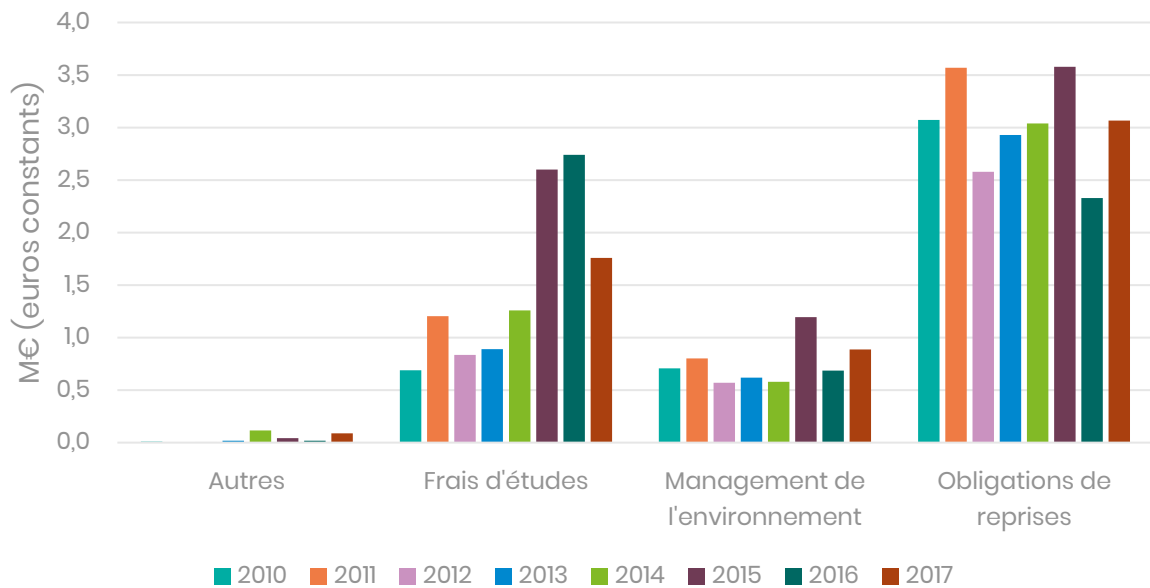
L'analyse détaillée de l'évolution des dépenses courantes permet de se rendre compte de trois choses (Figure 35a) :

- Les frais d'études augmentent sur la période pour les deux échantillons, ainsi que les frais salariaux et les taxes et cotisation pour l'échantillon total
- Les dépenses liées au management de l'environnement et aux obligations de reprises restent stables sur la période
- Les dépenses liées aux assurances/autres provisions et aux autres types de dépenses courantes présentent un profil d'évolution avec la présence d'outliers. En effet, en ce qui concerne les dépenses liées aux assurances et autres provisions, la valeur 2016 est en moyenne près de trente fois plus élevée que celles des années antérieures. Cette augmentation soudaine est due à la présence de nouvelles dépenses au sein d'une entreprise du secteur E. En ce qui concerne les autres types de dépenses courantes, on constate la présence d'un outlier en 2011. Il s'agit d'une augmentation des frais de support d'une entreprise du secteur D, renseignant déjà ces coûts les années précédentes et suivantes. Par contre, la baisse observée en 2016 et 2017 s'explique par une diminution du nombre d'entreprises ayant des frais de support.

L'analyse détaillée de l'échantillon CEPA-CReMA permet d'identifier les catégories de dépenses courantes qui ont augmenté sur la période (Figure 35b). Le pic de 2015 s'explique par des dépenses également légèrement plus élevées que les autres années pour le management environnemental et les obligations de reprise. Les valeurs hautes de 2016 et 2017 s'expliquent respectivement par des frais d'études et des frais d'obligations de reprise plus élevés.



(a) Echantillon constant total



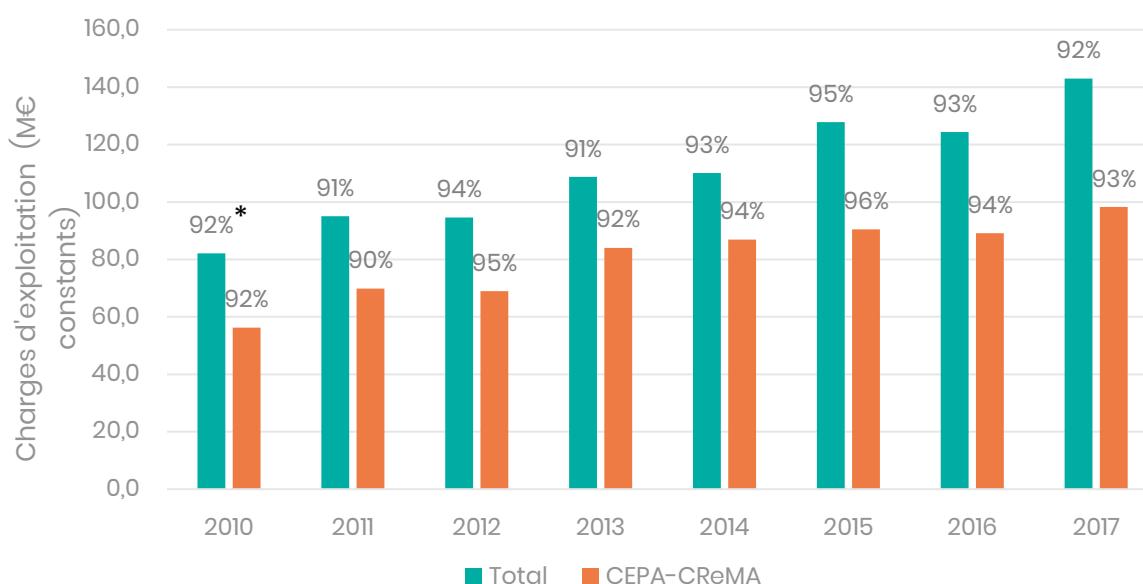
(b) Echantillon constant CEPA-CReMA

Figure 35 : Description de l'évolution des dépenses courantes

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

4.2.4 Evolution des charges

Les charges augmentent d'un peu plus de 65 millions d'euros sur la période 2010-2017 pour l'échantillon constant total, et de près de 45 millions pour l'échantillon CEPA-CReMA. L'analyse détaillée des charges permet d'identifier que les charges d'exploitation liées aux investissements end-of-pipe représentent en moyenne plus de 90% des charges totales quel que soit l'échantillon (Figure 36). Ces charges augmentent sur la période d'analyse (+61 M€ pour l'échantillon total et +41€ pour l'échantillon CEPA-CReMA). Les charges de réhabilitation représentent 2% à 7% des charges totales (Figure 37). Le montant et son évolution sont similaires quel que soit l'échantillon considéré. En effet, les charges de réhabilitation sont quasiment exclusivement des dépenses imputables à un compte CEPA ou CReMA. Les différences observées sont dues à la présence de charges de réhabilitation qui ont été identifiées comme participant à l'amélioration de la sécurité des lieux ou bien pour lesquelles aucune information sur le domaine environnemental concerné n'a pu être collectée. Les charges de prévention représentent 1% à 4% des charges totales (Figure 38). La part des charges de prévention est constante quel que soit l'échantillon. La différence de montant total entre les deux échantillons s'explique par la présence de charges prévention « Incendie » qui ne peuvent pas être reprises au sein des comptes CEPA-CReMA.



*Etiquettes: % dans les charges totales

Figure 36 : Evolution des charges d'exploitation

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

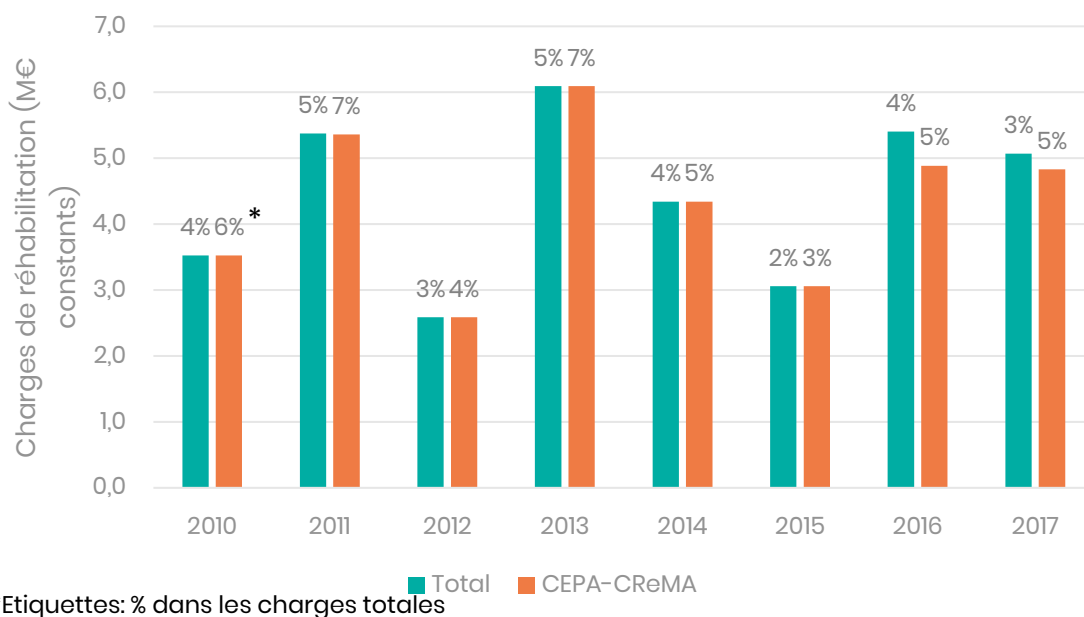


Figure 37 : Evolution des charges de réhabilitation

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

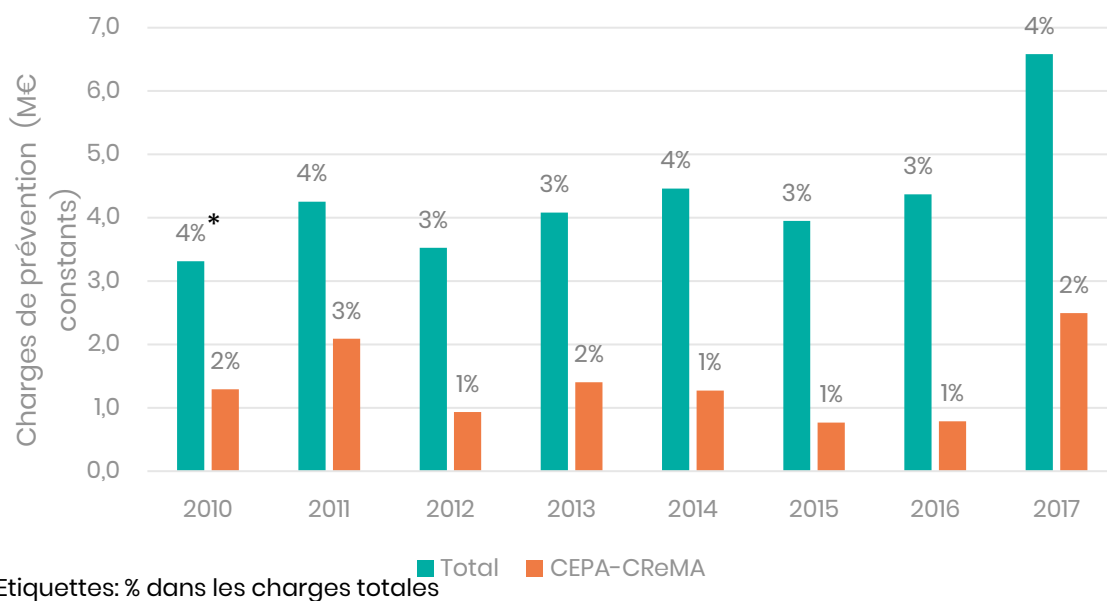
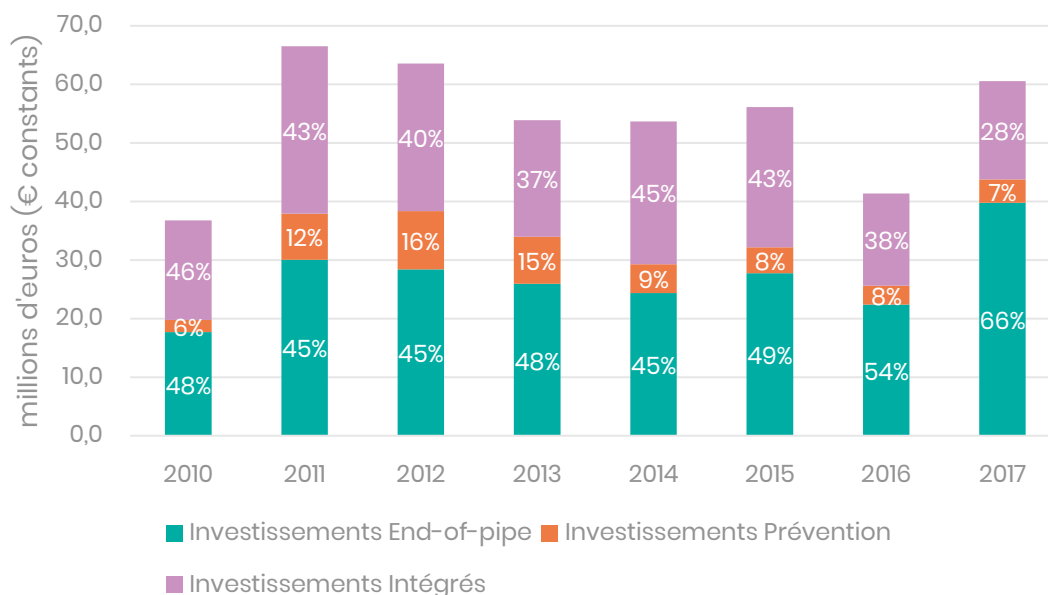


Figure 38 : Evolution des charges de prévention

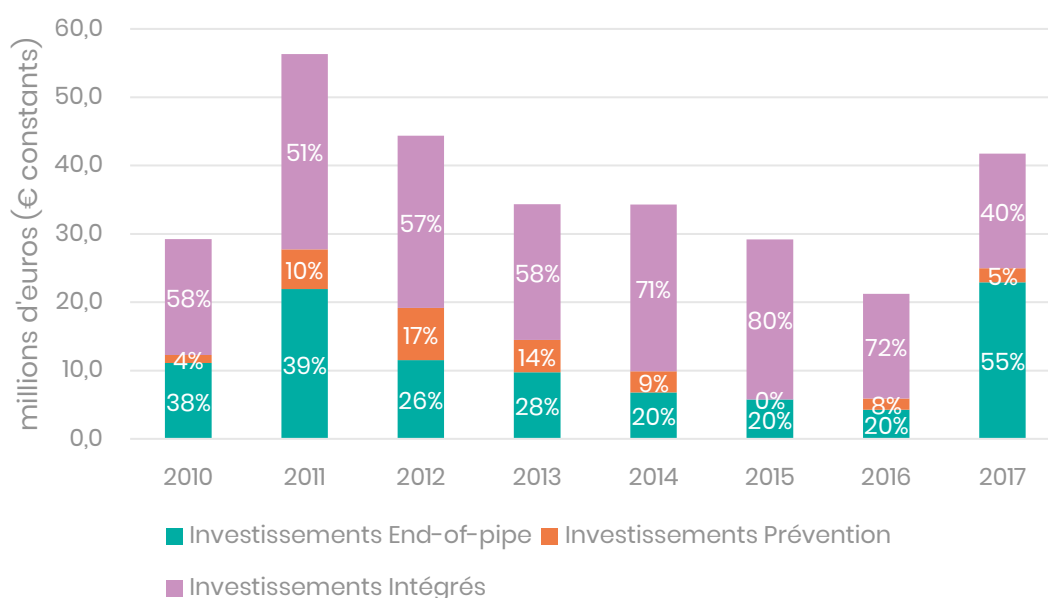
Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

4.2.5 Evolution des investissements

Les investissements totaux augmentent de 24M€ pour l'échantillon total et de 13M€ pour l'échantillon CEPA-CReMA sur la période 2010-2017. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des investissements end-of-pipe sur la période (+22M€ pour l'échantillon total et +12M€ pour l'échantillon CEPA-CReMA). Les investissements end-of-pipe ont surtout augmentés en 2017. Près de 60% du montant 2017 provient de deux entreprises qui ont réalisé des investissements exceptionnels (évaporateur traitement de l'eau et extension station d'épuration). Les investissements intégrés et préventifs sont quant à eux plutôt stables sur la période quel que soit l'échantillon considéré, avec un léger pic en 2011 et 2012 (Figure 39).



(a) Echantillon total



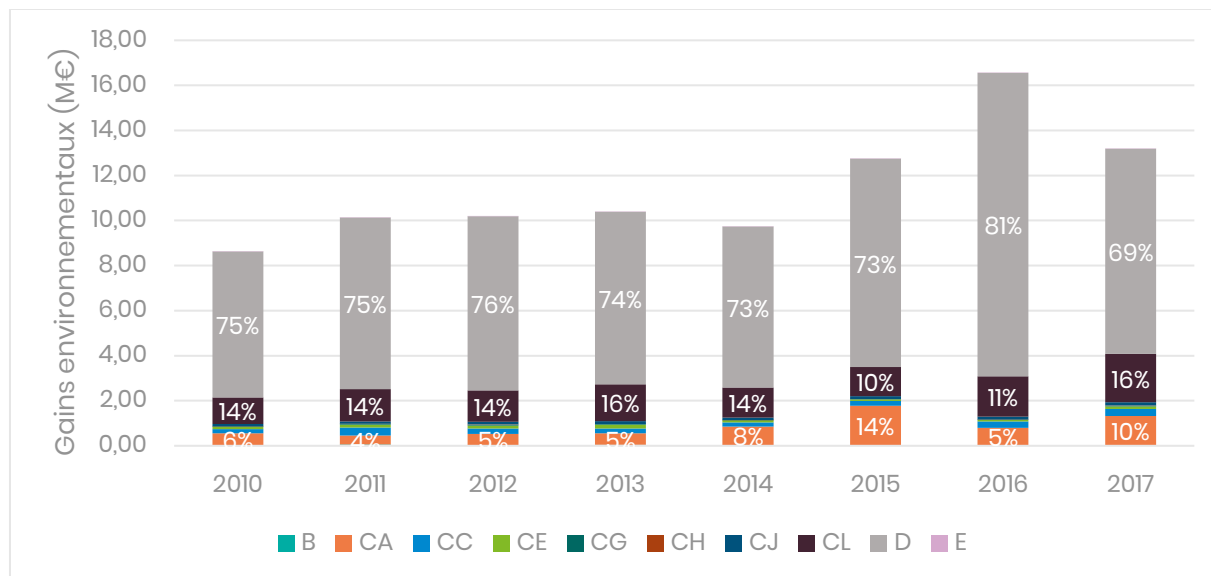
(b) CEPA-CReMA

Figure 39 : Evolution des investissements

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

4.2.6 Evolution des gains

De la même façon que pour les dépenses, l'évolution des gains doit être étudiée sur un échantillon constant. Les entreprises étant réticentes à communiquer ce genre d'information, l'échantillon constant se réduit à 17 entreprises. Sur la période d'analyse, les gains de ces 17 entreprises augmentent de 8,6 à 13,2 millions d'euros. La majorité de ces gains provient de revenus issus de certificats verts.



B	Industrie extractive	CL	Fabrication de matériels de transport
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
CE	Industrie chimique		
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements		
		CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques

Figure 40 : Evolution des gains par secteur NACE Rév2

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018



5. Discussion de l'évolution des dépenses

Dans cette section, nous proposons de discuter l'évolution des dépenses à travers deux types de ratios : les **dépenses courantes et charges** rapportées à un proxy de volume de production/de la pollution et les **investissements** environnementaux sur les investissements totaux. Dans les deux cas, la discussion se déroule en deux étapes. Premièrement, nous analysons l'évolution de ces ratios au sein de l'échantillon Regine dans l'objectif de relativiser les profils d'évolution identifiés sur base des valeurs absolues. Deuxièmement, nous les comparons à des données EUROSTAT nationales et européennes dans l'objectif de mettre en perspective les résultats de l'échantillon Regine. En effet, les institutions européennes ont mis en place depuis de longues années un programme de collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'Union européenne. Ainsi, les **comptes économiques européens de l'environnement** ont pour objectif de rassembler des informations économiques et environnementales dans un cadre commun afin de mesurer la contribution de l'environnement à l'économie et les répercussions de l'économie sur l'environnement. Ils montrent les interactions entre l'économie, les ménages privés et les facteurs environnementaux. Ils constituent ainsi une source de données importante pour la prise de décisions relatives à l'environnement, et dans une moindre mesure pour la mise en perspective des résultats obtenus pour l'échantillon Regine. La base de données Eurostat³⁰ permet ainsi de collecter des informations sur les investissements et les dépenses environnementales par pays, par type de producteur, par NACE, par type d'indicateurs économiques et par CEPA. En ce qui concerne les statistiques non-liées à l'environnement (investissements totaux, chiffre d'affaire), la base de données Eurostat sur les statistiques annuelles et comptes nationaux annuels sur l'industrie permettent de collecter ces informations par NACE.

³⁰ <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>

5.1 Discussion de l'évolution des dépenses courantes et charges Regime

L'analyse de l'évolution des dépenses courantes et charges au sein de l'échantillon constant a révélé une tendance à l'augmentation des dépenses environnementales sur la période. Au sein de cette section, nous proposons de discuter cette évolution en se basant sur deux types d'analyse :

- L'analyse de l'évolution de ces dépenses par unité de pollution. L'évolution des dépenses doit être mise en parallèle avec l'évolution de la quantité de pollution émise par les entreprises afin de pouvoir déterminer si l'augmentation observée des dépenses permet de limiter les pollutions ou bien si c'est uniquement le résultat de l'augmentation d'un volume de pollution. Néanmoins, étant donné qu'il n'existe pas une seule valeur reflétant la pollution des entreprises ou d'indicateurs établis permettant de rassembler les différentes sources de pollution en une seule valeur, nous proposons dans cette partie d'utiliser des proxys, c'est-à-dire des variables corrélées à la pollution, pour déterminer si les dépenses pour unité de pollution ont tendance à augmenter ou à diminuer. Selon les données disponibles, trois proxys du niveau de pollution des entreprises ont été identifiés : le chiffre d'affaire, le nombre d'équivalent-temps-plein (ETP) et la consommation d'énergie.
- L'analyse de l'évolution des dépenses courantes et charges environnementales belges et européennes à partir des données des comptes environnementaux européens. L'objectif de cette analyse est d'identifier comment se situe l'échantillon étudié par rapport à d'autres sources de données et/ou d'autres pays européens.

5.1.1 Analyse des dépenses courantes et charges par unité de pollution (proxys)

Le chiffre d'affaire est un indicateur du volume de production. Plus le chiffre d'affaire est élevé, plus on s'attend à ce que le volume de production, et donc la pollution, soit élevé. Néanmoins, le chiffre d'affaire est dépendant du contexte et de la conjoncture économique : il peut ne pas toujours bien refléter l'évolution d'un volume de production. C'est la raison pour laquelle nous utilisons ensuite le proxy « nombre d'ETP » car il s'agit d'un autre indicateur de l'évolution du volume de production, mais qui est moins dépendant du contexte économique. La consommation d'énergie peut également être un autre indicateur du volume de production.

Bien entendu, le lien entre chacune de ces variables et le niveau de pollution est spécifique à chaque entreprise et chaque secteur. Ce qui nous intéresse ici c'est d'identifier, sur base d'un échantillon constant, comment évoluent les dépenses par unité de la variable proxy en considérant la moyenne des ratios quantifiés à l'échelle de chaque entreprise.

En fonction des proxy utilisés, le nombre d'entreprises considérées dans l'échantillon constant doit être revu à la baisse en fonction des données disponibles. Le Tableau 7 décrit ces échantillons pour chaque proxy. Pour chacun de ces sous-échantillons, l'évolution des dépenses courantes et charges est corrélée à celle décrite pour l'échantillon constant total.

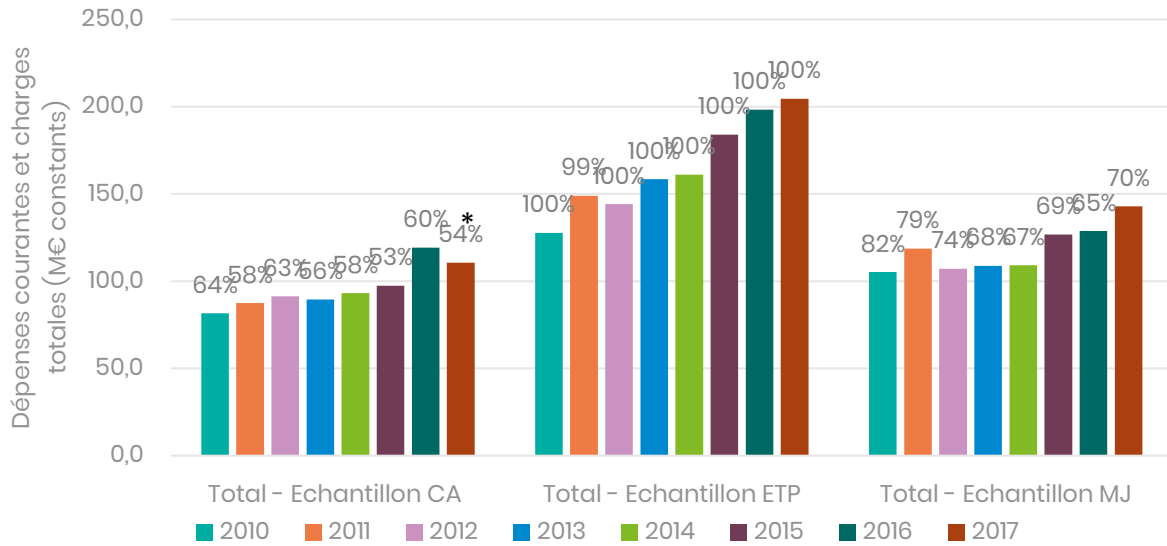
Secteur	Données dépense totale	Données ETP	Données CA	Données consommation d'énergie
B	5	4	4	4
CA	10	10	8	9
CB	3	3	2	3
CC	8	8	6	3
CE	21	21	21	18
CF	1	1	1	1
CG	16	16	14	14
CH	16	16	15	12
CI+CJ	1	1	1	1
CK	2	2	1	1
CL	5	5	4	2
CM	2	2	2	2
D	9	8	2	7
E	21	20	13	6
Total	120	117	94	83

B	Industrie extractive	CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
CA	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabacs	CI+CJ	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques et fabrication d'équipements électriques
CB	Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CC	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	CL	Fabrication de matériels de transport
CE	Industrie chimique	CM	Autres industries manufacturières
CF	Industrie pharmaceutique	D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Tableau 7 : Description des échantillons constants considérés pour chaque proxy

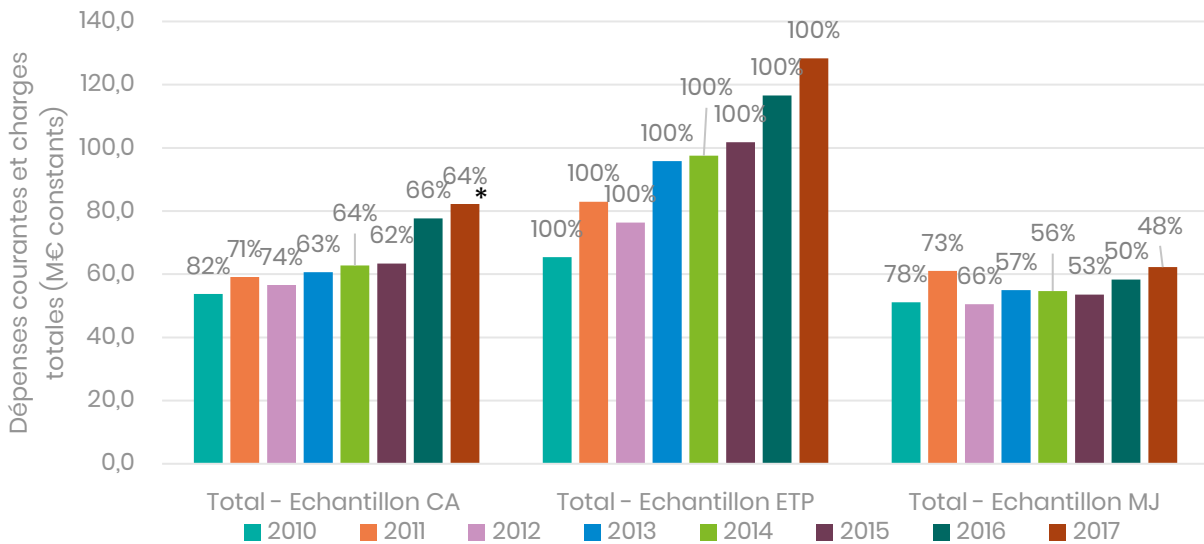
Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

Quel que soit l'échantillon considéré, la tendance de l'échantillon complet est conservée (Figure 41). Ainsi l'échantillon utilisé pour étudier l'évolution des dépenses par unité de chiffre d'affaire représente en moyenne 58% ou 68% de l'échantillon constant complet (selon qu'on considère – respectivement – le total des dépenses ou uniquement la partie CEPA-CReMA). La tendance à l'augmentation est un peu lissée pour l'échantillon CEPA-CReMA étant donné que la représentativité de l'échantillon complet passe de 82% à 66% sur la période étudiée. En ce qui concerne l'échantillon utilisé pour étudier les dépenses par unité d'équivalent temps plein, il représente dans les deux cas près de 100% de l'échantillon total. En ce qui concerne l'analyse par unité de consommation d'énergie, l'échantillon utilisé représente en moyenne 72% ou 62% de l'échantillon complet selon qu'on considère le total des dépenses ou uniquement la partie CEPA-CReMA. On constate dans les deux cas que l'augmentation observées dans l'échantillon complet est un peu lissée (diminution de % de représentativité de l'échantillon complet sur la période).



* Etiquettes : % des dépenses courantes et charges de l'échantillon total

(a) Echantillon total



* Etiquettes : % des dépenses courantes et charges de l'échantillon total

(b) Echantillon CEPA-CReMA

Figure 41 : Evolution des dépenses courantes et charges environnementales des différentes sous-échantillons utilisés pour discuter l'évolution de l'échantillon constant complet (Etiquettes de valeurs : % de dépenses courantes et charges de l'échantillon complet) pour (a) l'échantillon total et (b) l'échantillon CEPA-CReMA

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

i. Evolution des dépenses courantes et charges par unité de chiffre d'affaire

L'évolution des dépenses courantes et charges par unité de chiffre d'affaire est similaire selon qu'on considère l'échantillon total ou uniquement les dépenses CEPA-CReMA. Sur base de l'analyse de la Figure 42 et de la Figure 43, trois constats peuvent être réalisés :

- Sur la période 2010 à 2013, le chiffre d'affaire augmente. Malgré cette augmentation, on constate que la part de dépenses et charges environnementales par unité de chiffre d'affaire ne diminue pas. Elle augmente d'ailleurs sensiblement. Ce constat signifie que l'augmentation du chiffre d'affaire s'est au minimum accompagné d'une augmentation des dépenses pour l'environnement
- Le passage de 2013 à 2014 se caractérise par une chute du chiffre d'affaire moyen des entreprises. On constate néanmoins que la part des dépenses environnementales augmente. Ceci indique que malgré une baisse de leur chiffre d'affaire, les entreprises ont maintenu (voire augmenté) leurs dépenses pour l'environnement.
- Sur la période 2014 à 2017, on observe de nouveau une augmentation du chiffre d'affaire (avec un pic en 2016). Cette fois, on constate que la part des dépenses courantes et charges environnementales dans le chiffre d'affaire diminue, mais reste plus élevée qu'en début de période. Ce constat pourrait signifier qu'il y a également un effet seuil au-delà duquel, malgré une augmentation du chiffre d'affaire, les entreprises décident de ne pas augmenter leurs dépenses de façon à conserver la même proportion de dépenses environnementales (contrairement au début de la période d'analyse).

Si on fait le parallèle avec le niveau pollution, pour la période 2010 à 2013, on pourrait émettre l'hypothèse que le principe pollueur-payeur a évolué de façon favorable : la part des dépenses environnementales dans le chiffre d'affaire n'a pas baissé alors que le chiffre d'affaire augmente. De la même façon les dépenses environnementales sont maintenues lorsque le chiffre d'affaire chute en 2014. Il est cependant plus difficile de se prononcer sur la période 2014 à 2017. En effet, si l'augmentation du chiffre d'affaire est due à une augmentation du volume d'activité, cela signifie que le principe pollueur-payeur est de moins en moins respecté. Si l'augmentation du chiffre d'affaire est due à un contexte économique plus favorable (recettes plus élevées), alors nous pourrions conclure que le niveau d'application du principe pollueur-payeur est resté stable.

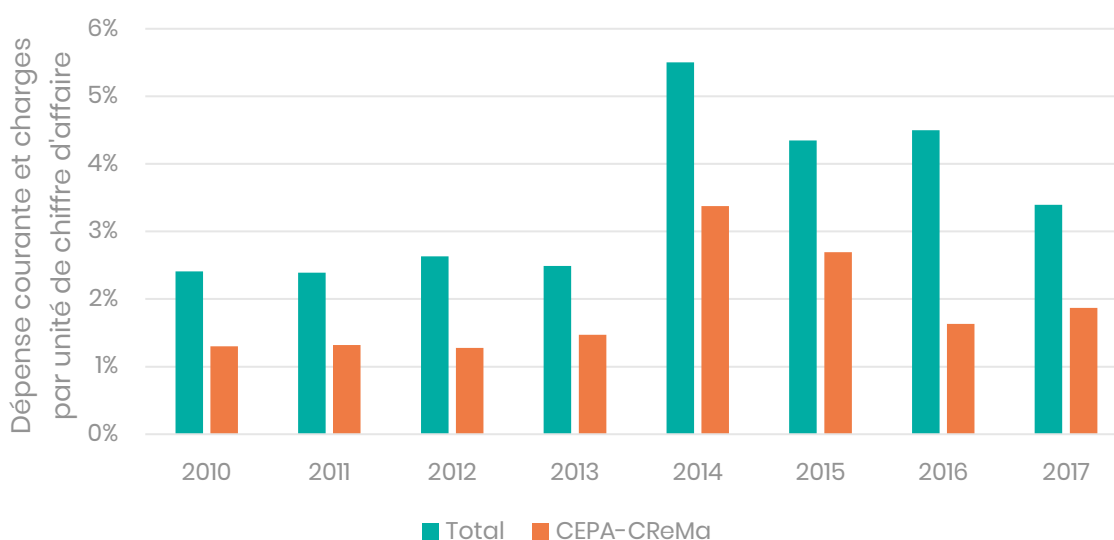


Figure 42 : Evolution des dépenses courantes et charges par unité de chiffre d'affaire (ratio moyen par entreprise)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales D'GARNE - ICEDD – 2011-2018

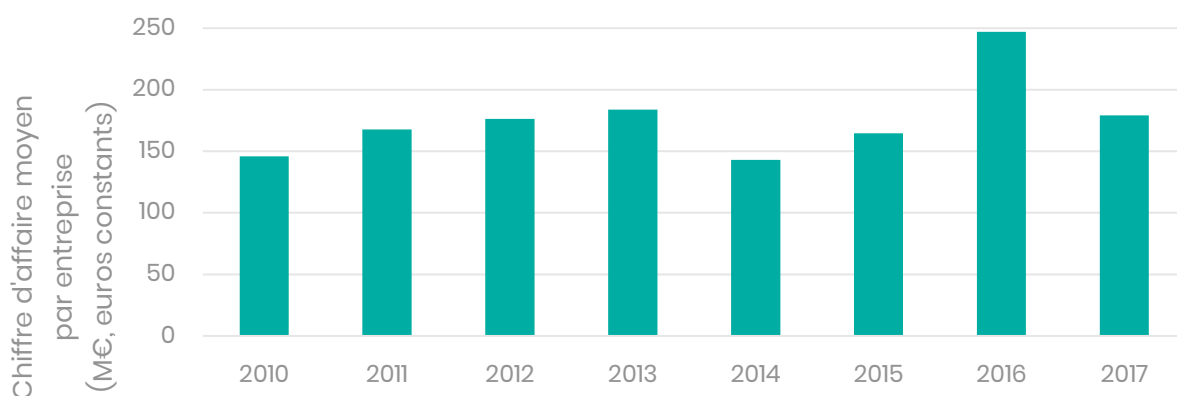


Figure 43 : Evolution du chiffre d'affaire moyen par entreprise

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

ii. Evolution des dépenses courantes et charges par ETP

La tendance d'évolution est également à l'augmentation lorsque les dépenses courantes et charges environnementales sont rapportées au nombre d'ETP et ce, quel que ce soit l'échantillon considéré (total ou CEPA-CReMA, Figure 44). En effet, le nombre moyen d'ETP par entreprise varie très peu tout au long de la période (Figure 45). Ainsi, si on émet l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de changement technologique induisant une augmentation de la production par unité de travail ou une modification d'un procédé important au sein des entreprises à nombre d'ETP constant, ce constat permet de dire que l'augmentation des dépenses courantes et charges s'est réalisée à production constante et donc à niveau de pollution constant.

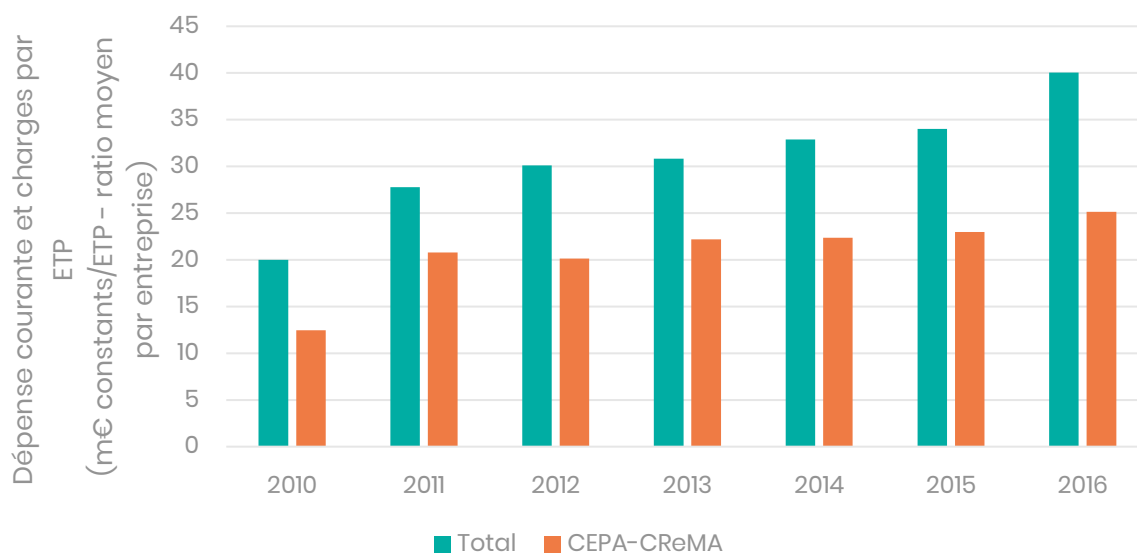


Figure 44 : Evolution des dépenses courantes et charges par ETP (ratio moyen par entreprise)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

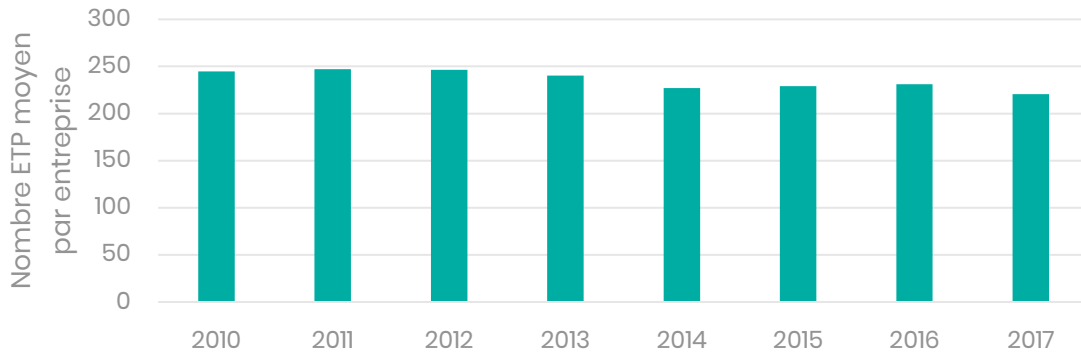


Figure 45 : Evolution du nombre d'ETP moyen par entreprise

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

iii. Evolution des dépenses courantes et charges par unité de consommation d'énergie

Le ratio dépenses courantes et charges sur la consommation d'énergie évolue de façon similaire pour les deux échantillons (Total et CEPA-CReMA) : il augmente sur la période 2010 à 2017 (Figure 46). En effet, la consommation moyenne d'énergie par entreprise diminue sur la période et exacerbe la tendance à l'augmentation du ratio, déjà poussée à la hausse par les dépenses courantes et charges pour l'environnement (Figure 47). Ainsi, si la consommation d'énergie reflète le niveau de pollution des entreprises, on peut conclure que les dépenses pour l'environnement ont augmenté sur la période. A noter par contre que cette diminution de la consommation d'énergie pourrait également correspondre à une optimisation de l'efficacité énergétique des procédés de production mais pas à une diminution des autres sources de pollution.

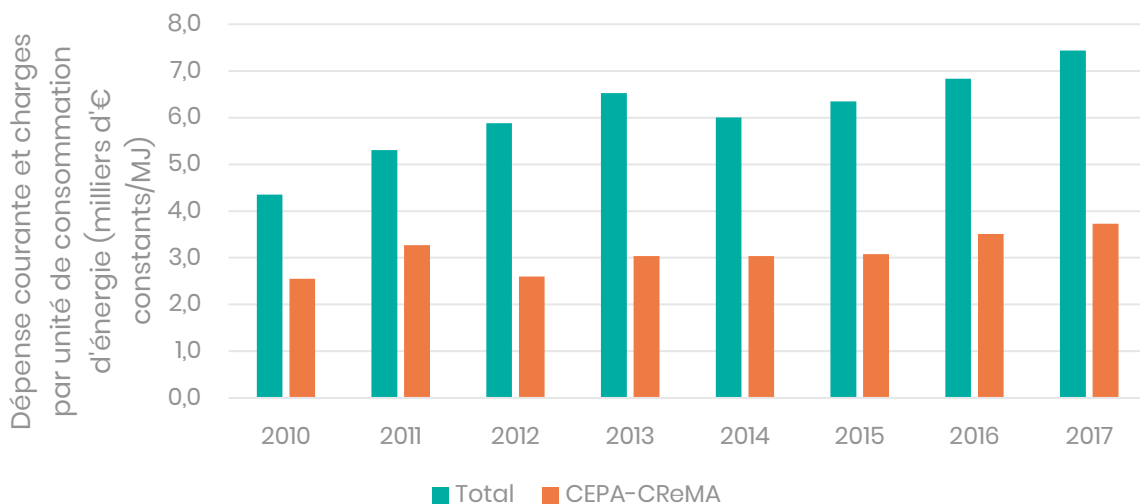


Figure 46: Evolution des dépenses courantes et charges par unité de consommation d'énergie (ratio moyen par entreprise)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

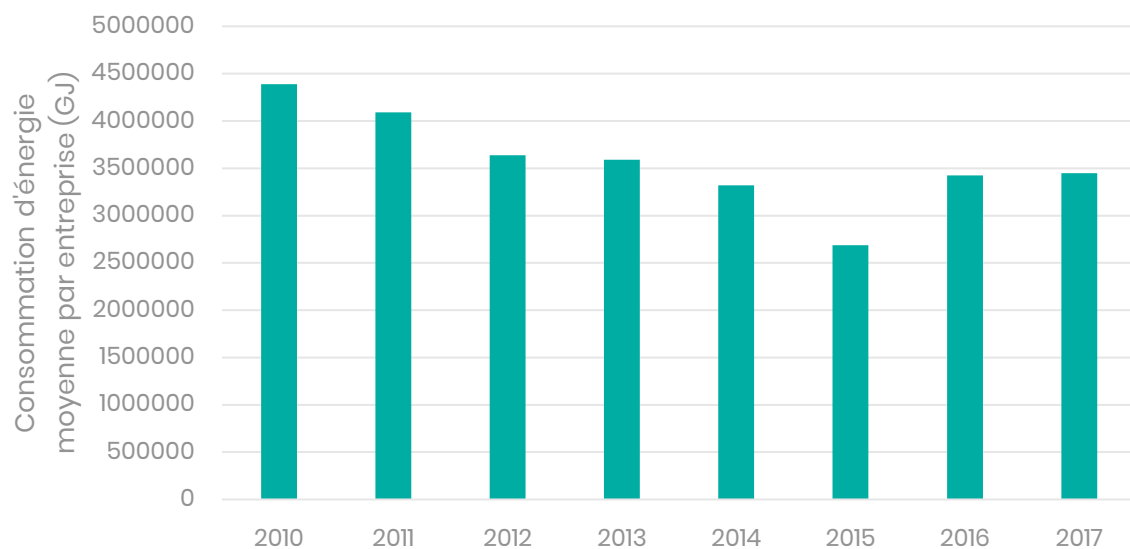


Figure 47 : Evolution de la consommation moyenne d'énergie par entreprise

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

5.1.2 Analyse et comparaison aux données Eurostat

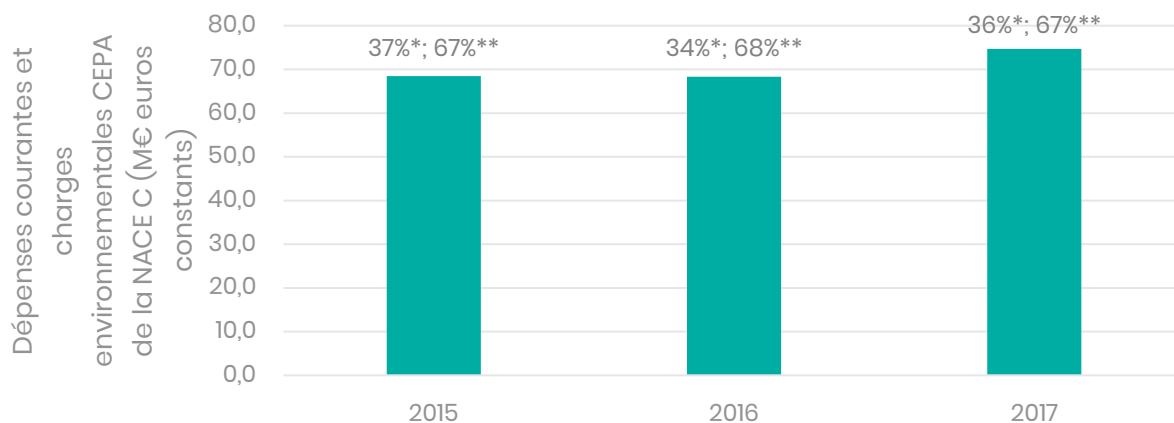
L'objectif de cette analyse est d'identifier si le profil d'évolution de l'échantillon constant Regine diffère de celui de la Belgique à partir des données rapportées dans les comptes environnementaux et nationaux, ou de ceux d'autres pays européens. L'indicateur de comparaison utilisé est le montant des dépenses courantes environnementales par unité de chiffre d'affaire. Les sources de données Eurostat utilisées pour quantifier ce ratio sont présentées au sein du Tableau 8.

Variables d'intérêt	Source
Production marchande des activités (principales) de protection de l'environnement	Comptes économiques de l'environnement - Eurostat
Chiffre d'affaire	Statistiques annuelles détaillées sur l'industrie - Eurostat

Tableau 8 : Données Eurostat collectées pour quantifier le ratio « dépenses courantes et charges environnementales par unité de chiffre d'affaire »

La production marchande des activités (principales) de protection de l'environnement correspond aux variables « dépenses courantes » et « charges » définies dans l'échantillon Regine. Néanmoins, toutes les données de la base de données Regine ne peuvent pas être utilisées pour réaliser cette comparaison. En effet, trois éléments restreignent la taille de l'échantillon. Premièrement, uniquement les dépenses réalisées dans le cadre d'un domaine CEPA peuvent être considérées pour réaliser une comparaison avec les données sur les comptes économiques de l'environnement. Pour rappel, cette information est présente uniquement à partir de la campagne 2016. Pour les années antérieures, il est possible de savoir si la dépense concerne un domaine environnemental mais l'information n'est pas assez détaillée pour pouvoir faire la distinction entre un compte CEPA ou CReMA. Deuxièmement, les entreprises ne renseignent pas toujours leur chiffre d'affaire, ce qui diminue également la taille échantillon car aucun ratio de comparaison ne peut être calculé pour ces entreprises. Ainsi, sur la période 2015 à 2017, un ratio pour les dépenses courantes et les charges peut être calculé pour 101 entreprises : 79 entreprises du secteur C, 14 du secteur E, 5 du secteur B et 3 du secteur D. Afin de réaliser une analyse comparative la plus fiable possible, nous nous focalisons sur les entreprises de la NACE C. En effet, le faible nombre d'entreprises dans les autres secteurs risque de trop influencer les résultats.

La Figure 48 présente l'évolution des dépenses courantes et charges environnementales de l'échantillon retenu. Quel que soit l'échantillon de référence utilisé (Total ou CEPA-CReMA), on constate que le niveau de représentativité reste plutôt stable sur la période avec une légère tendance à la diminution. La tendance générale d'évolution des dépenses courantes et charges environnementales est conservé sur la période : on observe une augmentation de 6,3 M€ de 2015 à 2017.



* % des investissements environnementaux totaux de l'échantillon "Total"

** % des investissements environnementaux totaux de l'échantillon "CEPA-CReMA"

Figure 48 : Description des dépenses courantes et charges environnementales CEPA de l'échantillon constant (pour lesquels les données sur le chiffre d'affaire sont disponibles)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

Les valeurs obtenues pour l'échantillon Regine sont plus élevées que celles calculées pour la Belgique et l'UE-28 sur base des données EUROSTAT (Figure 49). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que Regine contient les données des entreprises les plus polluantes en Wallonie et donc potentiellement de celles qui dépensent le plus pour l'environnement.

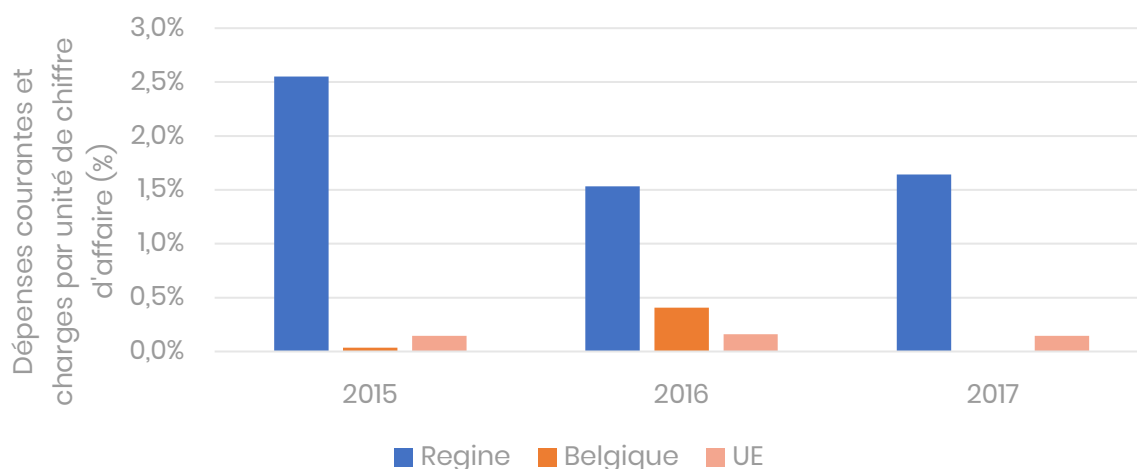


Figure 49 : Evolution de la part des dépenses environnementales dans le chiffre d'affaire

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

Source – Eurostat

5.2 Discussion de l'évolution des investissements environnementaux

L'analyse de l'évolution des investissements environnementaux au sein de l'échantillon constant a révélé une tendance à l'augmentation des investissements environnementaux sur la période. Pour rappel, l'augmentation observée était principalement due à l'augmentation des investissements end-of-pipe en 2017. Un pic d'investissements a également été observé en 2011 et 2012. Au sein de cette section, nous proposons de discuter cette évolution en se basant sur deux types d'analyse :

- L'analyse de l'évolution des investissements totaux. L'objectif de cette analyse est d'identifier si l'évolution des investissements environnementaux suit une tendance générale d'investissements lié au contexte économique. En d'autres termes, il s'agit d'identifier si la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux reste stable ou bien si une tendance à la diminution est également observée.
- L'analyse de l'évolution des investissements environnementaux belges et européens à partir des données des comptes environnementaux européens. L'objectif de cette analyse est d'identifier comment se situe l'échantillon étudié par rapport à d'autres sources de données et/ou d'autres pays européens.

5.2.1 Analyse de l'évolution des investissements totaux

Si on étudie l'évolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux des entreprises, l'échantillon se réduit à 75 entreprises. Ces 75 entreprises représentent en moyenne 52% des investissements environnementaux de l'échantillon total (Figure 50).

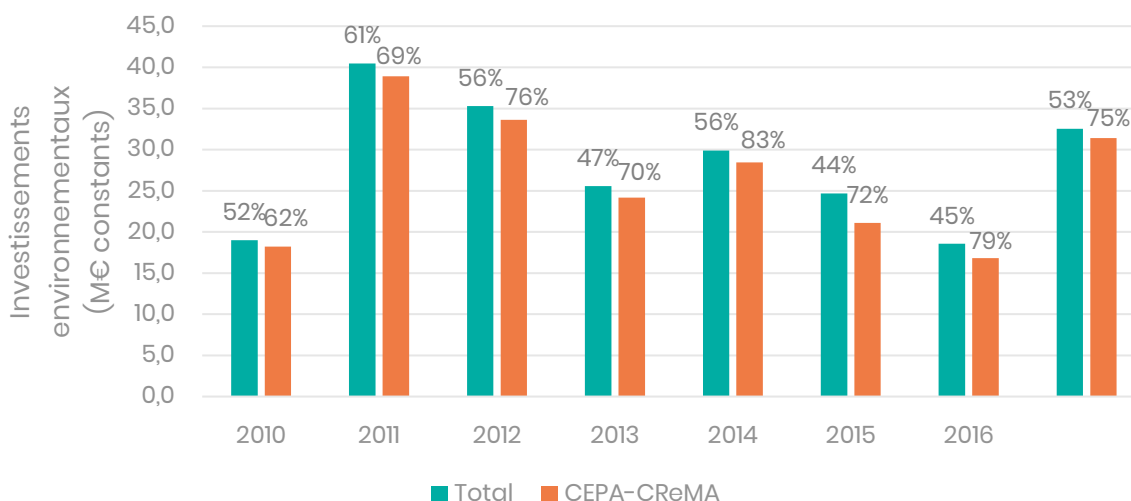


Figure 50 : Evolution des investissements environnementaux de l'échantillon restreint (n=75/120)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

L'analyse de l'évolution de ce ratio permet d'identifier que la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux n'a pas beaucoup changé entre le début et la fin de la période (Figure 51). Ainsi, pour l'échantillon total le ratio passe de 10% à 9%, et de 9% à 8% pour

l'échantillon CEPA-CReMA, alors qu'en valeur absolue les investissements environnementaux diminuent. La diminution observée en 2012 s'explique par des investissements (non environnementaux) exceptionnels pour 3 entreprises de l'échantillon (Figure 52). Les investissements totaux moyens par entreprise ont tendance à augmenter sur la période, ce qui explique pourquoi la part environnementale des investissements reste constante entre le début et la fin de la période alors que les investissements environnementaux augmentent en valeur absolue.

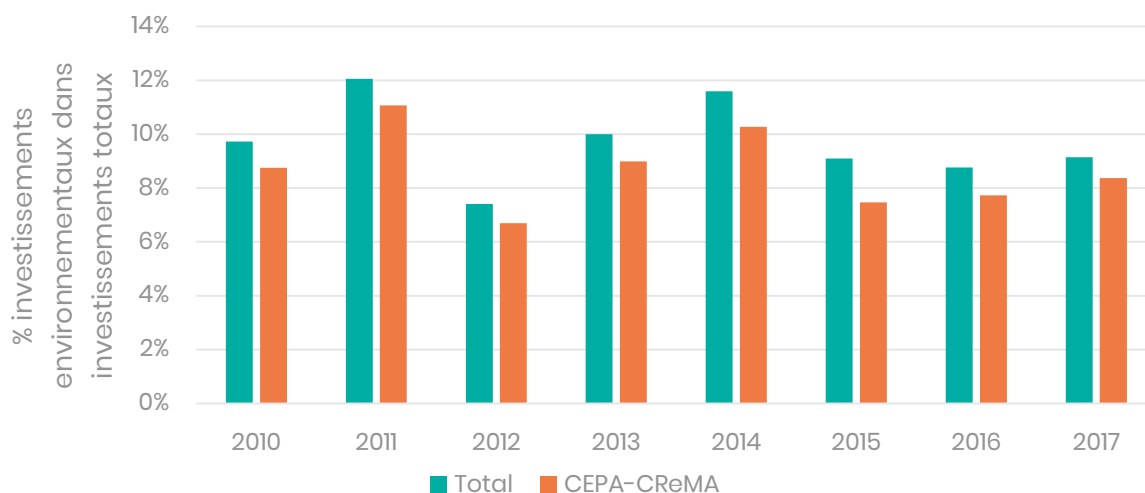


Figure 51 : Evolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

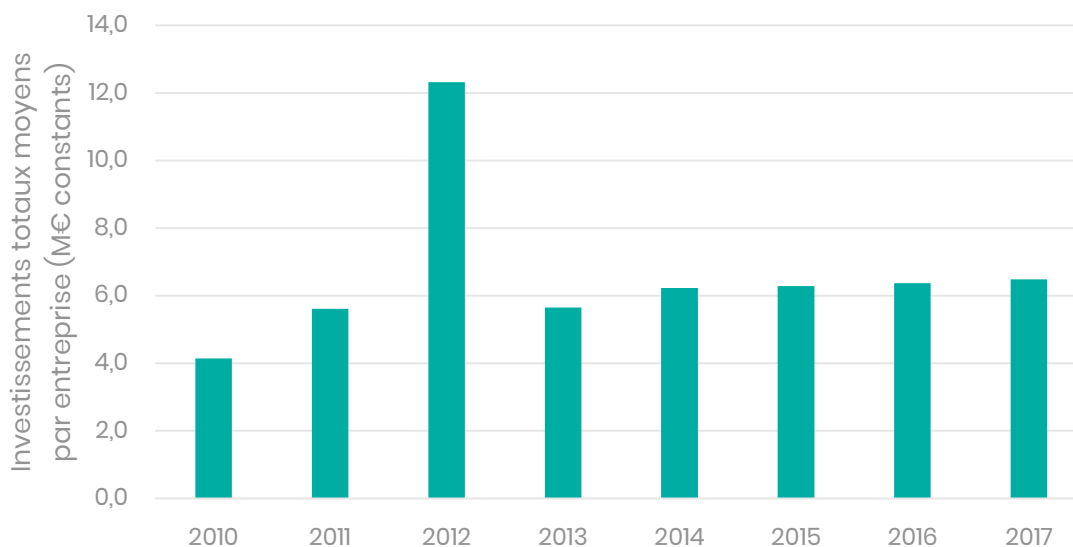


Figure 52 : Evolution des investissements totaux (moyenne par entreprise)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

5.2.2 Analyse et comparaison aux données Eurostat

L'objectif de cette analyse est d'identifier si le profil d'évolution de l'échantillon Regine diffère de celui de la Belgique à partir des données rapportées dans les comptes environnementaux et nationaux, ou de ceux d'autres pays européens. En d'autres termes, il s'agit d'une part d'identifier si la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux est semblable et d'autre part d'identifier si la tendance d'évolution est identique. Les sources des données Eurostat utilisées sont décrites dans le Tableau 9.

Variables d'intérêt	Source
Formation brute de capital fixe et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits pour la production de services de protection de l'environnement (Investissements environnementaux)	Comptes économiques de l'environnement - Eurostat
Investissements bruts en biens corporels (Investissements totaux)	Statistiques annuelles détaillées sur l'industrie et comptes nationaux - Eurostat

Tableau 9 : Description des données Eurostat utilisées pour quantifier un ratio « investissements environnementaux sur investissements totaux » comparables aux données Regine

Etant donné que les données Eurostat proviennent des comptes environnementaux CEPA, uniquement les entreprises de l'échantillon constant qui ont effectué des investissements CEPA et qui ont renseigné leur investissement total peuvent faire l'objet d'une comparaison aux ratios définis à partir des données Eurostat. Ainsi, sur la période 2015 à 2017, le nombre total d'entreprises pour lesquelles un indicateur peut être calculé est 93, dont la majorité provient de la NACE C (Tableau 10). Le nombre d'entreprises étant très faible pour les autres NACE, nous nous focaliserons sur l'analyse et la comparaison des ratios pour la NACE C.

NACE Rev.2	Nombre d'entreprises
B	4
C	75
D	4
E	10

Tableau 10 : Nombre d'entreprises par NACE pour lesquelles un ratio « investissements CEPA sur investissements totaux » peut être calculé

La Figure 53 illustre l'évolution des investissements environnementaux du sous-échantillon CEPA considéré dans cette analyse, et de sa représentativité par rapport à l'échantillon constant total (*) et CEPA-CReMA (**).

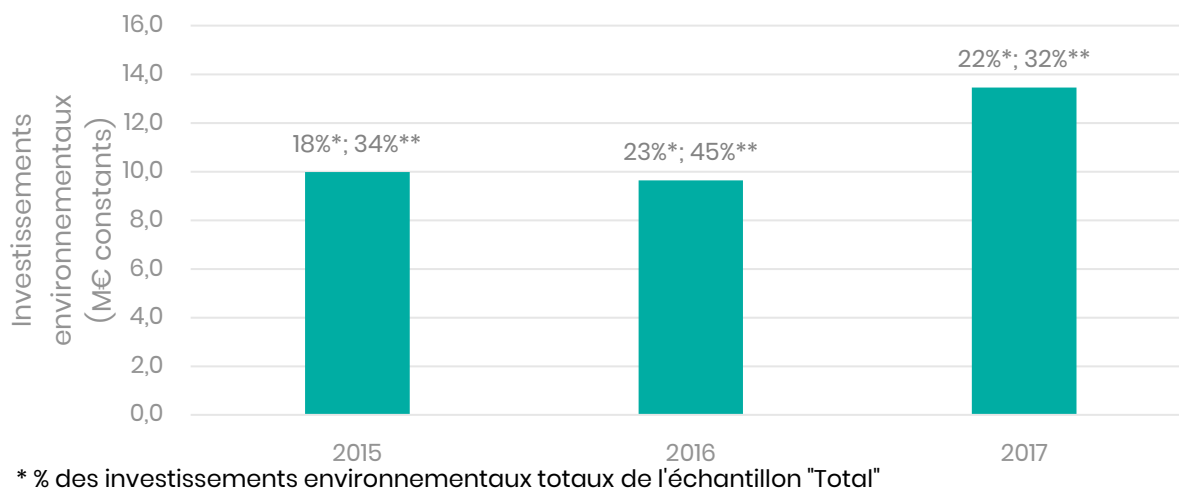


Figure 53 : Description des investissements environnementaux CEPA des entreprises de la NACE C de l'échantillon constant (et pour lesquels les données sur les investissements totaux sont disponibles) (n=75).

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

La part des investissements environnementaux dans les investissements totaux augmente également sur la période 2015-2017 pour les investissements CEPA de la NACE C de l'échantillon Regine (Figure 54). A nouveau, les ratios estimés pour l'échantillon Regine sont plus élevés que ceux calculés pour la Belgique et les autres pays européens via les données EUROSTAT (Figure 54). La principale raison est que les entreprises enquêtées sont les entreprises wallonnes les plus polluantes et donc celles qui réalisent potentiellement le plus des dépenses pour l'environnement. On constate par ailleurs que la tendance d'évolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux pour les pays européens est à la baisse, contrairement à l'échantillon Regine analysé. En réalité, l'augmentation observée pour l'échantillon Regine est exacerbée par une diminution des investissements totaux sur la période (Figure 55), alors que les investissements totaux européens augmentent de 23% durant la même période.

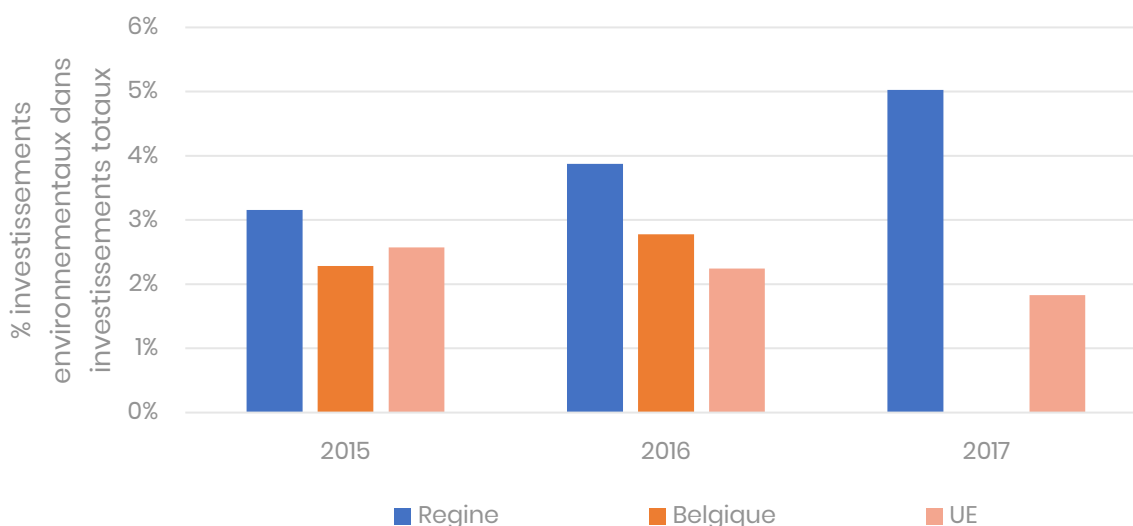


Figure 54 : Evolution de la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018 ; EUROSTAT

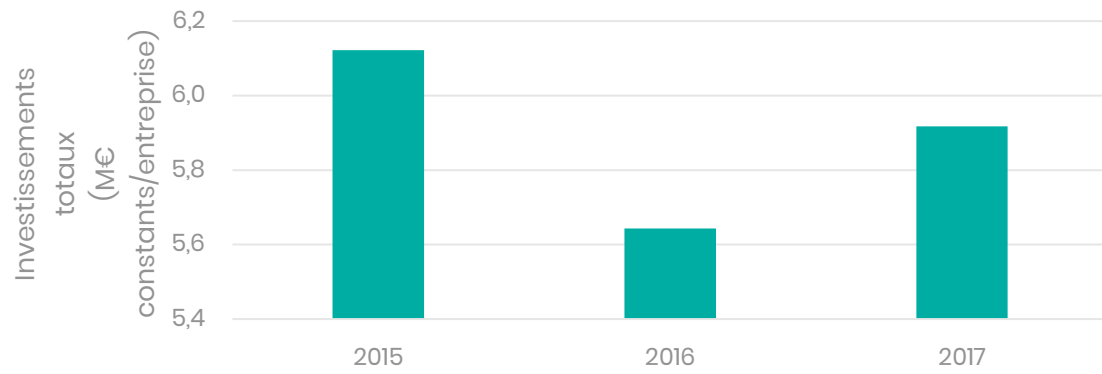


Figure 55 : Evolution des investissements totaux moyens par entreprise (NACE Rev2 C, échantillon constant, n=75)

Source – Enquête intégrée environnement – volet dépenses environnementales DGARNE - ICEDD – 2011-2018

6. Conclusions

Les données sur les dépenses environnementales fournies annuellement à partir de l'Enquête intégrée sont indispensables à toute analyse des liens entre l'environnement et l'économie. Tout d'abord, elles permettent d'évaluer de manière évolutive, d'une part, la part des coûts supportés par les entreprises enquêtées et d'autre part, les gains et économies réalisées par les mesures prises en faveur de l'environnement. Ensuite, ces données fournissent des éléments pour contrôler l'application du principe du pollueur-payeur dans les différents domaines environnementaux et servent d'indicateur des efforts entrepris par l'industrie pour se mettre en conformité et/ou anticiper les réglementations environnementales.

Dans le cadre de cette analyse, les données de la campagne 2018 ont tout d'abord été analysées de façon détaillée afin de mieux appréhender chaque composante de la dépense environnementale des entreprises. Ensuite, dans le but d'étudier l'évolution des dépenses environnementales de façon cohérente, il s'est avéré nécessaire de constituer un échantillon constant comprenant 120 établissements et couvrant les années 2010 à 2017. Sur base de cet échantillon, on observe que les dépenses environnementales globales ont augmenté de 164 à 266 millions d'euros. Cette augmentation est principalement due aux charges qui ont fortement augmenté sur la période (+65 millions d'euros). Si on considère uniquement les dépenses imputables à un compte CEPA ou CReMA, ces dépenses diminuent de près de moitié (en moyenne 58% du total), mais la tendance globale d'évolution reste identique. La principale cause de cette diminution est due à la diminution des dépenses courantes : les taxes environnementales ne sont pas imputables à un compte CEPA ou CReMA et les frais salariaux n'ont pas pu être considérés pour des raisons méthodologiques.

Ces évolutions ont été discutées sur base de l'analyse de deux types d'indicateurs : (i) les dépenses courantes et charges rapportées à des variables proxy de la pollution (dépenses par unité de chiffre d'affaire, d'ETP et de consommation d'énergie) et (ii) la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux. Cet exercice a été réalisé à l'échelle de l'échantillon Regine pour relativiser les évolutions observées en valeur absolue, mais également à l'échelle européenne pour comparer les résultats Regine à ceux d'autres pays européens. Ces analyses ont permis d'identifier d'une part que, si on émet l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de changement technologique induisant une augmentation de la production par unité de travail ou une modification d'un procédé important au sein des entreprises à nombre d'ETP constant, l'augmentation des dépenses courantes et charges environnementales se sont bien réalisées en faveur d'une meilleure gestion des pollutions. En ce qui concerne la consommation d'énergie, elle diminue sur la période. Ce constat indique que les dépenses environnementales augmentent parallèlement à une meilleure optimisation de l'efficacité énergétique des installations. Ce constat ne permet par contre pas de conclure sur le niveau de pollution totale de l'entreprise car les procédés ne sont peut-être pas pour autant moins polluants sur d'autres critères. En ce qui concerne l'évolution des dépenses et charges par unité de chiffre d'affaire, il a été constaté que la part des dépenses augmente en début de période malgré un chiffre d'affaire qui fluctue. Ce constat indique que malgré le contexte économique, les dépenses environnementales sont maintenues voire augmentées. En fin de période, l'augmentation du chiffre d'affaire se traduit par une diminution du ratio analysé : il existerait un effet seuil au-delà duquel les dépenses environnementales ne sont pas augmentées malgré un contexte économique favorable (ou une augmentation du niveau de production). Ce dernier constat est également réalisé dans le cas des dépenses et charges CEPA de la NACE C, pour lesquelles une comparaison a été effectuée avec d'autres pays européens. Les valeurs obtenues pour l'échantillon Regine diminuent sur la période 2015-2017, mais sont cependant plus élevées que les valeurs nationales et européennes. Ceci s'explique par le fait que Regine contient les



données des entreprises les plus polluantes en Wallonie, et donc potentiellement de celles qui dépensent le plus pour l'environnement.

D'autre part, cette discussion a permis d'identifier que la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux est plutôt stable sur la période pour l'échantillon total et l'échantillon CEPA-CReMA, alors que les investissements environnementaux augmentent sur la période en valeur absolue (malgré une grande fluctuation en cours de période). Lorsqu'on considère uniquement les investissements CEPA de la NACE C, le ratio augmente également entre 2015 et 2017. Les valeurs de l'échantillon Regine sont plus élevées que celles de l'UE-28 étant donné qu'il comprend les entreprises les plus polluantes mais les valeurs obtenues sont comparables (les investissements environnementaux représentent entre 2% et 5% des investissements totaux).

En termes de perspectives pour consolider les analyses effectuées, trois éléments sont à souligner. Premièrement, à terme, afin de pouvoir répondre aux nouvelles obligations européennes encadrées par le Règlement 538/2014 concernant les comptes économiques de l'environnement, il paraît nécessaire de poursuivre le **rapprochement des méthodologies appliquées au niveau régional et au niveau européen**. Ce rapprochement implique une adaptation substantielle du formulaire Dépenses de l'Enquête intégrée afin de collecter des données formatées à la structuration appliquée par EUROSTAT en matière de dépenses de protection de l'environnement (EPEA) et de comptes du secteur des biens et services environnementaux (EGSS). Une première phase d'adaptation du volet Dépenses de l'Enquête intégrée a été réalisée dans le cadre de la campagne de l'année 2017 portant sur les données 2016. Une seconde phase d'adaptation est en cours.

Deuxièmement, pour établir un lien avec le niveau de pollution des entreprises et analyser l'application du principe-pollueur payeur, il serait intéressant de développer un **indicateur du niveau de pollution** des entreprises. Étant donné que de nombreuses sources de pollutions sont identifiées, dont les unités sont différentes, et ne sont pas toujours rapportées pour toutes les entreprises, il s'agit d'un exercice complexe.

Troisièmement, la quantité et la qualité des données récoltées compromettent une analyse représentative du secteur industriel en Wallonie. Les données récoltées à chaque campagne ne sont pas représentatives du secteur industriel, et elles le sont d'autant moins lorsqu'on travaille sur un échantillon constant ou lorsqu'on analyse les dépenses par unité de production (information pas toujours disponible). Pourtant, que ce soit en termes d'enjeux réglementaire, stratégique ou économique, les entreprises prennent de plus en plus conscience des enjeux environnementaux. Beaucoup d'entreprises reconnaissent donc l'intérêt à prendre en compte les aspects environnementaux, et donc à les évaluer de manière pertinente et rigoureuse. Par ailleurs, certaines démarches de diffusion d'information sont motivées par les politiques environnementales et sociales des pouvoirs publics, d'autres par la pression des investisseurs. La tendance actuelle est en effet à exiger plus de transparence au travers, notamment, de publications d'informations environnementales de la part des entreprises. **Mais certains facteurs inhérents à la collecte et à la publication de ces données économiques et financières engendrent encore un faible taux de divulgation d'informations.**

Tout d'abord, discerner les coûts environnementaux parmi l'ensemble des coûts auxquels fait face l'entreprise n'est pas aisé. La comptabilité des entreprises n'est en effet pas adaptée pour tenir compte des parts environnementales des investissements, des coûts ou même des revenus des entreprises, même si des efforts sont effectués en la matière.

En outre, il existe toujours une certaine réticence de la part des entrepreneurs à divulguer les gains obtenus ou les économies réalisées grâce à une meilleure adaptation à la protection de l'environnement et une meilleure gestion de leur processus de production. Certains considèrent que ces données sont confidentielles et, à ce titre, ne peuvent être rendues publiques parce qu'elles font



partie intégrante de la comptabilité analytique, c'est à dire directement liées à la gestion de l'entreprise plutôt qu'à la comptabilité financière. Mais malgré ces facteurs dissuasifs, les entreprises doivent pouvoir répondre à une demande croissante de transparence quant à leur comportement face à leurs responsabilités environnementales et aux impacts de leur comportement sur les performances financières et environnementales.

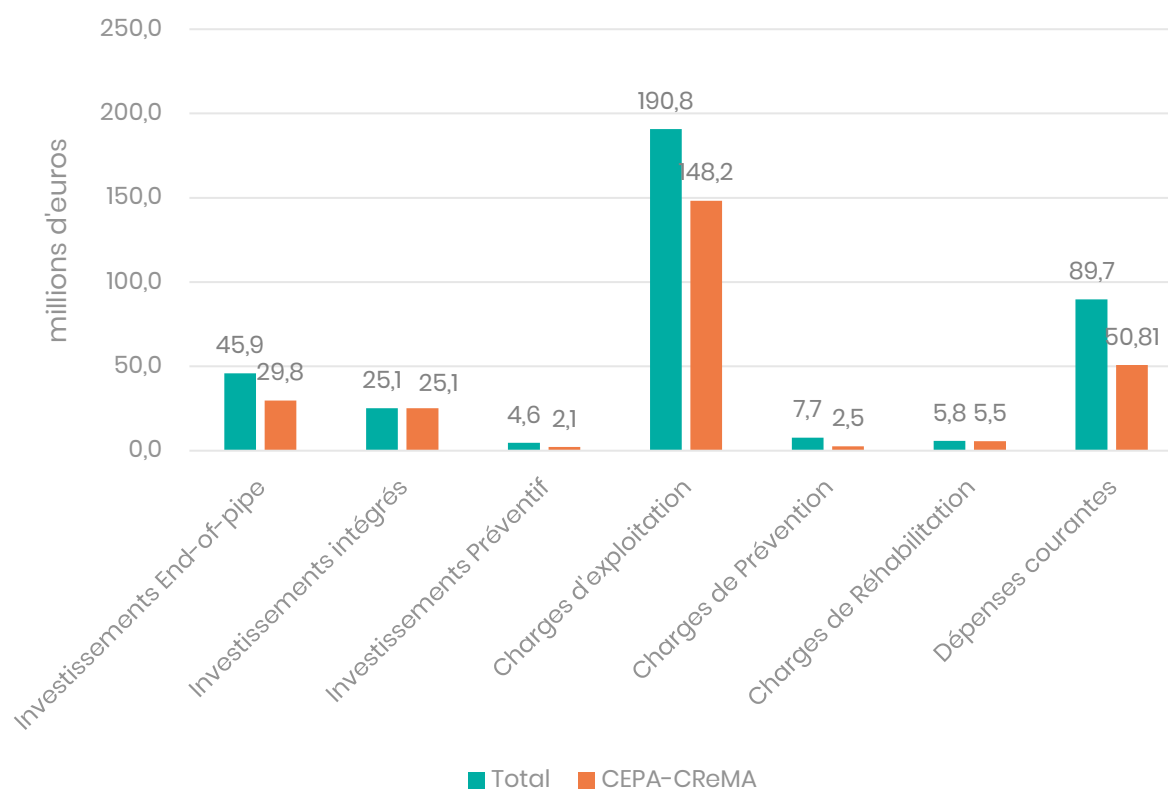
Enfin, beaucoup d'entreprises situées en Wallonie qui publient déjà des rapports environnementaux ou intègrent des données environnementales au sein de leurs comptes et bilans sont des entreprises consolidées (elles font partie d'un groupe qui publie des informations globalisées sur l'ensemble de ce groupe). Cependant, lorsque ces entreprises sont consolidées au niveau d'un autre pays que la Belgique, elles ont un référentiel comptable différent de celui existant en Belgique. D'autres sont, quant à elles, obligées ou incitées à fournir des données environnementales à l'entreprise mère. Elles sont donc déjà plus aptes à détailler leurs dépenses environnementales dans le cadre de l'Enquête intégrée environnement.

7. Résumé

Le présent rapport réunit les analyses relatives :

- Aux dépenses environnementales de l'année 2017 de l'Enquête intégrée volet Dépenses de la campagne 2018 (cf. Section 4.1. Etat des lieux de la campagne 2018) ;
- À l'évolution des dépenses environnementales sur base d'un échantillon constant sur 8 ans de 2010 à 2017 et établi à partir des différentes enquêtes intégrées correspondantes (cf. Section 4.2 Analyse de l'évolution des dépenses environnementales) ;
- À la discussion de l'évolution des dépenses via l'utilisation de ratio et la comparaison aux dépenses environnementales européennes sur base des données publiées par Eurostat (cf. Section 5. Discussion de l'évolution des dépenses).

La figure ci-dessous présente les montants des différentes catégories de dépenses de l'enquête 2018 – données 2017.



Pour la campagne 2018 (données 2017), le taux de réponses est de 62% (253 réponses sur 406 établissements enquêtés). Le montant total des dépenses environnementales s'élève à 370 millions d'euros dont 71% sont imputables un compte environnemental européen CEPA ou CReMA. Dans les deux cas (dépenses totales ou dépenses réalisées dans le cadre d'un compte CEPA-CReMA), les dépenses se répartissent de façon similaire : 20-22% en investissements environnementaux, 24-19% en dépenses courantes et 55-59% en charges. La baisse de montant total observée pour les dépenses courantes CEPA-CReMA est due au fait que certains montants (les taxes environnementales par exemple) ne sont pas comptabilisés dans les comptes CEPA ou CReMA. En 2017, les gains environnementaux s'élèvent à près de 133 millions d'euros. 48% d'entre eux proviennent de la vente de déchets de production et 36% de revenus issus de certificats verts.



L'analyse de l'évolution des dépenses environnementales sur la période 2010-2017 a été effectuée sur un échantillon constant comprenant 120 établissements. Sur base de cet échantillon, on observe que les dépenses environnementales globales ont augmenté de 62%. Cette augmentation est principalement due aux dépenses courantes qui ont fortement augmenté (+65 millions d'euros). Ces évolutions ont été discutées sur base de l'analyse de deux types d'indicateurs : (i) les dépenses courantes et charges rapportées à des variables proxy de la pollution (dépenses par unité de chiffre d'affaire, d'ETP et de consommation d'énergie) et (ii) la part des investissements environnementaux dans les investissements totaux. Cet exercice a été réalisé à l'échelle de l'échantillon Regine pour relativiser les évolutions observées en valeur absolue, mais également à l'échelle européenne pour comparer les résultats Regine à ceux d'autres pays européens.